



**Programme de coopération bilatérale entre
le Royaume de Belgique et la République
Démocratique du Congo
2023 – 2027**

-
Province de la Tshopo

Table des matières

1. La synthèse du programme provincial de la Tshopo	IV.8
2. Le contexte spécifique de la province	IV.9
3. Les principes stratégiques.....	IV.10
3.1. La contextualisation de la stratégie générale	IV.10
3.1.1. L'objectif général du sous-portefeuille dans la province de la Tshopo	IV.10
3.1.2. L'approche territoriale du développement local	IV.11
3.1.3. Les complémentarités et synergies pré-identifiées entre interventions de Enabel.....	IV.12
3.2. Les groupes cibles et zones d'intervention.....	IV.13
3.3. Les partenariats et synergies clefs.....	IV.16
4. Les interventions	IV.21
4.1. Intervention COD2200711 - Formation - Entreprenariat – Emploi	IV.21
4.1.1. Les objectifs de l'intervention	IV.21
4.1.2. Résultat 1 - Les jeunes ciblés sont soutenus dans leur employabilité via une formation professionnelle et technique consolidée pertinente, pratique et de qualité	IV.22
4.1.3. Résultat 2 - Les jeunes majoritairement des femmes, sont stimulés à l'entreprenariat et à l'emploi, les obstacles sont contournés afin de favoriser l'intégration socio-économique.....	IV.25
4.1.4. Résultat 3 - La gouvernance sectorielle de la formation-emploi est améliorée au niveau provincial	IV.29
4.1.5. Les indicateurs de suivi et évaluation.....	IV.30
4.2. Intervention COD2200911 – Santé et systèmes de protection sociale en santé	IV.31
4.2.1. Les objectifs de l'intervention	IV.31
4.2.2. Résultat 1 - Les systèmes de santé sont efficaces, durables et résilients.....	IV.32
4.2.3. Résultat 2 - La population est protégée contre le risque financier lié aux dépenses de santé	IV.34
4.2.4. Résultat 3 - Le capital en santé et bien-être de la population est amélioré en agissant sur les modes et conditions de vie.....	IV.35
4.2.5. Résultat 4 - La population participe aux décisions sur l'action sanitaire, à sa mise en œuvre et à son évaluation.....	IV.36
4.2.6. Résultat 5 - L'appui institutionnel multi –niveaux crée les conditions favorables au développement local	IV.36
4.2.7. Les indicateurs de suivi et évaluation.....	IV.37
4.3. Intervention COD2201111 - Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	IV.38
4.3.1. Les objectifs de l'intervention	IV.38
4.3.2. Résultat 1 - Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs pratiques de gestion technique, économique et environnementale grâce à des modèles agroécologiques et une structuration socio-professionnelle	IV.39

4.3.3. Résultat 2 - Les entrepreneurs des filières agricoles et alimentaires ont accès à des services de qualité qui contribuent à la rentabilité/compétitivité et au développement de chaînes de valeur porteuses et inclusives	IV.41
4.3.4. Résultat 3 - Les acteurs locaux, provinciaux, nationaux se concertent et mobilisent des moyens pour promouvoir un environnement favorable au développement de systèmes alimentaires durables	IV.43
4.3.5. Les indicateurs de suivi et évaluation.....	IV.44
4.4. Intervention COD2201111 - Appui institutionnel à la province de la Tshopo	IV.45
4.4.1. Les objectifs de l'intervention	IV.45
4.4.2. Résultat 1 - Une coordination plus efficace des actions de développement est assurée au niveau de la Province	IV.46
4.4.3. Résultat 2 - La démocratie locale est renforcée pour des actions de développement participative, intégrée et inclusive.....	IV.47
4.4.4. Résultat 3 - Davantage de recettes provinciales sont mobilisées et sont allouées au développement local à travers la promotion d'une gouvernance financière transparente.	IV.47
4.4.5. Les indicateurs de suivi et évaluation.....	IV.48
4.5. Les activités de l'intervention Jeunesse, Conscience Culturelle et Sociale	IV.49
4.5.1. Les objectifs de l'intervention	IV.49
4.5.2. Résultat 1 - Les jeunes utilisent des services socio-culturels qui répondent à leurs besoins/intérêts	IV.50
4.5.3. Résultat 2 – Un écosystème des services socio-culturels plus performant améliore l'accès des jeunes à ses prestations	IV.51
4.5.4. Résultat 3 - Des jeunes professionnels sont accompagnés vers des métiers culturels et de l'économie créative à travers les opérateurs culturels soutenus.....	IV.52
4.6. Les activités de l'intervention Lutte contre les Violences Sexuelles et l'Impunité	IV.54
4.6.1. Les objectifs de l'intervention	IV.54
4.6.2. Résultat 1 - Les victimes de violences sexuelles ont un accès précoce à une prise en charge holistique ancrée dans la santé	IV.54
4.6.3. Résultat 2 - Les survivantes des violences sexuelles sont mieux protégées par leurs communautés et réinsérées dans la société	IV.55
4.6.4. Résultat 3 - Les citoyens, les communautés, la société changent de mentalité et s'engagent dans la lutte contre les inégalités de genre et les violences sexuelles)	IV.55
4.6.5. Résultat 4 - les droits des VVS d'obtenir la réparation par voie de justice sont renforcés....	IV.55
4.6.6. Résultat 5 - Les politiques et actions de lutte contre les violences sexuelles sont basées sur l'évidence scientifique et la réalité du terrain.....	IV.56
5. L'analyse des risques liés au contexte de la province	IV.57
6. Les ressources financières et ressources humaines	IV.63
6.1. Les ressources financières.....	IV.63
6.2. Les ressources humaines.....	IV.67
6.2.1. Les ressources humaines pour la province	IV.67

6.2.2. L'organigramme pour la province	IV.68
7. La gouvernance du sous-portefeuille Tshopo	IV.69
8. Les Annexes	IV.71
8.1. Annexe 1 – Tableau des synergies.....	IV.71
8.2. Annexe 2 – Pré-identification des ASC, Conventions de subsides	IV.75
8.2.1. COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	IV.75
8.2.2. COD2200911 – Services de santé et systèmes de protection sociale en santé	IV.78
8.2.3. COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole résilient et durable ...	IV.80
8.2.4. COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo	IV.82
8.3. Annexe 3 – Matrice des indicateurs	IV.84
8.3.1. COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	IV.84
8.3.2. COD2200911 – Santé et Protection Sociale en Santé (SPSS)	IV.87
8.3.3. COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	IV.90
8.3.4. COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo	IV.93

Table des tableaux

Tableau 1 – Récapitulatif des interventions dans la province de la Tshopo	IV.8
Tableau 2 – Programmation budgétaire indicative pour la Tshopo	IV.8
Tableau 3 – Cibles directes et indirectes et concentration géographique du sous-portefeuille Tshopo	IV.14
Tableau 4 – Partenariats, collaborations et synergies clefs du sous-portefeuille Tshopo	IV.16
Tableau 5 – Analyse des risques liés au contexte provincial de la Tshopo	IV.58
Tableau 6 – Budget du sous-portefeuille de la province de la Tshopo.....	IV.63
Tableau 7 – Ressources humaines pour la province	IV.67
Tableau 8 – Composition du CoPil provincial	IV.69
Tableau 17- Synergies entre les interventions de Enabel, inscrites dans l'approche territoriale à la Tshopo	IV.71
Tableau 9 – Asc et convention de subside – Formation, entreprenariat, emploi	IV.75
Tableau 10 – ASC et convention de subside – Santé et protection sociale en santé	IV.78
Tableau 11 – Asc et convention de subside – Agriculture familiale et entreprenariat agricole Et rural	IV.80
Tableau 12 - Asc et convention de subside – Appui institutionnel à la province de la Tshopo....	IV.82
Tableau 13 – Matrice des indicateurs Formation, entreprenariat, emploi	IV.84
Tableau 14 – Matrice des indicateurs Santé et Protection Sociale en Santé.....	IV.87
Tableau 15 - Matrice des indicateurs Agriculture familiale et entreprenariat agricole résilient et durable.....	IV.90
Tableau 16 – Matrice des indicateurs Appui institutionnel à la province de la Tshopo	IV.93

Table des figures

Figure 1 – Objectif général de la province de la Tshopo et chaîne de résultat.....	IV.10
Figure 2 – Carte de ciblage des zones d'intervention	IV.13
Figure 3 – Chaîne de résultat de l'intervention Formation, Entreprenariat, Emploi	IV.22
Figure 4 – Chaîne de résultat de l'intervention Santé et systèmes de protection sociale en santé	IV.31

Figure 5 – Chaîne de résultat de l'intervention Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	IV.38
Figure 6 – Chaîne de résultat de l'intervention Appui institutionnel à la province	IV.46
Figure 7 – Chaîne de résultat de l'intervention Jeunesse, conscience culturelle et sociale du pilier 1	IV.49
Figure 8 – Chaîne de résultat de l'intervention LVSI.....	IV.54

Acronymes

ACC	Accord-cadre de coopération
AI	Appui Institutionnel
CDR	Centre de Ressources
CLD	Comité Local de Développement
CMO	Convention de Mise en œuvre
COPEMECO	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
COREF	Comité d'Orientation de la Reforme des Finances Publiques
CS	Centre de Santé
CSC	Cadre Stratégique Commun
CSU	Couverture Santé Universelle
CSUB	Convention de Subsides
DEP	Direction d'Etudes et Planification
DEV	Développement
DEVRUR	Programme de Développement Rural en République Centrafricaine
DGD	Direction Générale coopération au Développement et aide humanitaire
ECT	Expert en Coopération Technique
FEE	Formation, Emploi, Entrepreneuriat
EPST	Enseignement primaire, secondaire et technique
ETD	Entités territoriales décentralisées
EU	Union Européenne
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FENAPEC	Fédération Nationale des Artisans, Petites et moyennes Entreprises du Congo
FIN	Financier
FPM	Formation Professionnelle et Métiers
FOSA	Formation Sanitaire
FRAME	Fragility Risk Assessment Management
GIBS	Groupe Inter Bailleur Santé
HGR	Hôpital Général de Référence.
ICT	Information and Communications Technology
IFA	Institut Facultaire des sciences Agronomiques
IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
IM	Intervention Manager
INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
IPA	Inspection Provinciale de l'Agriculture
IPEL	Inspection Provinciale de l'Elevage et la pêche
IPDR	Inspection Provinciale du Développement Rural.
JUR	Juridique
KORLOM	Kasaï Oriental – Lomami
LVS	Lutte contre les Violences Sexuelles
MEALS	Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning
MP	Marché Public
NB	Nota Bene
ODD	Objectifs de développement durable

OIT	Organisation Internationale du Travail
ONEM	Office National de l'Emploi
ONG	Organisation non gouvernementale
OPS	Opérations
OS	Objectif Spécifique
PARJ	Programme d'Appui à la Réforme de la Justice
PARP	Programme d'appui à la réforme de la police
PAT	Plan d'Aménagement du Territoire
PIREDD	Programme Intégré Redd+
PLVS	Programme de lutte contre les violences sexuelles
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PSS	Protection Sociale en Santé
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès Verbal
REP	Représentation
RH	Ressources Humaines
ODD	Objectif pour le Développement Durable
SAACE	Structures d'Accompagnement à l'Auto Création d'Emploi
SG	Secrétaire Général
SVS	Survivants des Violences Sexuelles
TAPE	Tool for Agroecology Performance Evaluation
TEI	Team Europe Initiative
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TOC	Théorie de Changement
UE	Union européenne
UG	Unité de Gestion
UN	Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIKIS	Université de Kisangani
VBG	Violences Basées sur le Genre
VS	Violences Sexuelles
ZS	Zone de Santé

1. La synthèse du sous-portefeuille provincial de la Tshopo

Le sous-portefeuille de la province de la Tshopo, est composé des interventions reprises dans le tableau 1 suivant :

Tableau 1 – Récapitulatif des interventions dans la province de la Tshopo

Interventions de la Province	Période	Budget (Euro)	% du budget sous-port
Pilier 1 – Valoriser le potentiel de la jeunesse Intervention COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	2023-2027	10.000.000	30%
Pilier 2 – Accès aux services sociaux de qualité Intervention COD2200911 – Santé et protection sociale en santé	2023-2027	12.300.000	37%
Pilier 3 – Sécurité Alimentaire et Agriculture durable Intervention COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	2023-2027	9.100.000	28%
Pilier 4 – Gouvernance inclusive Intervention COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo	2023-2027	1.800.000	5%
Activités d'interventions centralisées mais déployées dans la province Pilier 1 – Jeunesse, conscience culturelle et sociale Pilier 4 – Lutte contre les violences sexuelles et l'impunité (LVSI)	2023-2027 2025-2027	Pour mémoire*	
Financement Gouvernement belge		33.200.000	100%
Total résultats		23.081.160	70%
Total moyens généraux		10.118.840	30%
Financement Gouvernement belge		33.200.000	100%

* Les budgets de ces interventions sont intégrés dans le sous-portefeuille Kinshasa

Tableau 2 – Programmation budgétaire indicative pour la Tshopo

En millions euros	2023	2024	2025	2026	2027
Programmation budgétaire indicative	6.254.869	7.538.993	8.540.124	6.634.738	4.231.27

2. Le contexte spécifique de la province

La province de la Tshopo est, depuis la configuration politico-administrative de 2015, la plus large des 26 provinces. Elle correspond à six fois la taille de la Belgique. Ayant conservé, dans sa circonscription, Kisangani, le chef-lieu de la Province Orientale ainsi éclatée, la province de la Tshopo présente l'avantage d'une infrastructure urbaine de base et d'un personnel administratif d'assez bonne compétence. En outre, la ville abrite l'Assemblée provinciale, le Gouvernement provincial et le siège de la Cour d'appel à laquelle se réfèrent les autres provinces juridictionnelles issues de l'éclatement de 2015, à savoir le Bas-Uélé, le Haut-Uélé et l'Ituri.

Malgré son potentiel hydroélectrique important, la ville est dotée d'une centrale de seulement 20MW avec une capacité de production actuelle bien moindre (inférieure à 6MW) à cause d'un manque d'entretien, de bonne gestion et d'investissements nécessaires à son maintien et son développement. Par conséquent, la province souffre d'un déficit énergétique qui limite fortement l'émergence d'une industrie porteuse de croissance, susceptible de générer dans les zones rurales des dynamiques socioéconomiques capables d'endiguer les flux migratoires.

Kisangani, ville de plus de deux millions d'habitants¹, est la plaque tournante de la zone Nord-Est. Son accessibilité multimodale n'a d'égal que celle de la capitale du pays. Elle dispose (i) d'un aéroport classé international qui dessert en fret aérien toute la zone nord-orientale ; (ii) du terminus du long tronçon navigable du fleuve Congo connecté à un vaste réseau de bras navigables; (iii) du passage de la route nationale RN4 qui assure la liaison avec les régions d'extrême Nord et Nord-Est ainsi que les pays limitrophes (Ouganda et Sud-Soudan) mais une dégradation structurelle du réseau routier carrossable ainsi qu'une forte insécurité sur cet axe limitent fortement les échanges.

La Province de la Tshopo se compose de sept territoires : Opala, Isangi, Ubundu, Banalia, Bafwasende, Yahuma et Basoko. Le territoire d'Isangi est le plus petit (15 770 km²), avec toutefois le plus grand nombre d'habitants (701 548 habitants). Alors que le territoire est principalement agricole, une part importante de la population est en situation d'insécurité alimentaire (56%). Cependant, au regard de son importance économique, le territoire d'Isangi s'est vu doté d'un Plan d'Aménagement Territorial (PAT) en 2019. Ce PAT devrait en principe se réaliser en cohérence avec les plans national et provincial d'aménagement, qui ne sont, à ce jour, pas encore élaborés.

Les infrastructures d'éducation et de santé sont pour la plupart sous-équipées et en état de décrépitude. Inégalement réparties sur la province, selon la localisation des populations, leur accès est réduit en raison de la qualité des infrastructures routières, en peine de réhabilitation.

La forme d'organisation sociale et juridique d'application dans les communautés est le patriarcat. La femme est économiquement dynamique et capable de commerce sur de longs espaces. Cependant, les violences basées sur le genre potentielles freinent de nombreuses femmes à parcourir de longues distances. Les disparités de genre restent marquées et peinent à atteindre la proportionnelle de 30% en termes d'accès des femmes dans les instances de décision.

¹ Kisangani : 1,6 millions hab en 2016 donc extrapolation 2 millions actuellement : <https://www.caid.cd/index.php/donnees-par-villes/ville-de-kisangani/?domaine=fiche>

3. Les principes stratégiques

3.1. La contextualisation de la stratégie générale

3.1.1. L'objectif général du sous-portefeuille dans la province de la Tshopo

L'Objectif Général (OG) du sous-portefeuille Tshopo s'aligne avec l'objectif général du portefeuille pays : « **Contribuer à l'amélioration structurelle et durable des conditions de vie des populations des territoires ciblés de la province de la Tshopo qui vivent sous le seuil de pauvreté en promouvant leur résilience et leur autonomie** ».

Le schéma suivant reprend l'OG de la province et les OG des piliers, qui ont été retenus pour contribuer à l'atteinte de cet objectif général dans la Tshopo.

Figure 1 – Objectif général de la province de la Tshopo et chaîne de résultat



Un focus particulier est mis sur la jeunesse et les femmes des zones urbaines, péri-urbaines et rurales, afin de contenir la précarité à laquelle elles sont confrontées et d'affronter efficacement le défi du développement durable. Les dynamiques de développement rural seront mises en réseaux avec les filières, acteurs et les dynamiques de développement péri-urbaines et urbaines

3.1.2. L'approche territoriale du développement local

L'approche territoriale du développement local est une approche innovante pour Enabel en RDC, qui pousse au décloisonnement d'une approche sectorielle trop exclusive. La concentration des interventions sur les mêmes zones doit améliorer leur efficience. L'approche est mise en œuvre avec une rationalisation des zones d'intervention où ces populations pourront bénéficier d'une diversité et d'une complémentarité de services plus impactante, de par notamment leur meilleure implication. Pour la province de la Tshopo, afin de préserver les résultats des interventions précédentes et d'optimaliser les futurs investissements, tenant compte des priorités provinciales, et des densités démographiques, nous retenons que :

- les domaines priorisés sont la Formation-Emploi-Entreprenariat (FEE), la santé, l'agriculture, l'appui institutionnel, la lutte contre les violences sexuelles et l'impunité ;
- le ciblage des zones géographique, repris au point 3.2, priorise la ville de Kisangani, son hinterland et le territoire d'Isangi.

Ainsi, par cette nouvelle posture, Enabel s'engage à accompagner et renforcer les autorités provinciales, dans leurs rôles sur (1) l'analyse des territoires et des dynamiques sectorielles qui s'y développent, sur base notamment d'une concertation avec la base ; (2) la planification rationalisée des investissements et des programmes au sein de ces territoires, sur base des analyses effectuées ; (3) le pilotage des programmes de développement et actions publiques, pour une meilleure délivrance des services publics, en créant des complémentarités et synergies fortes au sein des territoires, entre les thématiques, les secteurs et les acteurs:

1) L'analyse des territoires et du développement des dynamiques locales et/ou sectorielles : les territoires et leurs potentialités s'inscrivent dans la spécificité des liens sociaux, culturels, économiques et paysagers qui seront donc analysés et définis par les acteurs de la province, sur base notamment des concertations. Ces processus de concertation sectorielle et territoriale avec les acteurs de la base viendront renforcer l'intégration et la démocratisation des processus de gouvernance. Des canaux d'échanges d'informations ascendant et descendant seront donc également renforcés entre les provinces et les ministères centraux, grâce à notre triple ancrage. Ces dynamiques seront essentiellement accompagnées par les interventions sectorielles et plus particulièrement leur résultat dédié à la gouvernance du secteur, par l'intervention "Appui institutionnel à la Province de la Tshopo" et l'intervention "Appui institutionnel au niveau central".

Le soutien apporté par l'Appui Institutionnel (AI) à l'Assemblée provinciale est une option pour appuyer la consolidation de la Démocratie et de l'Etat de Droit (Pilier 4), car la faiblesse du dispositif législatif est une des causes du dysfonctionnement du mécanisme constitutionnel qui doit soutenir un développement par une consultation constante des citoyens, à la base. Deux convergences sont à construire : d'une part, la mise en cohérence des expressions des besoins formulés par nos actions sectorielles, et d'autre part, le renforcement des capacités techniques des élus à collecter l'information, à canaliser les aspirations populaires pour être à même d'interpeller l'Exécutif de manière positive. L'implication des acteurs de la base se fera donc à deux niveaux :

- au niveau sectoriel, des espaces de concertations permettront de partager l'analyse des dynamiques, les enjeux, les résultats, les goulots d'étranglement et les opportunités utiles au développement et à la structuration de ces secteurs. Les différentes interventions renforceront également l'implication, les capacités des Services Techniques Déconcentrés (STD) des différents secteurs concernés et les liens qui les animent avec les autorités provinciales, en se focalisant sur les rôles et responsabilité de chacun. Il s'agira de mettre en cohérence l'expression de ces besoins au niveau politique ;

- à l'échelle des territoires, des espaces de concertation multisectorielle seront accompagnés et aboutiront à des liens innovants qui valorisent les atouts d'un territoire, ouvrent de nouvelles opportunités selon leurs propres potentiels et favorisent l'inclusivité. Elles donneront lieu dans certains cas à la définition de plan locaux de développement qui alimenteront la révision du plan de développement provincial, voir même à la mise en action de projets directement planifiés et mis en œuvre par les citoyens et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), comme proposé dans l'intervention « Appui institutionnel aux provinces ».

Ces deux processus de concertations sont complémentaires et devront permettre une remontée d'informations vers la province, utiles à l'analyse des contextes territoriaux et à l'ajustement des politiques provinciales et nationales. Ces concertations seront portées respectivement par les résultats dédiés à la gouvernance sectorielle au sein des interventions des piliers 1, 2 et 3 et par les interventions "Appui institutionnel de la province" du pilier 4.

2) La planification rationnalisée des investissements et des programmes au sein des territoires : c'est au moment de la mise en œuvre, suite à ce travail de concertation, d'analyse, de rationalisation et d'objectivation qu'il sera décidé, de concert avec le partenaire provincial et local, de la localisation de certaines actions et de certains investissements (comme les infrastructures scolaires, médicales, agricoles, etc.). En cela, le comité de pilotage du sous-portefeuille, ainsi que les comités techniques, qui se veulent plus ancrés dans les dispositifs institutionnels provinciaux (voir point 7 – « La Gouvernance du sous-portefeuille Tshopo »), joueront un rôle important pour la validation de ces choix objectivés et le lancement de la mise en œuvre des actions publiques. Afin de permettre un démarrage rapide du programme, toutes les activités n'attendront pas ce processus d'analyse et de rationalisation, puisque pour de nombreux domaines d'activités, nous nous reposons sur des dynamiques déjà mises en place au cours du PIC précédent.

3) Le pilotage des programmes de développement et actions publiques : pour soutenir l'approche territoriale, améliorer la délivrance des services publics et optimiser les dynamiques de développement économique, le nouveau programme accompagnera les autorités provinciales dans la planification et la coordination des programmes de développement au sein de leur province ; il s'agira à la fois des interventions de Enabel et des autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il s'agit donc ici d'un positionnement éminemment stratégique, qui permettra d'intégrer d'autres thématiques et secteurs couverts par d'autres intervenants, dans les analyses et réflexions politiques des processus de développement. L'approche valorisera donc la multisectorialité et les synergies aussi entre les différentes interventions des différents piliers de Enabel, aux niveaux local, provincial et national (conformément au principe du triple ancrage).

3.1.3. Les complémentarités et synergies pré-identifiées entre interventions de Enabel

Aux niveaux local et provincial, les interventions travailleront en synergie à partir de la mise en relation d'enjeux et parfois même une mise en œuvre commune d'activités, qui renvoient simultanément à plusieurs thématiques et secteurs, tout en intégrant les dimensions transversales du développement que sont le genre et l'environnement (voir synthèse et principes généraux).

Le tableau en annexe 1 reprend les synergies qui ont été pré-identifiées à ce stade, entre les différentes interventions de Enabel. Ces synergies sont analysées sous l'angle de l'utilisateur de service qui bénéficie donc au niveau local, d'un service amélioré ou d'un jeu de service combiné. Le tableau 4 reprend les partenariats et synergies avec les autres acteurs de la province, dont les PTF. Bien entendu, de nouvelles synergies et points de leviers émergeront en cours de mise en œuvre au fur et à mesure que de nouvelles dynamiques sectorielles et territoriales s'enclenchent.

L'intégration au niveau provincial de l'ensemble de ces dynamiques de gouvernance territoriale et de synergies intersectorielles est assurée par les Intervention Manager (IM) et supervisée par le Portfolio Manager (PM). Le PM, proche des autorités provinciales, assure la coordination la

cohérence et la qualité de notre aide, inscrit dans un dialogue permanent et un alignement au plan de développement de la province.

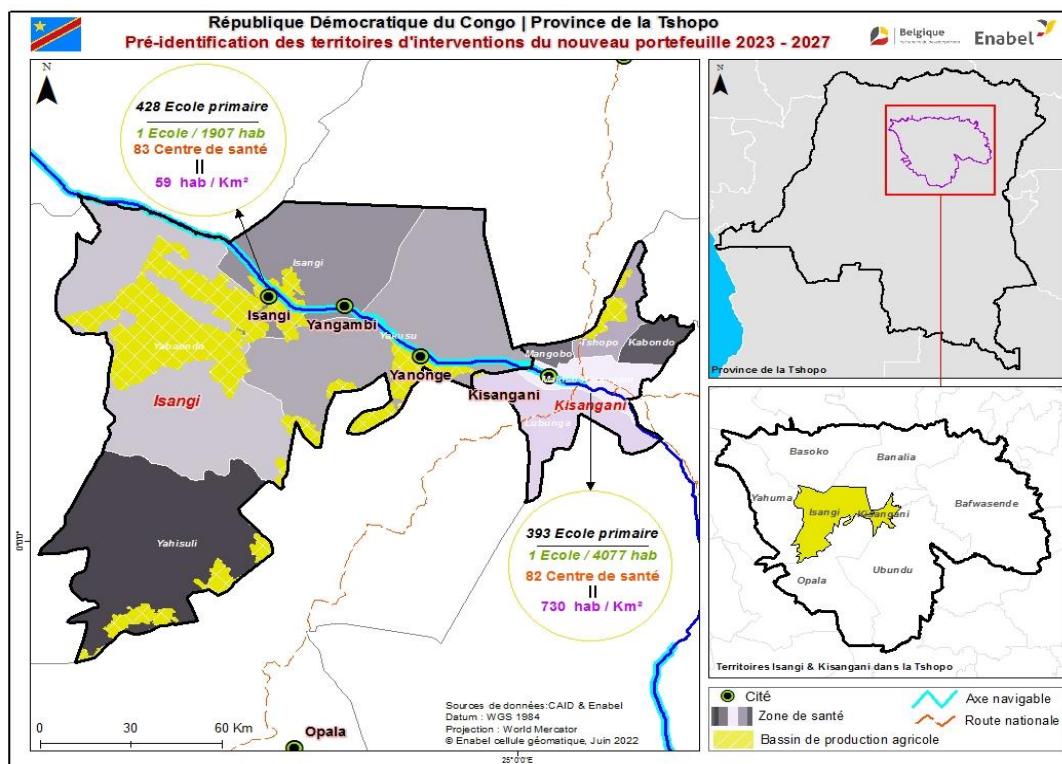
Au niveau national, huit expertises sectorielles sont déployées pour assurer la coordination opérationnelle, stratégique et sectorielle à l'échelle nationale du portefeuille. Ces expertises couvrent l'ensemble des volets (FEE, éducation de base, santé, agriculture, gouvernance), ainsi que les thèmes transversaux (genre, infrastructure, digitalisation). Ces experts assureront donc de manière continue le décloisonnement sectoriel et l'intégration de la dimension territoriale dans les approches, méthodes et outils diffusés. Ils veilleront également à assurer l'intégration des synergies avec l'intervention « Appui institutionnel au niveau central », d'autres programmes plus perlés et transversaux de Enabel et des projets portés par d'autres PTF (voir « Synthèses et principes généraux »).

3.2. Les groupes cibles et zones d'intervention

Afin de consolider les actions menées au cours des précédents PICs tout en limitant la dispersion géographique, le sous-portefeuille cible la ville de Kisangani et son hinterland, le territoire d'Isangi.

Ce sont les deux zones les plus densément peuplées de la province (respectivement 730 hab./km² et 59 hab./km²) qui sont reliées notamment par les voies fluviales du fleuve Congo. Des synergies entre ces zones (bassin d'emploi pour Kisangani et bassin de production agricole pour le territoire d'Isangi) seront développées à travers les différentes interventions.

Figure 2 – Carte de ciblage des zones d'intervention



Il est donc prévu de sortir des territoires de Banalia et d'Opala (à l'exception de quelques actions ponctuelles dans les bassins spécifiques qui alimentent Kisangani), qui sont moins densément peuplés, afin de ne pas reproduire les mêmes effets de dispersion que dans le programme précédent. La dispersion géographique doit aussi être limitée à l'intérieur même du territoire d'Isangi et de la ville de Kisangani. La concentration à la fois géographique et en termes de cible est la suivante :

Tableau 3 – Cibles directes et indirectes et concentration géographique du sous-portefeuille Tshopo

CIBLES DU SOUS-PORTEFEUILLE TSHOPO		
Intervention	Cibles directes	Concentration géographique
COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	<ul style="list-style-type: none"> 5.000 demandeurs d'emploi, dont 350 apprenants et sortants des établissements formels et informels soutenus (jeunes 16-30), dont 50% de femmes. 500 porteurs de projets issus de l'environnement socio-économique, dont 50% de femmes. 150 opérateurs économiques (dont entrepreneurs, employeurs demandeurs de main d'œuvre, dont 50% de femmes). 20 micro et petites entreprises accélérées, dont 50% de micro et petites entreprises avec à la tête des femmes entrepreneurs. 10.000 membres issus au minimum de 6 organisations représentatives des employeurs : Fédération des Entreprises du Congo (FEC), Fédération Nationale des Artisans, Petites et moyennes Entreprises du Congo (FENAPEC), Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (COPEMECO) et des travailleurs (syndicats), dont 50% de femmes. 10.000 apprenants issus des 4 Instituts d'Enseignement technique et 1 centre de formation professionnelle, dont 50% de femmes. 2 administrations publiques de tutelles : Formation Professionnelle et Métiers (FPM) et Enseignement Professionnel, Secondaire et Technique (EPST) soit environ 150 fonctionnaires. <p>Total : 25.820 personnes cibles directement, dont au minimum 7.835 filles et femmes.</p>	Kisangani, en milieu urbain et péri-urbain.
COD2200911 – Services de santé et protection sociale en santé	<ul style="list-style-type: none"> 20.000 hospitalisés dans les hôpitaux urbains (Makiso – Kisangani et Kabondo), dont des femmes et des filles. 3.500 hospitalisés à l'Hôpital Général de Référence (HGR) d'Isangi dont 300 exemptés de frais, dont des filles et des femmes. 50.000 références des Centre de Santé (CS) consultées en ambulatoire dans les 3 hôpitaux appuyé, dont des filles et des femmes. 40.000 utilisateurs des 4 centres de santé nouvellement construits, dont des filles et des femmes. 60 agents de la Division Provinciale de la Santé, et 15 agents des deux équipes cadre des Zone de Santé (ZS). 360 agents des 3 hôpitaux appuyés. 780 agents des services de santé 1er échelon. 20.000 adhérents à la mutuelle, dont 50% de femmes. 55 cellules d'animation communautaires présentes dans les villages. <p>Total : 134.755 personnes cibles directement, dont au minimum 10.000 filles et femmes.</p>	Kisangani -ville : Les 3 services hospitaliers urbains avec un appui plus global à l'hôpital de Makiso Kisangani, deux centres de santé et une Zone de Santé (Mangobo, à valider en début d'intervention), avec un focus sur les populations pauvres Territoire rural d'Isangi, la ZS d'Isangi3.
COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	<ul style="list-style-type: none"> 3.800 ménages agricoles vulnérables soit 7.600 personnes touchées directement, dont 3.800 femmes. 2.500 ménages accompagnés à travers 100 Organisations Paysannes (OP) et 1 Union de producteurs, soit 5.000 personnes touchées directement, dont 2.500 femmes. 50 agro-entrepreneurs, dont 25 agro-préneuses. 20 agents des services techniques déconcentrés : Inspection Provinciale de l'Agriculture (IPA), Inspection Provinciale de 	Deux bassins de production dans le territoire d'Isangi (Bambelotta-Lokombe et Kombe-liutua), ainsi que des actions ponctuelles dans Yoaka et Likunda, bassins du territoire

	<p>l'Elevage et la pêche (IPEL) et Inspection Provinciale du Développement Rural (IPDR).</p> <p>Total : 12.670 personnes ciblées directement, dont 6.325 femmes.</p>	d'Opala qui alimentent Kisangani.
COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo	<ul style="list-style-type: none"> 40 Agents de l'Exécutif provincial (cabinet, personnel politique et administratif des ministères ciblés du Plan, de l'Intérieur, du Budget). 72 agents des services techniques déconcentrés du plan, de la décentralisation, du budget et des finances. 60 agents de l'assemblée provinciale (élus, personnel administratif d'appoint). 1.000 personnes pour le suivi budgétaire (250 par cycle budgétaire). <p>Total : 1.172 personnes ciblées directement.</p>	Kisangani en tant que chef-lieu provincial.
Activités de Jeunesse, conscience culturelle et sociale	<ul style="list-style-type: none"> 170 jeunes du secteur artistique et de l'économie créatives accompagnés dont 50 insérés, dont 30% de filles et de femmes. Au minimum 3 opérateurs culturels renforcés avec leurs services améliorés. +330.000 jeunes atteints par 2 espaces récréatifs et créatifs publics réhabilités, dont 50% de filles et de femmes. En moyenne 6.000 jeunes par minimum 1 évènement culturel organisé, dont 50% de filles et de femmes. Au moins 10.000 jeunes atteints par les services et prestations d'un 1 dispositif culturel, dont 50% de filles et de femmes. <p>Total : 346.173 personnes ciblées directement dont 173.000 femmes.</p>	Dans le grand centre urbain de Kisangani
Activités de la Lutte contre les violences sexuelles et l'impunité	<ul style="list-style-type: none"> 2.700 victimes de violences sexuelles sont prises en charge au CS Prince Alwaleed. 350 victimes de violences sexuelles sont prises en charge dans la ZS d'Isangi. 3.050 familles de victimes de violences sexuelles qui sont encadrées de façon psychosociale (taille moyenne de 6 personnes, dont 50% femmes et filles) : environ 18.300 personnes, dont 9.150 femmes et filles. 750 victimes violences sexuelles intentent un procès en justice et bénéficient de l'aide juridique. 700 femmes du CS Prince Alwaleed bénéficient d'une formation technique professionnelle et sont accompagnées pour leur réinsertion. 150 officiers de police judiciaires et magistrats bénéficient de renforcement des capacités. 150.000 membres des communautés, des leaders d'opinion, des autorités politico – administratives, ont bénéficié de techniques visant le changement de comportement via les RECO, les médias, les personnes ressources des institutions, dont 50% de femmes. 3.000 élèves ont bénéficié de modules de formation sur les droits sexuels et de la reproduction via 60 écoles. <p>Total : 175.950 personnes ciblées directement dont au minimum 84.850 femmes.</p>	(Période 2025 à 2027)
CIBLES DIRECTES DU SOUS-PORTEFEUILLE Tshopo : 696.540 PERSONNES, DONT AU MINIMUM 282.010 FILLES ET FEMMES.		
CIBLES INDIRECTES DU SOUS-PORTEFEUILLE TSHOPO		
Les cibles indirectes des cinq interventions – FEE, Jeunesse et conscience culturelle et sociale, Santé et protection sociale en santé, Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural, Lutte contre les		

violences sexuelles et l'impunité – sont l'ensemble des habitants des villes de Kisangani et territoire d'Isangi (jeunes sans emploi, artistes, population des zones de santé, ménages agricoles, communautés des VVS), soit 2.4 millions de PERSONNES.

Plus généralement, ce sont les 4.7 millions d'HABITANTS DE LA PROVINCE de la Tshopo qui sont indirectement ciblés à travers l'appui institutionnel au niveau provincial.

3.3. Les partenariats et synergies clefs

Les synergies clés entre piliers, entre le programme bilatéral et les interventions pour tiers ainsi qu'entre le programme bilatéral et les autres interventions mises en œuvre par Enabel sont décrisées dans le document I. Synthèse et principes généraux. Au-delà de ces nombreuses synergies « internes », le programme bilatéral sera mis en œuvre dans la Tshopo à travers les partenariats, les synergies et les collaborations clefs suivants :

Tableau 4 – Partenariats, collaborations et synergies clefs du sous-portefeuille Tshopo

Intervention	Acteurs clefs	Objets des partenariats et synergies
Autorités provinciales et partenaires institutionnels		
COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	Province Educationnelle (PROVED) et Sous-PROVED EPST et FPM. Office National de l'Emploi (ONEM) et l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP).	Partenariat autour du CdR et de la gouvernance des Ecoles techniques Offre de prestation emploi salarié dans le CdR Contribution aux formations courtes
COD2200911 – Santé et protection sociale en santé (SPSS)	Comité provincial de coordination et de pilotage du secteur santé Dans le cadre du plan stratégique national de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) : • Fonds de Solidarité de Santé (FSS) : en cours de sa création organique et légale. • Fonds de la promotion de la santé : en cours de sa création organique et légale. • Institut National de santé publique : en attente de sa création organique et légale. • Autorité de la régulation de la prestation sanitaire : en attente de sa création organique et légale. • Agence Nationale de l'Ingénierie Clinique de l'Information et de l'Informatique de la Santé (ANICIIS).	Dialogue sectoriel, intersectoriel, coordination et suivi évaluation des actions sanitaires, synergies, alignement et harmonisation des différentes parties, proposition d'édits provinciaux, etc. Ancrage au niveau opérationnel et intermédiaire, articulé avec l'ancrage au niveau central (triple ancrage). Mise en place de l'encadrement légal. Dialogue sectoriel et intersectoriel. ANICIIS : Coordination des partenaires et des interventions, le recueil et la synthèse de l'information stratégique ; renforcement de capacités numériques.
	Centre de connaissance en santé de la RDC (CCSC). Université de Kisangani (UNIKIS), Ecole de Santé Publique (ESP).	Stratégies et bonnes pratiques
	Division Provinciale de la Santé Inspection Provinciale de la Santé .	Fonction régaliennne et appui technique pour la mise en œuvre de la politique sanitaire Suivi & évaluation, contrôle et inspection
	Equipe cadre de la ZS (ECZS), services de santé (CS et HGR), comité de santé (CS), conseil de gestion	Développement de la ZS : innovations dans une approche de recherche action ; offre de soins de

	(HGR) et conseil d'administration de la ZS.	qualité accessibles, participation communautaire, etc.
	Direction Provinciale Prévoyance Sociale, Division des Affaires Sociales, les centres d'appui à la gestion des mutuelles.	Fonction régaliennes et appui technique pour le développement de la mutuelle d'Isangi et les mécanismes de prise en charge des indigents.
	Centrale de Distribution Régionale des médicaments (CAMEKIS).	Amélioration de la disponibilité en médicaments génériques et de qualité.
	Niveau central : <ul style="list-style-type: none"> • DEP santé • DSNIS • DEP Prévoyance Sociale • POMUCO 	Appui pour la CSU et les innovations : modèle urbain, offre de soins, capitalisation du renforcement du système de santé, cartographie sanitaire et sociale Stratégie et capitalisation bonnes pratiques en assurance – maladie et assistance médicale.
COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	Gouvernorat, services techniques déconcentrés (IPA, IPEL, IPDR). Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA), Institut Facultaire des sciences Agronomiques (IFA).	Renforcement de la vision politique provinciale, coordination des partenaires dans le domaine, renforcement des services.
COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo	Le gouvernorat, les services techniques déconcentrés, l'Assemblée provinciale.	Renforcement des capacités, appui à l'exercice des mandants.
Activités Jeunesse, Conscience Culturelle et Sociale	Autorité provinciale de la commune. Division provinciale des Arts, de la culture et du patrimoine. Division provinciale de la Jeunesse. Division provinciale des Sports et Loisirs.	Plan de gestion des espaces récréatifs et créatifs publics. Gouvernance sectorielle. Représentation et consultation sectorielle. Autorisation d'organisation d'évènement et sécurité.
Activités de Lutte contre les Violences Sexuelles et l'Impunité (LVSI)	Ministère Provinciaux du Genre, Famille et Enfant & Ministère de la Santé. Division provinciale du Genre, de la Santé, des Affaires Sociales. Comité provincial de pilotage de la lutte contre les violences basées sur le genre.	Fonction régaliennes et appui technique pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. Exécution de la délégation de certains résultats (support psycho – social). Suivi & évaluation & pilotage. Partenaires alliés, collaborateurs pour les actions visant le changement de comportement.
	Les bureaux de police judiciaire, les tribunaux de grande instance, les tribunaux civils et militaires. Les écoles primaires et secondaires, les inspections scolaires. Les centres de formation technique.	Partenaires publics de la mise en œuvre de la prise en charge holistique des victimes : justice, réinsertion sociale, médico-légale et psycho sociale Partenaires alliés, collaborateurs pour les actions visant le changement de comportement.
	Faculté de psychologie de l'UNIKIS.	Appui pour la recherche action, l'évaluation qualitative et la formation (intervision, formation sur le protocole unique).
Autres acteurs publics, société civile et secteur privé		
COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	Agences régionales pour l'emploi (FOREM, VDAB et ACTIRIS en appui à l'ONEM congolais). D'autres accords sont en préparation avec l'IFAPME (ingénierie de formation en alternance) et avec les Missions Régionales Pour l'Emploi	Ces partenariats permettront l'échange entre pairs et le renforcement des capacités des parties prenantes nationales.

	(MIRE) pour l'appariement emploi salarié. Partenariat en préparation avec les Structures d'Accompagnement à l'Auto-Création d'Emploi (SAACE).	
COD2200911 – Santé et protection sociale en santé	ONGs: DKT, Marie Stopes , MSI, Ipas, ADRA, EMSuDE, SANRU et APEC. Médecins sans vacances.	Domaines de collaboration : planification familiale, nutrition, animation communautaire, paludisme, stigma et violences basés sur le genre, maintenance hospitalière.
	Hub Santé plateforme de collaboration technique des acteurs non gouvernementaux de la coopération (ANGc) belge.	Domaines de collaboration : l'appui au secteur hospitalier, la digitalisation et le droit à la santé et de manière transversale la capitalisation/ et les activités de partage d'expériences.
	MEMISA Belgique et ULB coopération.	Domaines d'intérêt commun : l'appui systémique, le développement de financement plus pérenne, la qualité de l'offre de soins avec notamment la santé urbaine au Nord-Kivu.
	Société civile : Cellules d'Animation Communautaire (CAC), assemblée générale de la mutuelle et cadre de concertation société civile.	Domaines de collaboration : éducation civique, la formation à la citoyenneté et le respect des droits humains. Les mutualistes sont écoutés par les prestataires et les prestataires peuvent faire part de leurs préoccupations auprès des mutualistes.
	Faculté de médecine (département nutrition et département santé publique) de l'UNIKIS en synergie avec des universités belges.	Domaine de collaboration : nutrition, organisation des systèmes de santé, recherche action, évaluation réaliste des interventions – plusieurs instituts académiques ont déjà collaboré selon les thématiques (IMT, ULB, ULiège). Des collaborations auront une portée provinciale, d'autres nationale.
COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	Plateforme AgriCongo à travers le programme EMPRISE.	Domaines de collaboration : Stratégies, bonnes pratiques, plaidoyer au niveau central.
	ADIKIS, UNIKIS.	Domaine de collaboration : réflexions autour du foncier.
	SOS Faim et le Festival AlimenTerre.	Domaine de collaboration : Valorisation de l'agriculture et communication.
	Les banques et les institutions de microfinances.	Domaine de collaboration : Amélioration de l'offre et de l'accessibilité des services financiers.
	Les acteurs en entreprises.	Domaine de collaboration : Intégration économique, recherche de nouveaux marchés et insertion professionnelle.
COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo	Acteurs et représentant du monde associatif, de la société civile, des privés.	Dialogue public – privé – associatif.
Activités Jeunesse, Conscience Culturelle et Sociale	Pôle Est – rassemble les acteurs culturels de la Tshopo et de la région des Grands Lacs.	Echange de bonnes pratiques, Bonne gouvernance du secteur culturelle, dialogue
	Studio Kabako.	Potentiels partenaires de mise en œuvre sous convention de subsides.
	Collectif Taccems.	
	UNIKIS.	Lieu de rassemblement des jeunes et de réflexion, Lieu de débats publics et concertation.
	AFRISCENE ASBL.	Acteur/partenaire de mise en œuvre d'une activité.
	Africalia.	Acteur/partenaire de mise en œuvre d'une activité.

	<p>Fédération des Entreprises du Congo (FEC Kisangani), comme partenaire clé du Centre de Ressources pour la filière entreprenariat culturel.</p> <p>Partenariat actif avec les entreprises privées du secteur culturel à Kisangani.</p>	<p>Représentation, Stages, Identification des besoins du marché de l'emploi culturel, cocréation des curricula, etc.</p>
Activités Lutte contre les Violences Sexuelles et l'Impunité	<p>ONG congolaise A4 pour les services de justice.</p> <p>CORDAID, Caritas.</p>	<p>Services juridiques.</p> <p>Lutte contre la stigmatisation, et pour l'égalité des genres.</p>
	<p>Cadre de concertation de la société civile, plateforme des associations féminines, journalistes et radios communautaires, CAC et relais communautaires, et organisations paysannes en milieu rural.</p>	<p>Acteurs en appui dans les activités de protection par la communauté (noyaux alerte, référencement) et de changement de comportement.</p>
PTF		
COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	AFD.	<p>Une convention de subsides (CSUB) est prévue avec l'INPP. Les activités mises en oeuvre dans le cadre de la CSUB permettent de valoriser l'offre de prestation de l'INPP récemment renforcée et modernisée avec l'AFD.</p>
COD2200911 – Santé et systèmes de protection sociale en santé	<p>Groupe Inter bailleurs Santé (GIB santé)</p> <p>Synergie avec le GIB Genre car les structures de prise en charge de SVS sont les services de santé.</p>	<p>Harmonisation entre bailleurs, alignement critique à la stratégie nationale, synergies et approche multi – bailleurs d'appui au niveau provincial, notamment à travers le contrat unique.</p>
	Union Européenne.	<p>Poursuite de la collaboration en cours pour la préparation de multiples TEI dans les domaines de la cyber santé, One Health, appui aux instituts de santé publique, droit à la santé sexuelle et reproductive, MAV+, etc.</p>
	Fondation Bill et Melinda Gates.	<p>En cours de préparation : une collaboration de renforcement de systèmes de santé avec 2 axes : (1) qualité des soins et (2) qualité d'information avec focus sur le paludisme. La collaboration sera basée sur un cofinancement d'activités dans le domaine.</p>
COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	UE (projet CIFOR).	<p>Convention de subsides avec le CIFOR mise en œuvre pour l'appui aux CCFL et l'amélioration des pratiques agricoles, en synergie avec le financement de l'UE.</p> <p>Partage d'expérience sur les pratiques agricoles durables.</p> <p>Coordination des zones d'intervention pour une couverture territoriale optimale.</p>
	AFD (projet savane).	<p>Le projet savane travaille sur le financement du secteur agricole, ce qui complète le manque d'outils Enabel sur l'accès à la finance.</p>
	PNUD (avec le PIREDD).	<p>Capitalisation sur les dynamiques mises en œuvre par le PIREDD (structuration agricole, pratiques agro-forestières, etc.</p>
COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo	Tous les PTF présents	<p>Renforcement de la province dans la coordination des PTF.</p> <p>Alignement sur les priorités provinciales.</p> <p>Mutualisation.</p>

Activités Jeunesse et conscience culturelle et sociale	Programme culture de l'Union Européenne via le pôle EUNIC de Kinshasa.	Recherche de coordination et de dialogue entre les deux programmes.
Activités Lutte contre les Violences Sexuelles et l'Impunité (LVSI)	Groupe Inter bailleurs Genre Synergies avec le GIB santé (centre d'accueil unique dans les structures de la santé, protection sociale en santé) et avec le GIB protection sociale (inégalité de genre au travail).	Harmonisation entre bailleurs, alignement critique à la stratégie nationale, synergies et approche multi – bailleurs d'appui au niveau provincial.

4. Les interventions

4.1. Intervention COD2200711 - Formation - Entreprenariat – Emploi

La province souffre d'un déficit énergétique qui limite l'émergence d'une industrie porteuse de croissance dont prioritairement Kisangani a besoin afin de générer dans les zones rurales des dynamiques socioéconomiques susceptibles d'endiguer les flux migratoires. Les filières structurantes sont l'agro-pastorale, la cimenterie et matériaux de construction, la menuiserie, le textile et dans une moindre mesure l'exploitation minière, fusse-t-elle artisanale.

L'économie est désormais atone, la carence en approvisionnement énergétique constituant le facteur le plus rédhibitoire pour les opérateurs économiques locaux. L'entreprenariat reste le plus souvent confiné au secteur informel, à des activités artisanales peu productives et génératrices de valeur ajoutée. La redynamisation de l'économie locale constitue donc une priorité pour créer des emplois inclusifs et générer de la richesse susceptible d'être redistribuée.

Le Centre de Ressource (CdR) est l'acteur clé du dispositif formation emploi en province de Tshopo. Dans ce cadre, il joue un rôle d'ensemblier provincial et trouve sa légitimité dans son mode de gestion et de gouvernance interministériel et tripartite. Géré paritairement, il constitue l'acteur institutionnel de référence dans lequel l'équipe FEE sera ancrée.

L'objectif global du CdR est de contribuer à la consolidation de la formation (via son centre de compétences) et à l'insertion professionnelle effective des jeunes (via son incubateur Elyria, basé au sein de la FEC), en ce y compris majoritairement les jeunes femmes, vers l'(auto)emploi, décent et durable. L'intervention s'assurera de consolider les acquis du programme EDUT, notamment en termes d'amélioration de la formation, de mobilisation partenariale avec la FEC, de processus d'incubation et d'accompagnement des lauréats. Il s'agira également de moniturer en permanence la notion de travail décent tout en essayant d'implanter, quand cela est possible, des mécanismes d'accès à l'assurance santé, de la sensibilisation au droit du travail et au dialogue social.

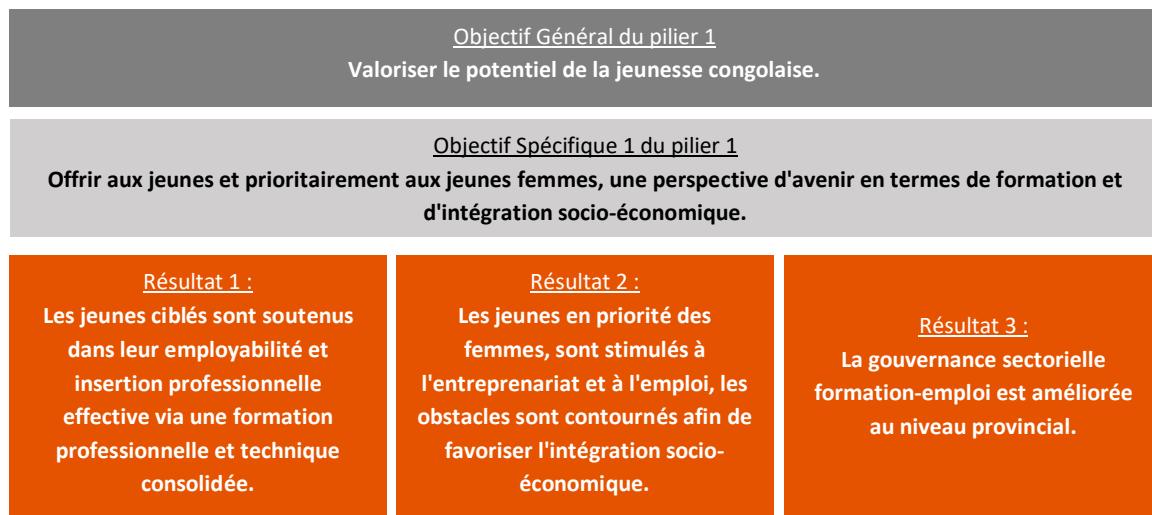
4.1.1. Les objectifs de l'intervention

L'intervention Formation Entreprenariat Emploi visant la promotion du potentiel de la jeunesse congolaise en offrant une perspective d'avenir en termes de formation et d'intégration socio-économique, est alignée avec le Programme d'Actions du gouvernement 2021-2023 (PNSD) qui marque la volonté de travailler dans les grands domaines d'activités suivants, déclinés en piliers et axes : la valorisation du capital humain, l'amélioration des conditions sociales, la promotion de la formation technique et professionnelle, la promotion d'un travail décent, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale./ Pilier 1: Valorisation du capital humain, développement social et culturel/ A2: l'enseignement technique et prof. Artisanat, métiers/ A6: l'emploi, et les politiques de création d'emploi/ A12: développer l'autonomie de la jeunesse (obj.3)

L'intervention visera à consolider et à mettre à l'échelle les résultats et acquis engrangés par le programme EDUT, issu du PIC précédent et du programme de transition.

Les objectifs de l'intervention sont repris dans le schéma ci-dessous qui illustre également une partie de la Théorie de Changement déjà expliquée dans la Stratégie Pays.

Figure 3 – Chaîne de résultat de l'intervention Formation, Entreprenariat, Emploi



4.1.2. Résultat 1 - Les jeunes ciblés sont soutenus dans leur employabilité via une formation professionnelle et technique consolidée pertinente, pratique et de qualité

Le focus sur les conditions permettant l'accès effectif à l'emploi décent des jeunes, y compris les jeunes porteurs de handicap, conduit à privilégier la mobilisation de formations courtes, pratiques et professionnalisantes, plutôt que le soutien à des filières longues et généralistes. Le projet EDUT a intégré ce changement, qu'il s'agit maintenant de mettre à l'échelle pour en récolter les dividendes. Les acquis seront donc consolidés dans le cadre de cette intervention, en renforçant l'offre de formation axée sur la demande réelle et sur le déploiement de séquences d'ajustement axées sur les compétences métiers en termes de savoir-faire et de savoir être, agissant comme leviers déterminants pour accéder à l'emploi.

L'intervention ciblera les établissements suivants en zone urbaine de Kisangani :

- 4 écoles techniques et professionnelles, capables d'intégrer ou d'améliorer une offre de formation courte additionnelle orientées vers l'emploi effectif dans les secteurs porteurs identifiés. Les établissements visés sont tout d'abord ceux issus du portefeuille de la programmation EDUT, à savoir : (1) le Complexe Scolaire Marie Reine de la Paix, (2) le Centre de Promotion Social Makiso, (3) l'Institut Technique Industrielle Chololo et, (4) le Lycée Technique Mapendano, qui mettront en place des formations courtes.
- Le Centre de Compétences du Centre de Ressources, qui offre des formations ciblées et spécialisées à travers un dispositif multi-services et multi partenarial, visant une meilleure adéquation formation-emploi.
- L'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), qui offre des formations continues aux chercheurs d'emploi.

L'offre de formation visera le renforcement des (a) compétences techniques, (b) compétences relationnelles nécessaires à l'exercice du métier (soft skills), (c) compétences vertes, (d) compétences digitales, et (e) l'apprentissage pratique en milieu de travail dans les entreprises (in)formelles (à travers un partenariat secteur public-privé).

Ao1.01. Déployer une offre de formation courte et professionnalisante pour les jeunes apprenants au sein des écoles techniques et de l'INPP en priorisant les filières vertes adaptées au contexte local.

Dans le but de renforcer les différentes compétences décrites ci-haut ; une attention particulière sera accordée aux éléments ci-dessous, au sein de l'offre de formation déjà existante (écoles techniques et

INPP), en partenariat direct avec la FEC et les représentants du secteur privé (in)formel, et ce afin de maximiser la pertinence de la formation par rapport aux besoins du marché du travail et l'emploi effectif des apprenants à la fin de leur formation :

- L'élaboration de nouveaux référentiels de formation ou l'adaptation de référentiels existants simplifiés et numérisés, orientés compétences métiers, visuels et élagués (sur base de l'existant en Afrique Sub Saharienne et/ou méthode Swiss Contact). Ils seront élaborés et certifiés suivant les processus de l'organisme en charge. Ils viseront l'apprentissage pratique des métiers (en ce y compris l'insertion professionnelle de stagiaires ou jeunes diplômés via les infrastructures Enabel). Ces référentiels prioriseront l'apprentissage des métiers porteurs et de demain (comme les énergies renouvelables en partenariat potentiel avec Energies Sans Frontières) identifiés comme répondant à un besoin réel du marché de l'emploi et se focalisant sur le développement de filière innovantes (économie verte et circulaire par exemple).
- La mise en œuvre de formations courtes certifiées, professionnalisantes, orientées métiers et en accord avec les besoins du marché au sein des écoles techniques. Dans ce cadre, des synergies seront mises en œuvre avec l'intervention GIFT qui appuie notamment l'Institut Technique Agricole Simisimi et l'Institut Maendeleo, pour une offre de formation en agriculture urbaine et péri-urbaine en phase avec les opportunités liées aux systèmes alimentaires urbains de Kisangani. Les écoles techniques seront renforcées dans leur autonomie et leur développement institutionnel, déjà commencé dans le programme EDUT, en appliquant le modèle des « Centres d'Excellence Professionnels » (CoVE), qui inclut un soutien pour établir des partenariats durables avec le secteur privé, un appui à la transformation numérique (gestion et formation), l'intégration des « 21th century skills » y compris les compétences vertes (green skills).
- L'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) a pour objectif principal d'offrir une formation continue aux employés du secteur privé pour compléter ou moderniser leurs compétences, financée par les cotisations des employeurs à l'ONSS. Des formations courtes, professionnalisantes et pratiques en faveur des jeunes chercheurs d'emploi dans les filières démontrées comme porteuses d'emploi (Csub INPP) seront subventionnées préalablement à la construction et opérationnalisation du Centre de Compétences tout en s'assurant d'un partenariat renforcé et durable avec l'INPP.
- Une formation en alternance via stage conventionné et défrayé pour les apprenants sera privilégiée au sein de petites entreprises privées ou artisans indépendants visant l'apprentissage pratique des métiers (en ce y compris chantier-école sur les infrastructures Enabel). Un programme de formation pour les encadreurs sera mis en place à cette fin, portant sur les objectifs de stage.
- Des modules de formation dispensés aux jeunes apprenants ainsi qu'aux encadreurs, relatifs à la sécurité au travail et le travail décent (en collaboration avec les syndicats), ainsi qu'un travail approfondi sur la créativité et l'innovation, les attitudes et comportements liés à l'exercice du métier. Une dotation des apprenants en matériel de sécurité pour l'exercice de leur fonction sera proposée.
- Une expertise additionnelle de type Exchange sera mobilisée en fonction des besoins, afin de renforcer les compétences techniques des formateurs, à travers les accords-cadres de coopération avec le Forem/VDAB, IFAPME/SYNTRA, et les Mires notamment.
- Une dotation des établissements en équipement et consommables sur base des formations courtes initiées, avec réhabilitation légère des locaux/ateliers de formation suivant les besoins. Les formations seront dispensées dans le cadre d'une double vacation pour optimiser les infrastructures et les équipements l'après-midi.
- Soutien aux centres de formations pour augmenter de manière significative le nombre de filles dans les filières, par le biais d'une promotion ciblée, et d'autres mesures qui rendent leurs centres plus accueillants pour les (jeunes) femmes : par exemple, des aménagements adaptés, des enseignantes (modèle de rôle), une offre plus large de formations, une vraie politique de genre et de sécurité dans les écoles (ex. : actions contre la violence sexuelle), etc.
- Les jeunes en cours de formation seront connectés à l'incubateur du Centre de Ressource en vue de leur insertion professionnelle.

Ao1.02. Construire, doter en équipements et opérationnaliser un Centre de compétences orienté vers la filière bois, matériaux et énergie durable et partie intégrante du CdR

Afin de compléter les lieux de formation existants, le nouveau Centre de Compétences fera partie du Centre de Ressource ; un dispositif clé en matière de formation.

- Le Centre de Compétences intégrera des ateliers d'apprentissage dédiés à des formations courtes, des salles multimédias, des fablabs² sur les thématiques clés, etc., adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- Une offre de formation adaptée aux opportunités sera déployée à tous les niveaux (référentiels, certification, formation formateurs), en complémentarité à Ao1-01.
- De l'échange d'expertise avec les centres de compétences bois et énergies renouvelables du Forem via ASC sera mobilisé. Le Centre de Compétences sera progressivement intégré au dispositif CoVE soutenu par l'UE dans le cadre de l'assurance qualité et du processus d'amélioration continuée.
- Le centre de compétences sera autonome en eau grâce à un raccordement REGIDESO ou à un éventuel forage qui pourra être dimensionné pour alimenter le quartier environnant avec un mode de gestion inspiré des ASUREP assurant rentabilité et maintenance. La même approche pourra être développée pour l'accès à l'énergie.
- Le centre de compétence portera une approche cluster autour de la filière bois certifiée, en lien avec Yanonge et Yangambi et en partenariat avec CFT, entreprise d'exploitation forestière et de transformation du bois certifiée durable selon les standards internationaux.
- Le partenariat avec l'Association des Jeunes Menuisiers de Mogoya (AJMM) sera renforcé pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes dans les filières bois, dans le renforcement de leur gouvernance et gestion, et à travers la construction d'un atelier et hall artisanal en chantier école (CSub directe AJMM).
- Une baleinière sera construite en partenariat avec l'AJMM, à travers un chantier-école avec les apprenants, pour renforcer les liens commerciaux entre les zones rurales et urbaines, tout en assurant la sécurité des personnes en charge du transport des marchandises.
- Les synergies avec l'intervention GIFT et le projet FORETS (mis en œuvre par le CIFOR) seront également activées pour faire le lien entre développement rural et urbain, ainsi qu'avec le Pilier 4 agriculture dans l'approvisionnement de productions agricoles.

Ao1.03. Promouvoir la digitalisation des apprentissages.

Cocréer avec les parties prenantes des filières visées des solutions numériques qui peuvent soutenir le développement des filières sur le marché. A titre d'exemple, on peut penser à la création du contenu local, par exemple des vidéos instructifs sur des modèles de meubles modernes pour les menuisiers ou d'autres contenus pour les artisanats ou l'agriculture périurbain, à créer une plateforme d'échange ou de vente en ligne via les réseaux sociaux, utiliser un système de SMS pour informer sur les prix du marché, à soutenir l'utilisation des outils digitaux dans les métiers du futur (préservation de l'environnement et lutte contre le réchauffement climatique) etc. Cette approche innovative permettra aux parties prenantes de bénéficier des outils digitaux adaptées à leurs besoins.

Au sein des établissements visés, des renforcements des aptitudes du 21^{ème} siècle seront basé sur une approche mobile-first, ce qui veut dire que les cours organisés seront basés sur le principe de l'utilisation des smartphones comme principaux outils digitaux utilisé pour accéder les informations et/ou l'Internet. Là où nécessaire, cette approche sera complémentée par des bibliothèques des ressources numériques ouvertes qui sont accessibles sans connexion Internet.

Ao1.04. Promouvoir la pertinence sectorielle de la formation professionnelle via la consolidation des activités World Skills

Poursuivre et consolider les activités liées à la compétition provinciale, nationale, et internationale des métiers. Il s'agit d'un concours destiné aux apprenants pour récompenser les meilleurs artisans

² Réseau mondial de laboratoires locaux, qui rendent possible l'invention en donnant aux individus accès à des outils de fabrication numérique.

en termes de compétences à réaliser une pièce d'épreuve par filière inter-établissements et internationales. Un ASC sera mobilisé via World Skills Belgium.

Cette activité contribuera à valider et valoriser les compétences professionnelles acquises et un formidable levier pour promouvoir les filières professionnelles et créer des liens entre les instituts de formations et les entreprises privées.

4.1.3. Résultat 2 - Les jeunes majoritairement des femmes, sont stimulés à l'entreprenariat et à l'emploi, les obstacles sont contournés afin de favoriser l'intégration socio-économique.

Ce résultat est centré sur l'incubateur « Elikya » qui fait partie intégrante du Centre de Ressource mais qui sera construit au sein de la FEC ; partie prenante du CdR.

L'intervention travaillera en parallèle sur la mise en œuvre par l'incubateur de 3 lignes d'actions :

- D'une part, via la mobilisation d'un mécanisme permanent d'intermédiation offre-demande mis en place par le Centre de Ressources et visant à prospecter les entreprises (in)formelles demandeuses de profils spécifiques – en promouvant envers les entreprises qui emploient des personnes porteuses de handicap – à appuyer l'identification des profil métiers attendus et à conventionner avec celles-ci des promesses d'embauches tout en accompagnant le public ciblé pour ajuster les compétences aux attentes des employeurs.
- D'autre part, l'intervention soutiendra l'installation durable d'une capacité d'incubation et d'accompagnement à l'entreprenariat des jeunes porteurs de projet à travers une offre de prestation de services non financiers et financiers.
- Enfin, l'intervention prendra en considération le potentiel d'accélération des MPME (in)formelles résilientes (en particulier les initiatives liées à l'économie verte et circulaire) et porteuses de nouveaux emplois en proposant un panel de services facilitant l'amélioration du modèle économique, la crédibilisation du plan d'affaires, l'accès à de nouveaux marchés, au mentorat ou encore au financement, en priorisant les filières vertes.

Les secteurs/filières identifiés actuellement comme porteurs à Kisangani, et qui seront donc priorisés dans les appels à manifestation, incluent : Bois/énergies renouvelables, Maraîchage/transformation agricole (valorisation des productions agricoles résilientes et durables) issues de la province de la Tshopo), mécanique et économie culturelle.

Dans le même temps, des passerelles seront établies pour soutenir les chaînes de valeur de production et de transformation agro-alimentaires en lien avec l'intervention Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural et l'intervention GIFT financée par l'AFD et mise en œuvre par Enabel. Si l'incubateur apparaît comme l'opérateur ensemblier, l'exigence de mise à l'échelle et de multiplication de l'impact ne pourra s'obtenir qu'en formant des acteurs intermédiaires locaux indispensables au développement de l'écosystème.

L'intervention FEE prendra systématiquement en compte les prescriptions et normes relatives à l'accès des personnes à mobilité réduite afin d'assurer l'équité de l'accès à ses infrastructures (rampes, largeurs des portes, etc.).

Ao2.01. Construire les bureaux de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et l'incubateur Elykia, et doter en équipements l'incubateur.

Il s'agit d'une construction durable et bioclimatique suivant les principes stratégiques et d'opérationnalisation des infrastructures³, au cœur de la ville de Kisangani sur une parcelle appartenant à la FEC, principale faîtière d'entreprises en RDC dont les études auront été finalisées

³ Stratégie pays §2.7.1 & Synthèse et principes généraux §8.4

sur le programme de transition. Les équipements dédiés à l'incubation seront également fournis et adaptés aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre du résultat 3, un accent particulier sera mis sur la gouvernance du dispositif CdR (Centre de compétences + incubateur), système de gouvernance qui est déjà en cours de réflexion dans la cadre d'EDUT.

Ao2.02. Accompagner le renforcement du dispositif d'intermédiation en matière d'emploi salarié ciblant les chercheurs d'emploi et les entreprises.

Cette activité vise à soutenir le CdR dans le déploiement, le développement/renforcement et mise à l'échelle d'une offre de services d'intermédiation offre/demande visant l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'insertion professionnelle et dans l'emploi salarié.

- Inscription des chercheurs d'emploi, Identification et inventorisation des offres d'emploi sur une seule et même plateforme nationale en ligne de l'ONEM.
- Orientation des demandeurs d'emplois vers des formations courtes et professionnalisantes pour pallier le manque de compétences techniques spécifiques (y inclus numériques), vers l'incubation en partenariat avec les opérateurs de formation.
- Facilitation de l'accès à l'emploi salarié via des séquences d'ajustement dispensées par la FEC et l'ONEM : évaluation des potentialités, validation de projet professionnel, rédaction de lettres de candidatures, CV, coaching en soft skills (savoir-être), simulation d'entretiens d'embauche, techniques de négociation.
- Activation de la mise en stage ou 1ere expériences professionnelle en faveur des jeunes, sensibilisation sur l'importance de la sécurité au travail et sur les inégalités de genre et violences basées sur le genre sur le lieu de travail.
- Implémentation du dispositif de « First Employment Facility » auprès des jeunes demandeurs d'emploi pour une première expérience en entreprise ou auprès d'artisans.
- Placement en entreprise en partenariat avec l'ONEM et via la mobilisation d'un ASC Forem/Actiris/Mires.
- Le CdR jouera un rôle clé dans la sensibilisation/formation des entreprises privées/artisans indépendants, partenaires sur l'importance de la sécurité au travail et sur les inégalités de genre et violences basées sur le genre sur le lieu de travail, à travers une formation des encadreurs de stage et de sensibilisation (voir Ao1-01). Dans la même logique, les apprenants, entrepreneurs et chercheurs d'emploi du CdR seront sensibilisés aux normes de santé et de sécurité au travail, à la liberté d'association et d'autres éléments centraux de l'agenda du travail décent.

Ao2.03. Accompagner les porteurs de projets et renforcer le déploiement de l'offre d'incubation de l'incubateur Elykia

L'incubateur Elykia est l'opérateur clé opérationnalisé par la FEC en tant que partie prenante du dispositif CdR et dédié à l'accompagnement vers l'entreprenariat/auto-emploi des demandeurs d'emploi et porteurs de projets, lancé en 2021 dans le cadre du projet EDUT. Il comprendra le lancement d'appels à manifestation pour des projets composés en moyenne de 3 entrepreneurs), projets déposés par des porteurs de projets dans le cadre d'appel à manifestation libre, ainsi que des projets 'push' (composés en moyenne de 5 entrepreneurs), des projets spécifiques et concrets initiés par l'incubateur qui demandent des compétences et expertise spécifiques définies par la nature du projet. Les projets push répondent à des opportunités d'investissement pour la création d'un nouveau marché et de création d'emploi, sur base d'analyses et d'études spécifiques et bénéficieront d'un appui à hauteur de 25,000 euros par projet. Les appels à manifestations cibleront différentes cohortes, répondant à des critères précis.

L'écosystème entrepreneurial se nourrit de solutions et technologies innovantes qui peuvent répondre à des problèmes du quotidien de la population locale. Pour cela, le dispositif d'accompagnement des entrepreneurs placera l'innovation au cœur du dispositif d'incubation afin de promouvoir des innovations réalisables et viables dans le contexte spécifique de Kisangani. De plus, cette action soutiendra la co-création avec les acteurs ou les structures d'innovation locales.

Comme déjà précisé l'incubateur est intégré en termes de gouvernance, au sein du dispositif CdR. L'offre de services proposée par Elykia sera renforcée et mise à l'échelle via :

- L'appui au lancement de projets portés par au moins 50% de femmes : encadrement des porteurs de projet durant la durée de leur (pré)incubation (6 à 12 mois) à travers un coaching rapproché, et pendant 6 mois après le lancement de leur activité, méthodologies spécifiques de soutien à l'entreprenariat féminin et utilisation de l'outil interne Toolbox Entrepreneuriat des Femmes.
- Le soutien à l'idéation des porteurs de projets et à affiner le projet à travers des formations additionnelles en entreprenariat et éducation financière (IMF SMICO), en informatique (compétences numériques) et en compétences techniques (en lien avec les écoles techniques et centre de compétences du CdR). Des formations dédiées aux thèmes transversaux (santé sexuelle, économie verte et circulaire, économie créative, entreprenariat Féminin, etc.) sont également prévues.
- L'accompagnement des porteurs de projets à identifier des sources de financement et faciliter le rapprochement avec des produits financiers adaptés pour accéder à une offre de financement alternative (crowdfunding, lien avec la diaspora congolaise, etc.).
- La facilitation de l'accès à des ressources humaines (coachs) et/ou matérielles techniques et/ou informatiques pour appuyer le développement du projet.
- L'organisation et pérennisation d'un cadre d'information et d'échange d'expériences aux incubés et à la communauté (club des entrepreneurs).
- Le soutien à une offre de services complémentaires : permanence légale pour l'appui à la création d'entreprises formelles dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ainsi que dans le secteur agricole (foncier, taxes, etc.); appui sur-mesure en marketing, publicité et/ou communication en fonction des besoins.
- Le soutien et la stimulation des échanges d'expertises et de bonnes pratiques : des échanges d'expériences/peer-to-peer/mentoring-parrainage pour les porteurs de projets, via une expertise internationale et une mobilisation des accords-cadres de coopération (ACC) ainsi que du peer-to-peer à travers une plateforme virtuelle et des visites Sud Nord et Nord Sud, entre entrepreneurs congolais et belges actifs dans un même secteur (Hub Brussels, OvO), autour de niches comme le secteur de l'économie verte et circulaire, le changement climatique (VITO), le secteur culturel (Africalia /BOZAR/MRAC/Bilembo) ou plus transversalement, l'économie sociale et solidaire. AWA, le concours de Enabel pour les femmes qui entreprennent, avec des échanges prévus avec des entrepreneur.e.s belges sera également intégré à la planification.
- Les échanges sur des expertises techniques spécifiques (Menuiserie, Construction, Micro-Brasserie, Chef d'entreprise, garnissage de meubles, etc.) via mobilisation d'ACC Forem/Actiris/VDAB; SYNTTRA/IFAPME (ACC à conclure) /Exchange Expertise).
- La facilitation de la collaboration avec les entreprises environnantes actives pour des échanges avec les professionnels des métiers au niveau local.
- Des dispositifs inclusifs au sein du CdR pour 200 personnes aux besoins spécifiques seront mis en place à travers un processus de réinsertion mobilisé en synergie avec le programme PLVS et circonscrit autour d'un parcours complet partant du Centre Alwaleed, jusqu'à l'incubation (avec Elykia) en passant par la formation (avec l'INPP) et la mise en stage chez des mamans entrepreneures pour acquérir une première expérience dans le secteur. 200 femmes par an venant du centre Alwaleed seront accompagnées. Un dispositif de réinsertion au sein du centre Alwaleed avec deux agents placés au sein de l'établissement sera établi.

Ao2.04. Accompagner l'offre de services en accélération de microentreprises/associations existantes de l'incubateur et de ses partenaires.

L'objectif de cette activité consiste à accompagner la dynamique d'entrepreneurs prometteurs et à renforcer le potentiel productif de leurs initiatives (expansion) à travers une offre de services proposée par l'incubateur. Ce qui contribuera à l'accélération de petites entreprises, à la création d'emploi décent additionnels et à la formalisation progressive de ces initiatives, en lien avec ce qui se pratiquera dans le portefeuille protection sociale, en concaténant et capitalisant les meilleures pratiques des deux portefeuilles.

Le soutien à des organisations sectorielles/clusters/grappes susceptibles d'apporter une offre de service améliorées à leurs membres MPME (comme l'AJMM) sera envisagé. Les secteurs à cibler

feront l'objet d'une analyse sur la chaîne de valeur et l'approche par grappe, en collaboration avec la FEC, afin d'identifier toutes les opportunités de complémentarités et pallier les ruptures dans les chaînes de valeur. Les modalités d'appui au développement et à l'accélération de MPME résilientes, créatrices d'emplois nouveaux, portées majoritairement par les femmes seront également explorées.

Une offre de services et d'accompagnement à l'entrepreneuriat centrée sur l'innovation sera également mise en place, avec le déploiement d'outils d'aide au développement des MPE (coaching one-to-one). Les lignes d'actions à développer nécessiteront de potentialiser et d'étudier l'opportunité de la création d'un hub d'innovation et de croissance autour de la chaîne de valeur du bois, le renforcement des capacités entrepreneuriales, et la facilitation de l'accès au marché et au financement. Il contribuera à l'accélération de clusters résilients et créateurs d'emplois décents, futurs pôles de compétitivité dans les secteurs porteurs à valider.

Ao2.05. Soutenir l'accès à des services financiers adaptés aux entrepreneurs/PME

L'offre d'accompagnement du CdR-Incubateur contribuera en premier lieu à faciliter la rencontre entre la demande et l'offre existante de services financiers à travers une mise en relation avec les institutions de microfinance (SMICO), les banques commerciales, les investisseurs et business angels. Des mécanismes innovants tels que le crowdfunding ou le financement par le réseau de la diaspora sera également mis en avant. Plusieurs mécanismes seront également explorés et pilotés en partenariat avec les institutions financières, selon le cadre légal de Enabel dans le but de faciliter l'octroi de crédits aux entrepreneurs et PMEs (ex: appui techniques aux IMFs, fonds de garantie, etc.).

En accompagnant les porteurs de projets dans la définition de leur plan financier, l'incubateur offrira un appui conseil pour le montage financier, la recherche de financement, et la mise en relation avec les acteurs financiers. Outre la mise en lien avec les dispositifs de financement classiques le CdR offrira des subsides de démarrage ou des dispositifs d'acquisition des équipements aux candidats entrepreneurs, y compris les plus vulnérables. Des critères de sélection et d'accès à ces mécanismes seront fixés au démarrage de l'intervention afin que le CdR puisse proposer des formules de location-vente d'équipements ou une aide à l'installation des incubés à travers un fonds d'amorçage (mise en œuvre sous forme de subside octroyée à l'issue d'un processus sélectif par le CdR). Le service d'accès aux équipements via la location-vente sera consolidé au sein de l'incubateur (Convention de subsides pour les 3 services).

En accompagnant les porteurs de projets dans la définition de leur plan financier, l'incubateur offrira un appui conseil pour le montage financier, la recherche de financement, et la mise en relation avec les acteurs financiers.

Ao2.06. Appuyer l'organisation d'événements fédérateurs pour la rencontre entre l'offre et la demande sur le marché du travail au niveau national et provincial.

Contribution à l'organisation du Salon annuel des Métiers et de la Formation (SMF) et d'un Rallye de l'emploi. Habituellement le concours métiers (World Skills) est organisé dans le cadre du SMF, donc cette activité est en lien avec l'activité Ao1-04.

Ao2.07. Financer l'expertise externe de l'intervention pour le développement de l'écosystème entrepreneurial.

L'expertise externe sera mobilisée sur deux aspects :

- Le coaching des différents intervenants en incubation, accélération et le développement de l'écosystème pour une efficacité et efficience renforcées, notamment via des échanges entre acteurs des différents écosystèmes provinciaux soutenus par Enabel
- La Contribution à la mise à l'échelle du dispositif d'incubation et d'accélération de l'incubateur Elyria en identifiant et finançant des opérateurs additionnels localement ou régionalement via marché et/ou convention de subsides.

4.1.4. Résultat 3 - La gouvernance sectorielle de la formation-emploi est améliorée au niveau provincial

Ce résultat gouvernance sectorielle sera traité en synergie avec l'intervention appui institutionnelle au gouvernement provincial.

Ao3-01. Consolider la gouvernance des centres de formation via la mise en application du progiciel scolaire et des Plans/Projets d'établissements dans les établissements soutenus.

Cette activité consistera à renforcer la gouvernance, via le progiciel de gestion scolaire et la mise en œuvre du Plan de Développement des Etablissements. Les établissements visés par ces activités de consolidation de la gouvernance et de la gestion de la formation professionnelle et technique sont exhaustivement issus du portefeuille de la programmation EDUT. Pour des raisons opérationnelles et d'efficience, ces activités seront, pour partie, mises en œuvre par l'intervention GIFT, financée par l'AFD (ITA Bosembo, ITA Yangambi et ITA Yanonge). Pour les deux établissements restants, le travail de soutien institutionnel sera externalisé selon des modalités à définir au démarrage de l'intervention (ITP Mogoya et CS Sagesse).

Ao3.02. Promouvoir le CdR comme acteur incontournable de l'écosystème adéquation formation-emploi en milieu urbain au niveau institutionnel.

Afin d'asseoir et de structurer la légitimité du CdR, les actions suivantes seront entreprises :

- Affectation d'agents opérationnels des ministères de référence au sein du CdR (EPST, FPM et Onem). Le mode de contractualisation le plus adéquat devra être identifié pour permettre l'intégration et la contribution des partenaires publics visant l'opérationnalisation de l'offre de prestation du CdR, probablement sous convention de subsides ou via un système visant à financer une prime aux agents dédiés à l'exécution des activités du CdR. L'ensemble des fonctionnaires, dûment affectés au dispositif, devront être immatriculés et mécanisés.
- Mise en place du CA, organe provincial de gestion du CdR (ministères provinciaux PROVED sectoriels, FEC, organisations syndicales⁴).
- Mise en place d'un dispositif de recherche-action pour disposer des informations et analyses nécessaires sur l'écosystème de l'emploi et de l'entrepreneuriat via ACC Université belge.
- Echange d'expertise avec les centres de compétences bois et énergies du Forem (ACC)
- La Contribution des ministères provinciaux, via les PROVED, à la promotion du CdR comme acteur incontournable de l'écosystème adéquation formation-emploi en milieu urbain au niveau institutionnel formel en coordination avec les Ministères Provinciaux de l'EPST ; FPM ; Affaires Sociales, Action Humanitaires et Solidarité National ; et le Ministère de l'Emploi, Travail, et Prévoyance Sociale.

Ao3.03. Accompagner la bonne gouvernance et la gestion pérenne de l'incubateur (Elykia) et du centre de compétences du CdR

La FEC joue un rôle clé d'opérateur d'insertion professionnelle et d'accompagnement des jeunes sortant(e)s des établissement et demandeurs d'emplois, aussi bien vers l'emploi salarié que via l'entrepreneuriat/auto-emploi à travers son incubateur Elykia. La FEC maintiendra un rôle central au sein du CdR comme opérateur de mise en œuvre de l'incubateur. Afin de répondre à ces objectifs, la programmation Enabel interviendra via un accompagnement in vivo permanent, dans une perspective de coresponsabilité. Les activités soutiendront l'organisation et le fonctionnement de l'incubateur (planification des activités, plan de développement, manuel de procédures, etc.) ainsi

⁴ Voir Arrêté interministériel

que la gestion de ses ressources financières et matérielles. Les aspects soutenus comprendront également :

- La sécurisation juridique de l'investissement en infrastructure de l'incubateur sur le terrain de la FEC devra se traduire par une clarification formelle entre la FEC et le CdR qui garantisse l'affectation à long terme de l'infrastructure en faveur des activités d'incubation. En outre, l'arrêté provincial de création d'un CdR contenant centre de compétences et incubateur intégrera les conditions de gestion tripartite. La mise en place d'un modèle d'organisation et d'implémentation efficace du Centre de Compétences en lien avec le CdR et géré paritairement : Le MFPM et l'EPST provincial devraient accompagner sur le terrain toutes les opérations et activités liées au déploiement de l'offre de formation professionnelle pratique et de courte durée via le centre de compétences dès que sa construction sera achevée. Le déploiement de l'offre et de l'ingénierie de formation nécessitera : l'affectation de personnel dédié de l'EPST/FPM, un plan de développement de la structure de formation, L'identification d'un modèle de financement, le déploiement d'un ASC avec le Forem, mobilisé pour intégrer le modèle de gestion et de gouvernance des centres de compétence en Wallonie.
- Une gestion efficace des différents espaces du CdR comprenant : la maintenance préventive et curative, la gestion des stocks et de l'espace de stockage, l'atelier multifonctionnel, la salle de cours (modulable), la salle informatique, l'open space, le local technique et les sanitaires.
- Le soutien aux activités du CdR via une contractualisation dégressive sous convention de subside.
- L'appui à la Conception et à la mise en place du dispositif multi-services (formation, emploi).
- Le renforcement des compétences et des capacités des agents affectés au sein du CdR.
- La structuration et la pérennisation de ses activités sera accompagnée à travers un appui externe et/ou une structure agréée SAACE d'accompagnement belge des incubateurs ou d'incubation (ACC)
- L'accompagnement de son autonomisation financière en structurant une offre de services facturés vers des cibles telles que : services de formation du personnel des entreprises (accélération), cours du soir payants, Accès au laboratoire informatique, espaces de co working et pour des événements de formations et d'animation externes, Services de location-achats de matériel, etc.).
- La formation et le monitoring du travail décent ainsi que la protection sur le lieu de travail auprès des partenaires impliqués en valorisant la boîte à outils de l'intervention VETTOOLBOX et en synergie avec le portefeuille protection sociale
- L'intégration et la promotion de l'économie sociale comme voie alternative de création d'emploi via l'ACC ULiège et son Centre de recherche en économie sociale.
- L'Intégration et l'accès à un système pilote de protection sociale pour les insérés via subside avec SOLSOC/WSM et/ou des partenaires locaux de la plateforme travail décent (CSC par exemple), en synergie avec le portefeuille bilatéral protection sociale.

Ao3.04 Apprentissage et gestion de connaissances, et implémentation d'un dispositif de suivi évaluation interne et externe interconnecté

Des activités de capitalisation et d'évaluation des leçons apprises pour dissémination des meilleures pratiques, d'apprentissage, et de renforcement des capacités sont prévus, non seulement pour améliorer la mise en œuvre au niveau provincial, mais aussi pour nourrir les interventions 'formation, emploi et entreprenariat' et le dialogue national au niveau central. Ainsi, les activités et leurs résultats serviront de bases pour optimiser le développement des politiques locales et nationales.

Un outil de gestion interne de suivi de type Wiki Flow, sera utilisé dans toutes les interventions du pilier 1, volet 1, du programme pour un suivi intégré des indicateurs clés de l'ensemble de la thématique formation – emploi, du programme Protection sociale ainsi que des interventions pour tiers comme GIFT et Unis pour le genre ainsi que VETTOOLBOX 2.

4.1.5. Les indicateurs de suivi et évaluation

Voir annexe 3.

4.2. Intervention COD2200911 – Santé et systèmes de protection sociale en santé

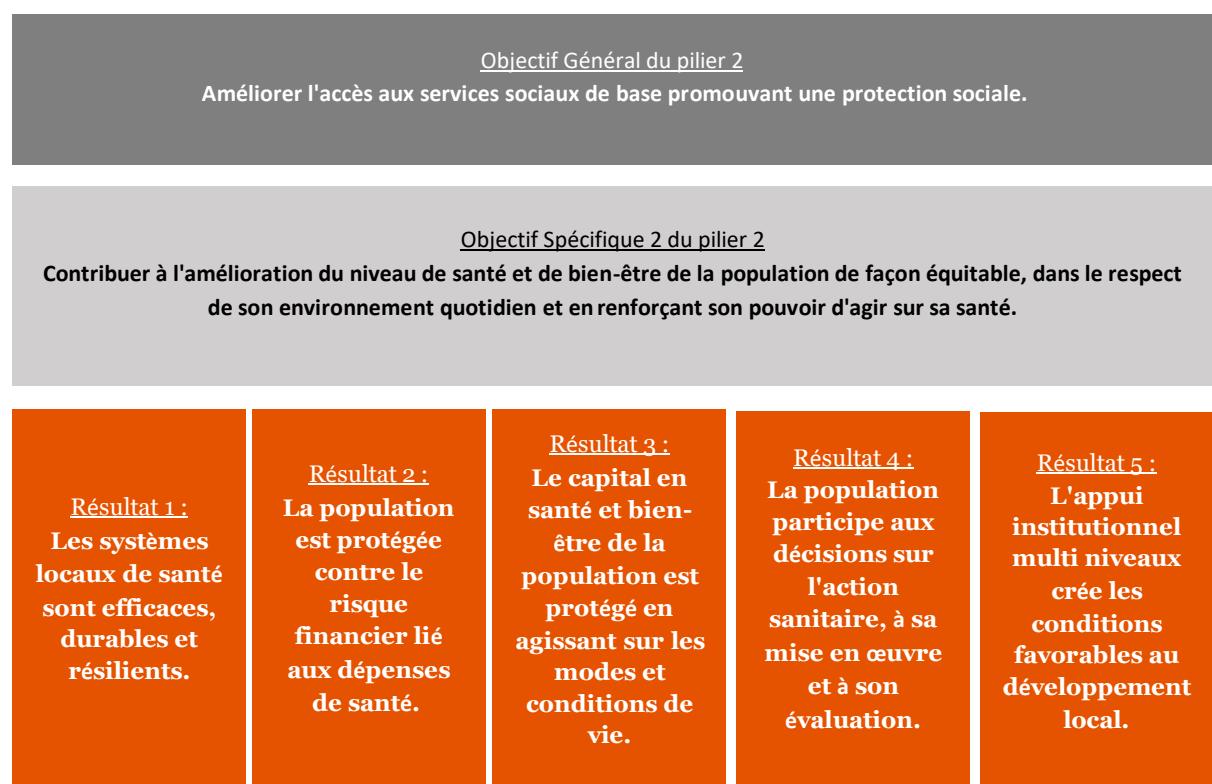
A travers les ODD, la communauté internationale s'est engagée à lutter contre les inégalités. La couverture santé universelle (CSU) est un chemin qui vise à réduire les inégalités en santé au sein de la société. Ce chemin vers la CSU implique des mécanismes de réduction des barrières d'accessibilité à des services de santé promotionnels, préventifs et curatifs de qualité. Il s'articule autour de l'amélioration de trois éléments : (1) la qualité de l'offre de soins, (2) l'accessibilité financière et (3) l'exercice des droits en santé par la population. Cette amélioration est influencée par le contexte, particulièrement par la gouvernance, la participation citoyenne et le financement durable du système de santé. C'est de l'ensemble de cette analyse que découlent l'objectif spécifique et les cinq résultats de l'intervention repris dans le schéma ci-dessous.

4.2.1. Les objectifs de l'intervention

L'intervention de Enabel santé et protection sociale en santé s'aligne sur le PNSD avec le pilier 1 : "Valorisation du capital humain, développement social et culturel", axes 2.1 "Développement humain", B.5 "Santé publique"; Pilier 2 : "Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'Etat et consolidation de la Paix.

La chaîne de résultat et les conditions de changements sont reprises dans le schéma suivant :

Figure 4 – Chaîne de résultat de l'intervention Santé et systèmes de protection sociale en santé



Le programme antérieur couvrait dans le territoire de Kisangani 3 ZS environ 65 % de la population du territoire urbain : la ZS de Lubunga à typologie rurale, et les ZS de Makiso – Kisangani et de Kabondo. Il est essentiel de se recentrer pour plus d'impact tout en assurant la continuité des soins (liens entre les Centres de Santé et les hôpitaux). Les deux hôpitaux de la ville seront donc appuyés ('Makiso – Kisangani et Kabondo) mais avec un appui plus global à l'hôpital de Makiso – Kisangani selon le souhait des autorités sanitaires. Les bassins de l'intervention pour les CS seront identifiés en

début d'intervention en fonction du contexte (favorable aux innovations) et des synergies avec les autres piliers (à priori, dans les communes de Mangobo ou Makiso).

Des stratégies et actions seront plus spécifiques selon que nous sommes en milieu rural ou urbain ; En milieu rural (Isangi), l'accent sera mis sur (1) le développement de la ZS intégré à l'Approche Territorial du Développement Local (2) la nutrition à assise communautaire et (3) un accès financier plus équitable et plus pérenne aux soins ; pendant que dans la ville de Kisangani l'attention sera mis sur, (1) une offre de soins de première ligne plus adaptée au milieu urbain, (2) une gestion plus transparente des ressources au sein des hôpitaux et (3) l'intégration de la santé des jeunes et des adolescents.

Les ONG belges en RDC actives dans le secteur santé se regroupent au sein de la cible 4 du cadre stratégique commun (CSC) 2022-2026. Il existe des opportunités pour améliorer les synergies et complémentarités avec les ONG belges. Les thématiques suivantes ont été identifiées comme potentielles synergies à travers le Groupe de Travail (GT) du Hub Santé (avec la participation de Enabel et de l'IMT) : le droit à la santé ; le plaidoyer pour l'intégration de la santé mentale dans le SSP ; l'intégration des maladies non transmissibles ; certains programmes verticaux ; l'approvisionnement en médicaments ; la digitalisation de tout le secteur santé (niveau intermédiaire et Hôpitaux) ; le genre et l'environnement (thèmes transversaux) ; les épidémies et enfin, le secteur hospitalier (intégration de l'initiative PHRDC).

L'ensemble des partenariats à réaliser dans le scope de l'intervention devra prendre en compte la dimension du genre, en assurant un soutien particulier majoritairement aux femmes, afin qu'elles représentent, a minima, 50% des participants aux activités, tout en renforçant leur exercice du droit à la santé.

Des activités spécifiques renforceront l'impact sur les personnes vulnérables, femmes et surtout les jeunes femmes, comme la tarification forfaitaire qui subsidiera, entre autres, des soins de santé orientés à ce segment de la population avec intégration des soins gynécologiques et obstétriques, de planning familial. L'organisation des services de santé sera adaptée à des horaires accessibles hors-travail et où cela est possible, l'accueil des enfants de patientes et du personnel de santé sera organisé. Dans le même sens, la participation de femmes aux formations sera encouragée grâce à des mesures d'accueil pour leurs enfants.

4.2.2. Résultat 1 - Les systèmes de santé sont efficaces, durables et résilients

Ao1.01. Contribuer à l'amélioration de la couverture de la population en services de santé durables et respectueux de l'environnement

Dans les deux territoires, un plan de couverture pour l'ensemble de la population sera établi ou actualisé et en même temps les sites favorables pour sa réalisation partielle seront identifiés (composante cartographique et sociale), la cartographie sanitaire sera digitalisée en alignement avec la stratégie nationale, la cartographie pourra aussi être multisectorielle pour mieux répondre aux besoins du développement local des territoires.

Dans l'ensemble, les formations sanitaires nouvellement réhabilitées /construites seront dotées d'énergie électrique verte (dans la mesure du possible), d'eau potable, de latrines, d'un dispositif de gestion des déchets biomédicaux et non-biomédicaux. Les HGR seront également dotés de système de digitalisation. La maintenance préventive et curative de base sera mise en place dans les ZS appuyées qui seront également dotées de stocks stratégiques de médicaments.

De nouveaux CS seront construits et équipés, deux à Isangi (Yalosase) et deux en ville. Au niveau des hôpitaux, un plan directeur sera réalisé à Isangi et des priorités contextuelles seront identifiées lors de la mise en œuvre en alignement avec le plan directeur déjà réalisé, en fonction des coûts actualisés (à priori le bloc opératoire pour Makiso – Kisangani, et l'imagerie médicale et les urgences pour Isangi). La Centrale de Distribution Régionale (CDR) des médicaments de Kisangani sera dotée d'un système de production solaire pour son énergie électrique. Dans les ZS de Kabondo et de Lubunga

appuyées antérieurement, les services hospitaliers réhabilités ou construits seront équipés (consolidation des résultats du PADP).

Tous les bâtiments seront construits suivant les principes de l'architecture bioclimatique décrits dans la partie générale⁵, également appliqués, dans la mesure du possible, pour les réhabilitations. Les constructions devront assurer un agencement correct des salles selon leur utilisation en prenant en compte des aspects techniques, mais aussi la composante satisfaction des usagers, notamment le respect de la vie privée et de la confidentialité, si important pour les droits sexuels et la planification familiale, ou encore le confort du patient dans son circuit dans le service.

A01-02. Renforcer le leadership de l'équipe cadre des ZS, des équipes de direction des hôpitaux et développer les compétences des ressources humaines

L'équipe cadre des ZS sera réorganisée et sa composition revue en fonction des compétences nécessaires pour jouer son rôle (pouvoir de décision, capacité de prise de responsabilité, de la supervision, d'intervention, gestion et interprétation de données, etc.). Son leadership sera renforcé par le coaching conjoint de la DPS et de Enabel. Les mêmes principes seront appliqués pour les équipes de direction des hôpitaux, adéquation et coaching de l'équipe de Direction. Pour le développement des compétences du personnel un budget de formation sera alloué aux équipes cadres des ZS, pour l'ensemble de leur ZS (ECZS, HGR et ZS). Il devra faire l'objet d'une validation annuelle consensuelle.

Le cadre de travail des ECZS sera amélioré par la dotation d'équipements de bureautique. Dans la ZS d'Isangi, des aménagements de bureaux mineurs seront réalisés. Les primes systématiques des PTF, sans lien avec des résultats, entraînent des mouvements irrationnels de personnel. L'ECZS sera redevable d'une série de résultats en relation avec la ZS, les primes du personnel et les frais de fonctionnement seront liés à ces résultats. A cette fin, un scan organisationnel et un contrat de résultats institutionnels et opérationnels seront établis au démarrage de la mise en œuvre des activités de l'intervention.

A01-03. Améliorer l'organisation des services, la gestion des activités et des ressources

Ce domaine d'activité vise l'efficience du système de santé, élément important pour la progression de la CSU. Les HGR sont les structures les plus budgétivores de la ZS alors que bien souvent à part quelques actes chirurgicaux, ils jouent surtout le rôle de gros dispensaires entrant en concurrence avec les CS. La digitalisation des HGR sera mise à profit pour améliorer la gestion des ressources au sein des HGR, notamment à travers la systématisation de la planification et du suivi budgétaires. Elle facilitera aussi les actions menées pour améliorer la rationalisation des services et des prestations, l'organisation des flux de patients, des finances, des médicaments, de l'information entre les services, le suivi de l'utilisation des guides thérapeutiques, de la rationalisation des prescriptions et de l'utilisation des médicaments génériques. L'effet facilitateur de la digitalisation des hôpitaux sera documenté. L'utilisation de l'hôpital, comme premier recours de soins, sera découragée par la séparation nette des fonctions de premier et de deuxième échelon, et par des tarifs dissuadant cette pratique.

L'articulation entre les CS et les HGR sera réorganisée à travers la réalisation partielle d'un réseau de services de santé de qualité et l'organisation, de la référence et contre référence sur l'ensemble des ZS. A Isangi, 2 ou 3 CS seront transformés en modèles (soutien plus important en investissement et en temps). Les maternités isolées construites par le PADP seront intégrées à ce réseau de qualité. En ville, un modèle de services de 1er échelon plus adapté à ce contexte sera développé dans un ou deux CS, L'ECZS travaillera aussi sur l'amélioration du cycle d'approvisionnement en médicaments de qualité.

L'HGR de Kabondo qui dessert la ville de Kisangani, vient d'être digitalisé et bénéficiera encore de dotations en équipements biomédicaux dans le programme actuel. Les deux actions de rationalisation de l'offre de soins, accompagnement des changements dans la gestion des ressources

⁵ Stratégie pays §2.7.1 & Synthèse et principes généraux §8.4

t organisation de la référence et contre-référence seront aussi menées dans cet hôpital, au bénéfice de l'ensemble de la population de la partie urbaine de la ville de Kisangani.

Un budget est réservé à l'achat de charroi motos ambulance ou motos de transport pour les activités de terrain.

A01-04. Améliorer la qualité des soins

La qualité des soins sera améliorée à travers l'extension du paquet minimum d'activités (PMA) des CS et le Paquet Complémentaire d'Activités (PCA) des hôpitaux, en définissant des paquets de soins et en intégrant dans les services la prise en charge des maladies chroniques, telles que le diabète et l'hypertension ; en intégrant la prise en charge de maladie mentales telles que l'épilepsie, la dépression, etc. ou encore en milieu urbain la santé mentale des adolescents.

L'ECZS renforcera la qualité des soins à travers notamment la supervision formative, l'intervision au niveau des HGR ou d'autre techniques participatives d'amélioration de la qualité des soins comme la démarche assurance qualité, les cadres de concertation, le coaching, la recherche – action. Un accent sera mis aussi sur la qualité de la gestion et de l'utilisation du médicament.

A01-05. Développer des services de santé et de bien - être pour les jeunes et les adolescents dans une approche intégrée et multisectorielle

Le Plan stratégique national de la santé et du bien-être des adolescents et des jeunes est basé sur une approche multisectorielle et multidisciplinaire. Il souligne l'importance de l'accès des adolescents à l'éducation sexuelle complète, aux préservatifs ainsi qu'à d'autres méthodes contraceptives, aux soins et services adaptés à leurs besoins spécifiques et reconnaît leur vulnérabilité. Il s'agira de développer un réseau de services ados/jeunes dans une approche multisectorielle (santé, jeunesse, éducation) adapté au contexte spécifique de la ville de Kisangani dans une approche de recherche action. La santé mentale est ici aussi un volet à développer, en particulier le support psycho social en cas de grossesse précoce ou d'avortement. Un lien sera développé avec l'intervention jeunesse et conscience culturelle, pour que les messages soient véhiculés à travers notamment les arts créatifs.

Dans le scope des activités de ce résultat, outre la collaboration avec LSVI mentionnée ci-dessus, l'intervention associera aussi l'activité de la jeunesse et conscience culturelle du pilier 1.

4.2.3. Résultat 2 - La population est protégée contre le risque financier lié aux dépenses de santé

A Kisangani comme dans toutes les villes, la fragilité de la gouvernance exacerber les défis d'accès aux soins de santé, pendant qu'à Isangi, aucune mutuelle de santé n'existe.

A02-01. Amélioration de l'accessibilité financière à travers la tarification forfaitaire subventionnée

Dans le territoire urbain, la subvention de la tarification forfaitaire (TFS) du PCA à l'HGR sera maintenue à priori pour l'HGR de Makiso – Kisangani mais deviendra plus stratégique stimulant la qualité des soins et la bonne gestion des ressources. Elle pourra être complétée par un appui via subvention de l'offre de soins à quelques CS avec une offre de qualité.

A02-02. Amélioration de l'accessibilité financière et de l'équité à travers un mécanisme mixte de subvention de l'offre, de contribution et de subvention de la demande

Dans la ZS d'Isangi, un financement mixte à échelle de la ZS, combinant la tarification forfaitaire, des subventions de l'offre et de la demande et la contribution de la population, sera structuré au moment de la mise en œuvre. Le PCA sera couvert pour tous, en définissant la notion de référence pour les différents premiers échelons et en « supprimant » la consultation primaire des

« prestations » hospitalières subventionnées. La démarche devra associer la cellule d'appui à la gestion de la mutuelle présente à la Tshopo pour favoriser l'appropriation du modèle qui sera développé.

Il existe actuellement quatre types de premier contact, de porte d'entrée dans le système de santé : i) des sites communautaires tenus par des agents non qualifiés dispensant les premiers soins avant la référence, ii) des CS avec au moins un agent qualifié, mais avec un faible potentiel de développement, en termes de ressources et contacts dans la réorganisation de l'offre (barrière au premier recours à l'HGR, paquets de soins à prendre en charge par niveau, par exemple d'encadrement par l'ECZS, iii) des CS avec déjà un minimal requis, et un haut potentiel de développement et iv) des prestations de première ligne réalisées à l'HGR. Il faudra prendre en compte ces 4 types de stratégies mobiles vers les communautés), dans la définition des coûts à couvrir (par exemple les couts de transferts vers l'HGR) et dans le montage financier global du financement mixte. Il faut que la mutuelle soit attractive pour toute la population de la ZS.

L'offre de soins doit donc être améliorée avant de démarrer la mutuelle. Les deux premières années de l'intervention seront donc consacrées à améliorer substantiellement l'offre de soins, tout en menant les activités pré-opérationnelles pour la mutuelle.

4.2.4. Résultat 3 - Le capital en santé et bien-être de la population est amélioré en agissant sur les modes et conditions de vie

Ao3-01. Développer un programme de nutrition à assise communautaire

Une étude est en cours pour mieux comprendre les déterminants sociaux à l'origine de la persistance de la malnutrition chronique et aiguë dans un territoire agricole. Un programme de nutrition à assise communautaire sera développé sur base de cette analyse, en collaboration avec l'ONG ADRA. La promotion d'autres bonnes pratiques familiales seront intégrées à ce programme., notamment en termes de planification familiale, de prévention du paludisme et d'approches participatives de protection de l'environnement. De nouvelles actions, en synergie avec l'intervention agricole, pourront être menées en fonction des résultats de l'étude.

Ao3-02. Renforcer le droit des individus de décider de manière libre et responsable du nombre et de l'espacement des naissances de leurs enfants

La démarche à suivre pour booster la planification familiale (PF) volontaire dans les zones d'intervention consistera au renforcement de l'intégration de la PF dans le paquet minimum d'activité des CS publics et privés, de l'intégration des pharmacies privées dans le marketing social des méthodes contraceptives, et dans les services intégrés de santé et de bien-être pour les jeunes et adolescents. Les services de PF seront offerts en dehors des services de santé à travers des stratégies avancées du personnel ou distribution à base communautaire (DBC), en synergie avec les interventions PLVS, agriculture et, jeunesse et conscience culturelle. Cela passera par la formation des acteurs impliqués dans la promotion, par la collaboration avec de radios communautaires, par des activités socio-artistiques, ou à travers des conventions subsides avec des acteurs spécialisés dans ce domaine.

Ao3-03. Appuyer l'approche intégrée de la riposte aux épidémies

Un appui pourra être fourni à l'approche intégrée de la riposte aux épidémies en fonction de la progression de la mise en œuvre de la stratégie COUSP (Centre des Opérations des Urgences de Santé Publique), sous forme d'équipement de communication, de matériel informatique ou de kits de production d'énergie solaire. Si la mise en œuvre de cette stratégie ne progresse pas, l'intervention

facilitera l'utilisation de l'application EWARS ou l'introduction d'autres solutions digitales dans les ZS appuyées.

4.2.5. Résultat 4 - La population participe aux décisions sur l'action sanitaire, à sa mise en œuvre et à son évaluation

Un expert en sociologie fera partie de l'équipe de Enabel et jouera le rôle d'encadreur, de catalyseur et de suivi des activités de démarche communautaire, d'action et de communication sociale'.

Ao4-01. Renforcer le dynamisme communautaire, l'action et la participation sociale

Cette activité consiste à susciter la participation sociale de toutes les parties prenantes dans le développement de la ZS (à Isangi) ou des bassins d'attraction des formations sanitaires appuyées en ville mais aussi de connecter ce développement de la santé au reste de la dynamique sociale. Les activités consisteront à redynamiser / faciliter la mise en place de cadres de concertation sectoriels / multisectoriels, en s'appuyant sur les autorités locales et d'autres acteurs de la société civile.

Des formations, des appuis méthodologiques et des enquêtes sociales cibleront l'amélioration de la capacité d'écoute des détenteurs d'obligation, les administrations, les prestataires, les autorités locales, les leaders d'opinion, etc. D'autres cibleront le renforcement des capacités d'expression et de défense de leurs droits de la population, d'autres encore pour renforcer les capacités de soutien en santé des groupements associatifs ou organisation.

Quelques domaines d'activités où cette participation sociale sera importante : l'adoption de pratiques favorables à la santé, le développement de la mutuelle, l'établissement du plan de couverture, la thématique transversale du genre, etc. Des synergies avec tous les autres secteurs présents dans le territoire font partie intégrante de cette activité.

4.2.6. Résultat 5 - L'appui institutionnel multi –niveaux crée les conditions favorables au développement local

Ce résultat sera en lien avec l'intervention appui institutionnel au gouvernement provincial.

Ao5.01. Renforcer la Division Provinciale de santé dans son rôle d'appui au développement des ZS

Un appui technique et financier sera fourni à la DPS dans une approche multi-bailleurs. La DPS sera redevable d'une série de résultats en relation avec le développement des ZS. La contribution aux primes et aux frais de fonctionnement de la DPS sera liée à ses résultats. A cette fin, un scan organisationnel et un contrat de résultats institutionnels et opérationnels seront établis au début de l'intervention. Les activités intégrées à ce contrat seront les encadrements techniques trimestriels des ZS de la province, en veillant d'y inclure le suivi des innovations de l'intervention.

La digitalisation des HGR sera accompagnée. En effet, elle comprend plusieurs modules, la gestion du patient, des finances, etc. Le passage du format papier aux dossiers numérisés nécessitent une appropriation par le personnel y compris en termes d'aptitudes numériques et une gestion de changements continue. Des besoins de dépannage technique surviendront aussi. Le responsable de l'information sanitaire de la DPS est également ingénieur informatique. Il pourra, ou tout autre personne compétente dans ces deux domaines assurer cet accompagnement en collaboration avec les bureaux d'appui technique et d'appui à la gestion. L'intervention veillera à remonter l'information stratégique vers l'appui institutionnel au niveau central, afin de créer une bonne articulation avec l'Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé (ANICNS), les Directions

Techniques concernées des Ministères de la Santé et de la Prévoyance Sociale et le hub D4D de EST Enabel afin d'assurer leur participation dans la capitalisation des expériences.

Enfin, la DPS gérera un fonds qui lui permettra de financer i) des missions d'autres organisation ou administrations, notamment l'inspection provinciale, ii) de contribuer avec d'autres bailleurs au financement de revues sectorielles, et iii) de faire fonctionner le CPP SS.

Cet appui institutionnel au niveau provincial doit s'articuler avec l'appui institutionnel au niveau central. L'intervention veillera à renforcer les relations fonctionnelles entre ces deux niveaux, écoute et facilitation du feedback de l'administration, de la société civile et des élus locaux pour le niveau central, remontée de l'information stratégique pour le niveau provincial. Ces deux niveaux veilleront aussi au bon déroulement de l'intervention et seront proactifs dans la recherche de solutions aux problèmes qui nécessitent leur collaboration, notamment en matière de gouvernance.

Ao5-02. Assurer le suivi des recherches – action et capitaliser les expériences innovantes de l'intervention

Plusieurs problèmes ou besoins "complexes" sont identifiés, qui feront l'objet d'un processus d'innovation visant à cocréer des solutions créatives et impactantes avec les utilisateurs finaux. Les domaines d'innovations inscrits dans cette intervention sont : la cartographie multisectorielle et sociale, les constructions bioclimatiques, l'amélioration de l'efficience des hôpitaux, le développement de modèles de services adaptés au milieu urbain et aux jeunes, et celui de financement plus pérenne. L'équipe cadre provinciale identifiera en début d'intervention les modalités de suivi des innovations et appuiera aussi les ZS ou les services de santé dans la documentation de leur recherche-action et la capitalisation des expériences. Quelques pistes sont d'intégrer dans la baseline des données utiles pour la capitalisation des expériences créer des tableaux de bord de suivi, faire en début d'intervention un team building dédié à l'apprentissage, la documentation et la capitalisation, programmer les articulations avec la DPS et la DEP santé Des appuis externes sont programmés tels que ceux d'experts académiques en Recherche sur les Système de Santé des Université belges et de Kisangani et d'EST santé.

La recherche-action, qui n'est pas une recherche académique, se positionne hors-activités. Elle est une approche de réflexion qui accompagne la mise en œuvre d'activités dans un contexte complexe pour de multiples acteurs. Cette recherche-action sera utilisée comme approche de mise en œuvre apprenante dans un cadre de chaque résultat dans cette intervention, étant donné sa complexité. Des appuis externes tels que ceux d'experts académiques en Recherche sur les Système de Santé des Université belges avec qui Enabel a établi des ACC, et de l'ESP de l'UNIKIN accompagneront le processus.

4.2.7. Les indicateurs de suivi et évaluation

La matrice d'indicateurs est reprise en annexe 3.

4.3. Intervention COD2201111 - Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural

Etant donné que le contexte de la Tshopo est caractérisé par une forte insécurité alimentaire[1] et par une disparition rapide du couvert forestier face à l'avancée agricole, l'intervention mettra l'accent sur les deux thématiques phares suivantes :

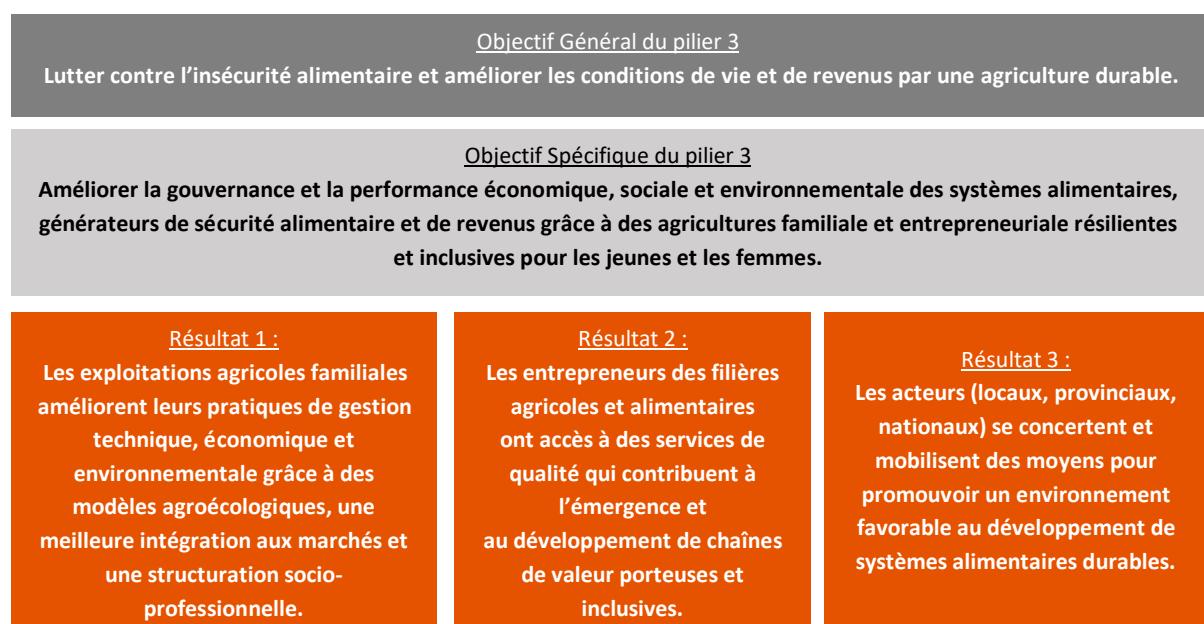
- Renforcer la sécurité alimentaire des ménages, en ciblant les ménages vulnérables et les femmes. Les femmes sont en effet très présentes dans les activités agricoles de production en tant que main d'œuvre - notamment pour les tâches pénibles et ingrates, et même au-delà (transformation, commercialisation) sans que le travail féminin soit visible ou rémunéré à sa juste valeur.
- Contribuer à la sédentarisation agricole afin de lutter contre la déforestation qui progresse rapidement dans la province (Environnement/climat) via un appui à la transition agroécologique et une approche territoriale intégrée.

4.3.1. Les objectifs de l'intervention

La chaîne de résultat et les conditions de changement sont reprises dans le schéma suivant.

Cette chaîne de résultats est alignée au pilier 3 du PNSD: “Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie” à travers son premier axe: *Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage*. Ils contribuent à l'atteinte des 4 objectifs fixés dans le PNSD, à savoir : (1) Restaurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et la précarité, (2) Accroître la production végétale, animale et halieutique, (3) renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique et la création d'emplois et (4) renforcer la coordination du secteur.

Figure 5 – Chaîne de résultat de l'intervention Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural



Principes généraux et approches :

- Inscription et contribution au Programme Provincial d'Investissement Agricole de la Province de la Tshopo (PPIA 2020-2024)

- Appui sur les acquis des interventions antérieures dans la Tshopo (notamment PRODAT, PRODET).
- Renforcement des synergies avec les acteurs du territoire : acteurs institutionnels (gouvernorat, services techniques déconcentrés ; Programme de Développement Local des 145 Territoires), acteurs du développement (Projet Forêt – CIFOR, PIREDD Tshopo – PNUD), et acteurs de la recherche/Développement (UNIKIS, IFA, INERA).
- Synergies et actions communes avec les piliers Santé, éducation et FEE de ce sous-portefeuille.

La zone d'intervention sera concentrée dans deux bassins de production du territoire d'Isangi : Bambelotta-Lokombe et Kombe-Liutua. Par ailleurs, des actions ponctuelles seront menées dans deux bassins du territoire d'Opala : Yoaka et Likunda.

4.3.2. Résultat 1 - Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs pratiques de gestion technique, économique et environnementale grâce à des modèles agroécologiques et une structuration socio-professionnelle

Ao1.01. Diagnostic & co-identification des modèles et approches adaptés au contexte local.

Cette activité vise à coconstruire les modèles et les approches adaptées au contexte local en s'appuyant sur (i) les leçons apprises des interventions antérieures menées dans la Tshopo, (ii) l'amorce d'un dialogue avec les acteurs locaux et (iii) des études complémentaires.

Un dialogue approfondi sera engagé avec les acteurs locaux (membres OP, chef coutumier, associations locales, etc.), les partenaires institutionnels (IPAGRI, IPDR) et les acteurs de développement actifs dans la Tshopo pour faire le bilan des actions passées et coidentifier les pistes pérennes pour la nouvelle intervention. De façon complémentaire des analyses de référence/ prospectives contextualisées seront menées sur des thématiques clés telles que : (i) typologie des ménages agricoles et des systèmes d'activités, (ii) modèles agroécologiques (y compris agro-forestiers) pertinents pour assurer la sécurité alimentaire des ménages et la lutte contre la déforestation ; (iii) pistes de réduction des pertes et gaspillages alimentaires & identification d'opportunités de transformation locale et opportunités sur les marchés urbains locaux (ex : Kisangani et marchés urbains de l'Est), et (iv) caractérisation des modes d'accès et de sécurisation du foncier des ménages agricoles (en lien avec la Réforme foncière en cours et dans l'objectif de contribuer à assurer un accès sécurisé au foncier) etc. Des partenariats seront établis pour assurer un accompagnement et une réflexion sur ces thématiques tout au long de l'intervention par exemple via des dispositifs de recherche-action qui contribueront à former des étudiants (ITA, IFA, UNIKIS) dans le milieu.

Sur base de ces éléments, un outil de cadrage sera développé détaillant les modèles et approches retenues et identifiant des processus d'identification & de sélection des cibles (OP, CEP, etc.) ainsi que des outils de suivi-évaluation adéquats (ce système de suivi-évaluation de qualité permettant de prendre des décisions stratégiques a fait défaut dans les interventions antérieures - tel que le PRODAT - et il est donc essentiel de prévoir un dispositif robuste dans ce nouveau programme).

Ao1.02. Appui à l'intensification agro-écologique via le déploiement d'un dispositif de champs écoles paysans de qualité (CEP)

Cette activité vise à mettre en place un dispositif de conseil agricole de qualité et de proximité afin d'accompagner les ménages agricoles en matière d'intensification agroécologique pour des spéculations clés telles que le riz, le manioc et le maïs. Les pratiques d'agriculture sur brûlis perdurent (le couvert forestier disparaît face à l'avancée agricole) et les revenus issus de l'activité

agricole restent faibles bien que des opportunités (transformation/commercialisation au niveau local et évacuation) et pratiques agricoles alternatives (modèles agroécologique validés permettant la sédentarisation agricole via notamment un maintien de la fertilité du sol et une intégration d'espèces pérennes) existent au niveau local. Le défi réside dans la diffusion de ces principes d'intensification agroécologiques et leur appropriation et adaptation par les ménages agricoles dans un contexte caractérisé par un conseil agricole quasi inexistant. Ainsi, le dispositif de conseil agricole proposé repose sur des champs école paysan de qualité. Ces dispositifs participatifs et collaboratifs d'échanges entre pairs accroissent les capacités des agriculteurs à expérimenter, à produire des connaissances et à construire eux-mêmes des innovations. L'intensification agroécologique est en effet constituée de principes à adapter au contexte local, et non pas de technologies ou modèles à transférer « prêtes à l'emploi » (contraire d'un dispositif top down).

L'activité ciblera directement les ménages agricoles : certains membres des OP déjà renforcées, tout en visant à intégrer des ménages qui ne font pas encore partie des OP. Les champs-écoles gagneront par ailleurs à inclure des femmes et des jeunes, catégories parfois exclues du conseil agricole conventionnel. Les services techniques déconcentrés, les opérateurs de développement du territoire et les acteurs de la recherche seront associés à la démarche (par exemple lors du choix des thématiques et lors des formations pratiques) afin d'être en mesure de suivre et éventuellement répliquer le dispositif. Des démarches (suivi méthodologique transversal, organisation d'ateliers provinciaux et nationaux) seront entreprises afin que cette activité alimente les politiques provinciales et nationales en matière de conseil agricole.

L'activité sera mise en œuvre en collaboration avec les services production/vulgarisation de l'IPAGRI et IPDR, en coordination avec les organisations paysannes et en lien avec les chercheurs de l'INERA/IFA comme personnes ressources sur les aspects techniques. Elle nécessitera également le recrutement d'un consultant « Master Trainer » national ou international ayant des expériences avérées dans l'approche CEP.

La mise en œuvre de cette activité sera pilotée par l'équipe projet et reposera sur l'établissement de :

- Marché de service pour le recrutement d'un prestataire spécialisé en matière de champs école paysan (master trainer) (exemple du listing d'experts répertoriés par la FAO). L'objectif étant d'avoir une approche champ école paysan⁶ de qualité qui met l'accent sur la « collaboration », et l'apprentissage
- Organisation d'ateliers provinciaux & nationaux sur la thématique du conseil agricole de qualité. Des approches innovantes permettant de toucher un large public seront mobilisées par exemple via activation des médias sociaux, etc.
- Participation à des conférences et séminaires (national et international) sur la thématique
- Etablissement de collaboration avec des partenaires de la recherche pour le déploiement de dispositifs de recherche – action utiles pour les champs écoles paysans (un ASC est notamment envisagé avec Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège pour le développement de bio-insecticides destinés à protéger les denrées alimentaires stockées contre les ravageurs, un ASC avec UGent autours de la filière cacao et une convention de subside avec le CIFOR pour leur expertise en agroforesterie)

Ao1.03. Appui direct aux exploitations familiales les plus vulnérables avec un focus sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Cette activité vise à apporter un appui direct aux exploitations familiales les plus vulnérables caractérisée par des revenus faibles, par une insécurité alimentaire marquée et, pour certains, des taux de malnutrition élevés. L'activité 1.1 permettra d'identifier des critères de caractérisation/identification de ces ménages (via la typologie des ménages agricoles). Le ciblage et

⁶Pour le développement de nouvelles pratiques agro-écologiques impliquant l'utilisation rationnelle de co-produits forestiers en vue de protéger les denrées alimentaires stockées contre les ravageurs (RESSAC).

la stratégie d'appui seront réalisés en coordination avec le pilier santé (en s'appuyant notamment sur les résultats de l'étude des déterminants sociaux de la malnutrition) et éducation. Le conseil agricole auprès de ces ménages sera adapté afin de correspondre à leurs réalités et besoins (taille de l'exploitation, niveau d'instruction, etc.). Le conseil agroécologique à l'exploitation[11] visera à augmenter le niveau de résilience de ces exploitations familiales vulnérables en les aidant à diversifier leurs sources alimentaires et de revenus grâce non seulement à la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées (diversification de la production avec des légumineuses, du petit élevage et également plantations pérennes (cacao, palmier, etc.)) mais aussi aux choix de leurs activités agricoles en fonction de l'environnement agro-climatique, commercial et culturel ainsi que des spécificités propres à leur exploitation.

Ainsi, les ménages seront amenés à aménager leurs terres par type de cultures et d'activités agricoles avec une part destinée aux cultures vivrières et maraîchères pour une meilleure alimentation du ménage et une autre destinée aux marchés (activité noyau et spéculative), source de revenus. D'autres aspects transversaux nécessaires à l'amélioration de la sécurité alimentaire et économique des ménages seront intégrés tels que : préparation de repas équilibrés, calcul de rentabilité et comptabilité simplifiée, sensibilisation à l'hygiène, accès à l'eau potable de qualité (via des techniques simples et peu onéreuses de collecte d'eau de pluie), dispositifs d'accès et de sécurisation du foncier (en lien avec la nouvelle Réforme foncière) sensibilisation aux cotisations au sein des mutuelles de santé ou encore meilleure répartition des tâches entre les hommes et les femmes au sein du ménage. Les dispositifs communautaires existants au niveau local (ex. secteur santé et éducation) seront mobilisés comme relais pour cette activité et renforcés (notamment via les piliers santé et éducation). A terme, les ménages agricoles devront avoir acquis suffisamment de compétences et d'expériences pour « mieux produire », « mieux consommer » et « mieux vendre », tout en limitant la pression sur la forêt.

Ao1.04. Amélioration de la professionnalisation des exploitations agricoles et des OP.

Cette activité consistera à poursuivre et consolider les actions innovantes engagées par le PRODAT en matière d'entreprenariat agricole afin d'améliorer la professionnalisation des exploitations agricoles et des OP. L'esprit coopératif et d'entreprenariat des OP est encore faible : le seuil de rentabilité n'est pas encore atteint en ce qui concerne la vente de services et le nombre de membres respectant leurs engagements (frais d'adhésion et de cotisation) reste un défi.

Des actions structurantes d'appui à l'entreprenariat agricole ont été entamées et seront poursuivies auprès des OP telles que les formations "Ecole d'entreprenariat agricole" (FBS/ECOLAgri), les dispositifs d'Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) pour susciter et renforcer l'épargne locale et des actions spécifiques visant à promouvoir l'entreprenariat féminin (sensibilisation, ciblage des OP féminines, activités d'entreprenariat spécifiques, etc.).

L'appui pourrait se consacrer essentiellement auprès des OP classées « SASE+ A » (typologie PRODAT), pour consolider l'émergence des collectifs forts au niveau territorial et élargi progressivement auprès des groupes des CEP.

4.3.3. Résultat 2 - Les entrepreneurs des filières agricoles et alimentaires ont accès à des services de qualité qui contribuent à la rentabilité/compétitivité et au développement de chaînes de valeur porteuses et inclusives

Ao2.01. Soutien au déploiement de micro-projets d'entreprenariat agricole (PEA) avec un focus sur le stockage & la transformation locale

Cette activité vise à accompagner via une convention de subside le déploiement et le soutien financier à des micro-projets d'entreprenariat agricole portés par des collectifs (OP), groupes de base (exemple : groupes CEP, groupes de gestion forestière) ou par des entrepreneurs individuels. L'accent sera mis sur les opportunités/innovations au niveau de la production et surtout de la valorisation de la production « conservation et transformation locale » (potentiellement identifiées via les études réalisées en 1.1). Il s'agira par exemple d'initiatives visant à minimiser les pertes et gaspillages alimentaires ou d'améliorer la qualité de certains produits ou d'introduction d'innovations ou encore de dispositifs de commercialisation innovant.

L'action visera à catalyser et susciter l'émergence de micro-projets d'entreprenariat agricole via un appel à manifestation d'idées lancé au niveau local, les meilleurs projets seront sélectionnés par un comité de sélection mixte (public, privé) et les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement via la convention de subside doublé d'un accompagnement de proximité durant les 2 premières années couplé à un dispositif de formations courtes (y compris soft et digital skills si pertinent selon le profil des ménages). Un ciblage sera réalisé pour favoriser l'entreprenariat féminin.

La mise en œuvre de cette activité sera pilotée par l'équipe projet et des partenaires (public et privé) pour les aspects de lancement des appels à idées et de sélection des lauréats. Elle reposera également sur l'établissement de convention de subside avec une/des ONG qui assureront le déploiement du dispositif.

A02.02. Amélioration de l'accès aux marchés grâce à des systèmes de commercialisation plus performants

L'amélioration de l'accès au marché reposera sur trois actions majeures : (i) l'appui à un dispositif de commercialisation fonctionnel (ventes-groupées) portées par des Unions de Producteurs (UPDKIS, faîtière de la Tshopo ou autres faîtières), (ii) l'instauration d'un dialogue avec les acteurs des filières (notamment transporteurs vélo/moto/baleinière, les dynamiques locales pour les voies d'évacuation, et la lutte contre les tracasseries) en vue d'améliorer le transport des produits agricoles (iii) l'établissement de connexions avec l'incubateur urbain de Kisangani en synergie avec l'intervention FEE.

Dans la continuité des actions menées par PRODAT, cette activité vise à accompagner la mise en œuvre de l'un des projets professionnels phare de l'Union des producteurs de Kisangani (UPDKIS) : les démarches de ventes-groupées. Il s'agira de consolider et renforcer les démarches de ventes groupées initiées par l'UPDKIS (faîtière d'OP à Kisangani). Pour les OP membres de l'UPDKIS, ces démarches de ventes groupées ont démontrés des avantages tels que l'amélioration de la force de négociation des producteurs (OP et UPDKIS), l'obtention de prix plus rémunérateurs, une possibilité d'accès aux marchés importants ainsi qu'un partage et une minimisation des risques (concurrence, spéculation des intermédiaires). A terme, ce dispositif devrait permettre l'accès au crédit (le stock pouvant servir de caution) et l'accès aux services de professionnels (comptable ou magasinier). Une évaluation qualitative des résultats des opérations de ventes groupées sera réalisée pour identifier les pistes d'amélioration. La possibilité de soutenir d'autres faîtières qui agissent sur le territoire d'Isangi et dans la Tshopo sera étudiée. La mise en œuvre sera assurée via la signature d'une convention de subside avec une faîtière paysanne et une convention de subside avec un opérateur qui accompagnera la faîtière (EUCORD).

Cette activité vise également à instaurer un dialogue avec les acteurs des filières pour identifier les points de blocage en matière de transport et de commercialisation des produits. S'ajoutera une réflexion autour des taxes qui constituent une forte pression financière sur les producteurs et les acteurs des filières. L'activité visera à renforcer les activités de mobilisation et de plaidoyer des acteurs en la matière.

L'intervention veillera également à valoriser et mobiliser le dispositif d'incubateur urbain, mis en œuvre par l'intervention FEE. Des besoins concrets sont identifiés par les ménages agricoles, par

exemple la disponibilité de petits matériels agricoles sur le marché local qui peuvent contribuer à la création d'emploi en matière d'artisans soudeurs/métalliques.

A 02.03 : Amélioration de l'accès aux intrants grâce à une approche services

Cette activité vise l'amélioration de l'accès aux intrants grâce à une approche market system development. Cette approche consiste à identifier les points de blocage par filière, analyser l'ensemble du marché afin de favoriser l'implantation des acteurs fournisseurs de service et renforcer la mise en relation des acteurs. A travers cette approche, il s'agira d'une part d'accompagner la professionnalisation des filières semences (Agrimultiplicateurs et COPROSEM) et d'autre part d'accompagner la pérennisation des boutiques d'intrants afin de faciliter l'acquisition de matériel de culture, du petit outillage et prévoir un éventuel système de location d'outils au niveau local. L'introduction de petits équipements et le test de nouveaux équipements (par exemple autour de la question du transport des produits depuis les champs), via ces boutiques d'intrant, vise également à soulager le travail agricole des femmes.

4.3.4. Résultat 3 - Les acteurs locaux, provinciaux, nationaux se concertent et mobilisent des moyens pour promouvoir un environnement favorable au développement de systèmes alimentaires durables

Ce résultat et plus particulièrement l'activité 1 et 3 sera traité en synergie avec l'intervention de l'appui institutionnel au niveau du gouvernement provincial.

Ao3.01. Accompagner la province dans le pilotage de la coordination des acteurs du secteur agricole et de la sécurité alimentaire

Cette activité vise à soutenir les cadres de concertation destinés à favoriser le pilotage par les acteurs institutionnels et la coordination entre acteurs du développement rural. Une entrave actuelle au développement agricole est la faible coordination entre les actions des services techniques déconcentrés (IPAGRI, IPDR) et les acteurs du développement (PNUD, CIFOR et Enabel) dans la province de la Tshopo. Il s'agira notamment d'accompagner les acteurs à contribuer au cadre commun relatif à la sécurité alimentaire et la nutrition (Kisangani et Isangi). En concertation avec les partenaires institutionnels, il s'agira également d'accompagner et animer des espaces de dialogue et concertation sur des questions socio-économiques relatives aux actions menées par l'intervention. La réhabilitation du bureau Provincial de l'agriculture sera assurée par l'intervention.

L'intervention appuiera également les systèmes de suivi de l'information en termes de production et utilisation de données via la digitalisation. Les STD seront par ailleurs associés dans le cadre d'un apprentissage par l'action (appui sur base de chantiers et délivrables concrets).

Ao3.02. Valorisation de l'agriculture et des savoirs-locaux via une démarche de communication et capitalisation ad hoc

Cette activité vise à assurer la communication et la capitalisation effective en collaboration avec les partenaires institutionnels. Il s'agira de mobiliser les moyens de communication adaptés selon les cibles, afin notamment de promouvoir l'attractivité du secteur agricole, notamment auprès des jeunes. Ainsi, plusieurs actions sont envisagées : organisation de foires annuelles pour la promotion des produits agricoles, diffusion d'émission radios, campagne de sensibilisation dans les écoles, médias sociaux dans les villes. Les évènements liés à l'agriculture pourront être célébrés : journée mondiale de l'alimentation, journée internationale de l'arbre, etc.

En matière de capitalisation, des dispositifs seront mis en place dès le démarrage de l'intervention pour identifier des questions d'apprentissage (en collaboration avec les partenaires institutionnels) et assurer un suivi de qualité. Ces éléments de capitalisation viendront alimenter des manuels

techniques, des vidéos de capitalisation (à publier par exemple dans des bibliothèques numériques au sein des Instituts Techniques Agricoles et/ou sur des plateformes spécialisées telles que Access Agriculture) et des publications.

A03.03. Actions relatives au désenclavement (dessertes agricoles et fluvial) et à la valorisation des innovations légales récentes en matière de foncier communautaire via la mise en place de concession forestière de communautés locales (CFCL)

Une continuité sera assurée avec les démarches de développement local initiées par les programmes antérieurs dans le territoire d'Isangi (référentiels de zone, etc.) afin de renforcer les dynamiques locales existantes. De façon spécifique, cette activité visera à accompagner les activités prévues dans le référentiel de zone relatives au développement agricole, telles que: (i) des activités d'optimisation logistiques, de (ii) mise en place de forêts communautaires à travers une démarche de sécurisation foncière (attribution de concessions forestières aux communautés locales) et (iii) autres activités pertinentes identifiées en cours d'intervention

En matière d'optimisation logistique, l'intervention travaillera selon les principes suivants :

Pour les voies de desserte agricole : (i) plaidoyer au niveau provincial et national pour débloquer les fonds d'entretien des voies de dessertes agricoles, (ii) Focalisation sur l'entretien des voies de desserte agricole (et pas sur les routes d'intérêt général) sélectionnées en s'appuyant sur les besoins des acteurs des filières et les réalités du contexte local, (ii) Sélection des voies de dessertes agricoles selon des critères liés à la circulation et l'évacuation des produits (critères clés : désenclavement de bassins de production à haut potentiel agricole, connexion du bassin de production avec un centre de consommation (Kisangani), existence de dynamiques locales mobilisées pour l'entretien des voies, besoins énoncés par les acteurs des filières commerçants/transporteurs/producteurs, etc.), (iii) Concentration sur la réhabilitation et l'entretien des points noirs (points de blocages) tels que les ouvrages de franchissement (ponts) et pas sur une réhabilitation totale et linéaire des voies de desserte agricole

L'activité sera organisée sous forme de : (i) Recherche/action sur des dispositifs innovants de réhabilitation des ouvrages de franchissement en s'appuyant sur les matériaux disponibles localement selon les moyens des communautés (= Développement de solutions appropriables localement pour la réhabilitation des pistes locales (formation à des techniques d'ingénieries adaptées) -> lien avec pilier FEE et (ii) Renforcement de capacité et appui aux dynamiques locales et groupes de parties prenantes motivées pour entretenir les voies (doublé d'un appui matériel aux dynamiques locales)

Pour les voies fluviales : (i) Amélioration de la navigabilité des voies fluviales prioritaires (balisage, etc.), (ii) Renforcement de capacité techniques des navigateurs et des constructeurs de navires et (iii) Amélioration de la qualité des baleinières à travers le développement d'un prototype de baleinière améliorée qui pourrait servir d'exemple (partenariat public/privé) (qui sera porté par le volet FEE).

En matière de Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL), un accompagnement du processus de sécurisation foncière des terres communautaires (et/ou de valorisation de CFCL déjà en place) sera assuré en s'appuyant sur les innovations légales récentes en matière de foncier communautaire et les planifications territoriales existantes (cf. référentiel d'Isangi et plans d'aménagement du territoire accompagnés par le PIREDD). Le code forestier prévoit en effet "*le droit pour une communauté locale organisée, de se voir attribuer, suite à sa demande, une partie ou la totalité des forêts qu'elle détient coutumièrement et de bénéficier des produits de son exploitation pour son propre développement*". Il s'agira notamment d'appuyer les communautés locales dans la sensibilisation et la constitution des dossiers de demande de concession foncière. La validation du dossier par les autorités administratives (administration forestière et gouverneur de province) sera facilitée. La mise en œuvre sera assurée via une convention de subside avec le CIFOR.

4.3.5. Les indicateurs de suivi et évaluation

La matrice d'indicateurs est reprise en annexe 3.

4.4. Intervention COD2201111 - Appui institutionnel à la province de la Tshopo

4.4.1. Les objectifs de l'intervention

L'objectif spécifique vise à améliorer la mise en œuvre des Politiques de développement par les Institutions au niveau provincial.

Il s'agit, en particulier, de conduire les deux institutions politiques provinciales, Gouvernement et Assemblée, dans une fonctionnalité opérationnelle dynamique et interactive focalisée sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des administrés bénéficiaires finaux de l'action gouvernementale.

La province de la Tshopo n'offre pas le confort d'une classe politique arrivée à un degré de maturité qui stabilise le fonctionnement de l'appareillage étatique au point de générer une vision et des valeurs inhérentes à une administration de développement.

Le premier défi est de faire en sorte que les données et informations collectées au niveau local, au cœur des dynamiques sectorielles et des projets d'appui, soient remontées de manière structurelle et cohérente au niveau des deux organes, pour y être analysées et utilisées. Ce traitement des données de base dépend d'une capacité à mobiliser de l'expertise, qu'elle soit locale ou extérieure, ainsi qu'à renforcer les performances des animateurs des organes concernés en charge d'organiser et de coordonner ces processus.

Le deuxième défi, conformément au triple ancrage voulu dans la stratégie générale, sera de placer le niveau central en face de ses missions et obligations pour le faire progresser au mieux, dans la règlementation des dispositions régissant la décentralisation dans son ensemble et permettre ainsi aux autorités provinciales d'améliorer les conditions de gouvernance de leurs provinces. Cette ambition est à mettre en lien direct avec les appuis sectoriels envisagés au niveau central, à travers les piliers 1 et 2 (Jeunesse, Conscience culturelle et sociale - FEE – Agriculture).

Indépendamment des performances du niveau central, les autorités provinciales seront accompagnées à développer sur base de leurs prérogatives constitutionnelles, des stratégies et méthodes de travail qui répondent aux enjeux de gestion d'un Etat moderne.

Cette posture de Enabel permet de répondre aux défis identifiés par le PNSD quant au Pilier II relatif au Renforcement de la Gouvernance politique, à savoir, d'abord, pour les Relations interinstitutionnelles : (i) harmonie des rapports institutionnels entre les Pouvoirs Légitif et Exécutif à tous les niveaux ; (ii) consolidation de l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Parlement au Gouvernement à tous les niveaux de l'organisation politique nationale ; ensuite, pour la Démocratie et la décentralisation : (ii) amélioration du niveau de vie dans les villages ; (iii) réduction des disparités de développement entre les villages et les centres urbains ; (v) développement équilibré ; (vi) mise en œuvre effective de la décentralisation, (vii) mobilisation accrue des ressources financières ; (viii) renforcement des capacités techniques des acteurs provinciaux et (ix) élaboration des plans provinciaux de développement. (Cf. PNSD page 58).

La chaîne de résultat et les conditions de changement sont reprises dans le schéma suivant :

Figure 6 – Chaîne de résultat de l'intervention Appui institutionnel à la province



4.4.2. Résultat 1 - Une coordination plus efficace des actions de développement est assurée au niveau de la Province

D'abord, en lien avec les piliers 1, 2 et 3 du programme, ce premier résultat renvoie au renforcement opérationnel des services de l'administration au niveau provincial dans leurs articulations internes mais aussi dans leurs interactions avec les niveaux central et local pour s'assurer qu'ils assurent au mieux leurs missions de pilotage du développement provincial sur un cycle Planification – Exécution – Suivi & Contrôle – Evaluation – Capitalisation maîtrisé.

Ao1.01. Renforcer une vision politique et stratégique du développement des territoires, en partant des (et pour les) domaines et territoires d'intervention

À partir d'un inventaire des documents normatifs y relatifs au niveau central, et d'une analyse institutionnelle provinciale, le personnel politique et administratif, déconcentré et décentralisé, sera formé et accompagné sur les thématiques concernées, prioritairement Plan, Aménagement du territoire, Décentralisation, Agriculture. Un processus de dialogue consultatif des populations (OSC, OP, etc.) sera impulsé afin d'assurer une appropriation des masses pour garantir une conscience collective dans les domaines et les zones concernés.

Ao1.02. Appuyer la production d'un plan de développement provincial assorti d'un plan d'actions prioritaires budgétisé, avec cadre logique et indicateurs de suivi.

De nouveau, à parti d'un inventaire des documents et guides existants y relatifs et, le cas échéant en les actualisant et en assurant une commune appropriation, entre administrés, managers et décideurs, il s'agira de contribuer à la définition et au perfectionnement d'un processus participatif et itératif d'élaboration de la planification provinciale incluant les différents niveaux central et local (ETD). Les capacités techniques du personnel intervenant sur la chaîne opérationnelle seront évaluées et mises à niveau si cela s'avère nécessaire.

Ao1.03. Elaborer et animer un cadre de coordination et de suivi des interventions PTF harmonisées et alignées sur les priorités provinciales

Un mécanisme de gestion d'information (du Ministre du Plan/DCRE – Division Plan – Ministre provincial) sur l'aide et les investissements en provinces sera mise en place. Des outils en vue d'assurer un suivi opérationnel et financier des activités et plus général du développement de la Province seront harmonisés avec les PTF et approprié par la division du Plan, accompagnée dans leur utilisation. Les actions des PTF seront intégrés dans les plans provinciaux annuels par une prévisibilité accrue.

4.4.3. Résultat 2 - La démocratie locale est renforcée pour des actions de développement participative, intégrée et inclusive

Ce 2^{ème} résultat est d'importance puisque l'organe délibérant est le cadre constitutionnel de résonance des citoyens. Leurs voix doivent y être entendues par-delà les plateformes de la Société civile. Il doit être placé dans les conditions d'assumer ses missions sous la confiance des électeurs.

Ao2.01. Renforcer au niveau des assemblées provinciales, les compétences techniques des élus (Bureau du Président et Commissions) ainsi que celles des services administratifs.

Après une évaluation des besoins du personnel administratif et la définition des compétences essentielles y compris les aptitudes digitales, le personnel politique sera renforcé et accompagné dans l'exercice de ses compétences techniques. Un cadre pérenne de capacitation des élus provinciaux pour la production des actes parlementaires sera mis en place. Par ailleurs, une base de données de formateurs nationaux pour un réseautage actif sera élaborée et les échanges entre parlementaires 'provinciaux' aux niveaux national et international seront soutenus.

Ao2.02. Soutenir une participation citoyenne inclusive dans l'exercice des mandats parlementaires, notamment dans le cycle de consultations – restitutions.

Des outils de consultations et des méthodologies d'enquête des besoins et perceptions des populations (sensibles au genre et aux questions d'inclusion) seront développés. Les citoyens seront fédérés en divers groupes socio-économiques appuyés dans l'expression de leurs attentes. La restitution des débats parlementaires en particulier pour les thématiques abordées par la base sera soutenue. L'adoption des conclusions et recommandations parlementaires par l'Exécutif et leur mise en application seront suivies. Enfin, les capacités structurelles (site web, journal, conférence, etc.) de communication institutionnelle seront développées.

Ao2.03. Améliorer la qualité de l'exécution budgétaire notamment par un appui au cycle budgétaire édit – suivi – contrôle – reddition.

Dans le cadre de la participation citoyenne, un croisement des acteurs clés pour les mettre en appui aux différentes phases du cycle budgétaire, experts indépendants, institutions supérieures ou universitaires sera défini, le principe de respect des prévisions budgétaires et les mesures d'exception basées sur les priorités de développement de la province sera appuyé ; le processus de création/mise en place d'un circuit informatisé (et formalisé) des dépenses sera appuyé ; la conscience d'une responsabilité de la gestion du Trésor public sera appuyée.

4.4.4. Résultat 3 - Davantage de recettes provinciales sont mobilisées et sont allouées au développement local à travers la promotion d'une gouvernance financière transparente.

Si les administrations provinciales n'évoluent pas vers l'équilibre d'une autonomie financière basée sur l'accroissement de la production locale, tout progrès apparent sera précaire, non pérenne. Une attention y sera portée à la lutte contre corruption.

Ce résultat est donc, attendu de l'IM au titre d'une contribution induite par suite de la présence d'une expertise immergée au sein des organes provinciaux. Il s'appuiera, à cet effet, entre autres, sur le volet Gouvernance financière, du pilier 4.

Ces deux provinces disposent d'une large diaspora que les autorités provinciales considèrent comme co-acteurs utiles au progrès local. L'expert mis à disposition participera notamment aux réflexions stratégiques d'une canalisation sécurisée des rémittances, contributrices au développement local

4.4.5. Les indicateurs de suivi et évaluation

La matrice d'indicateurs est reprise en annexe 3.

4.5. Les activités de l'intervention Jeunesse, Conscience Culturelle et Sociale

4.5.1. Les objectifs de l'intervention

Puisqu'il s'agit d'une intervention transversale pilotée depuis Kinshasa, l'intervention complète est décrite dans le sous-portefeuille Kinshasa et interventions transversales. Seules les spécificités des activités mises en œuvre à Kisangani sont reprises dans la description ci-dessous.

Pour rappel, la chaîne de résultat et les conditions de changement sont reprises dans le tableau suivant :

Figure 7 – Chaîne de résultat de l'intervention Jeunesse, conscience culturelle et sociale du pilier 1



Les principes spécifiques de la mise en œuvre de l'intervention à Kisangani sont les suivants :

- Etant donné la concentration des infrastructures et des opérateurs culturels à Kisangani, l'intervention sera mise en œuvre essentiellement dans le grand centre urbain de Kisangani.
- Le secteur culturel sera le vecteur principal de l'intervention à Kisangani via notamment la musique et le théâtre mais aussi la radioweb, liée au campus de l'UNIKIS. Ce secteur culturel rassemblera les trois dimensions essentielles à l'épanouissement de la jeunesse (1) la culture et les arts créatifs ; (2) les sports et loisirs ; (3) le bien-être psychosocial à travers des activités de sensibilisation, des activités fédératrices, des débats publics, et autres.
- S'appuyer sur les acteurs socio-culturels existants à Kisangani et renforcer leurs dynamiques en favorisant leur mise en réseau et leur bonne gouvernance.
- Pour les aspects bien-être psychosocial, les actions sont reprises dans l'intervention santé avec un accent spécifique sur les jeunes de Kisangani.

A Kisangani, le secteur culturel est porté par trois structures principales : Le groupe Taccems, le Studio Kabako et l'Alliance Française. Chaque structure apporte au secteur culturel de Kisangani sa propre expertise. Ainsi, le studio Kabako a une spécialisation dans les aspects techniques, la régie, et l'ingénierie audiovisuelle. Le groupe Taccems forme à l'écriture de scénario et à la mise en scène entre autres. Tandis que l'Alliance Française offre un appui à l'écriture en langue française, la gestion administrative d'un projet, la rédaction de rapport, la communication, etc.

Bien que la culture ait pu rayonner à une époque à Kisangani, le secteur culturel y fonctionne aujourd'hui de manière informelle à coûts de débrouillardises et d'entraides. Malgré cette complémentaire solidarité, le secteur s'essouffle depuis quelques années notamment par le manque de moyens, le manque d'opportunité et d'investissement, de problèmes structurels liés au manque de soutien du gouvernement provincial, des coûts financiers extraordinaires lié aux coupures

d'électricité de la ville ou encore à l'annulation d'activité à cause de la Covid 19. En outre, pendant cette période de 2020 à 2022, l'Alliance Française a souffert de sérieuses coupures budgétaires et de problèmes structurels ce qui rend son avenir opérationnel incertain à Kisangani.

Du côté des jeunes, il y a un noyau d'artistes débordant de créativité, tant dans le domaine du théâtre, de la musique que de la vidéo et de la photo. Dans cette ville où la formation artistique n'entre pas dans le cursus scolaire, les artistes sont tous autodidactes et manquent de formations structurelles et techniques. On constate, en effet, qu'ils ne savent pas comment se vendre, comment écrire un bon scénario, comment monter un projet professionnel, par exemple.

Par manque de moyens, les opérateurs culturels n'arrivent pas à les employer et les artistes eux-mêmes n'arrivent pas à progresser et à professionnaliser leur projet. Pourtant, pour des domaines comme la photo, la vidéo ou la radio, la demande est bien présente mais les acteurs concernés ne peuvent répondre par une offre de qualité. La musique et le théâtre nécessitent un accompagnement plus long mais exigent toujours à la fin de savoir se vendre ou de savoir vendre son oeuvre.

4.5.2. Résultat 1 - Les jeunes utilisent des services socio-culturels qui répondent à leurs besoins/intérêts

Voir *sous-portefeuille Kinshasa et interventions transversales* pour plus de détails sur les activités du résultat 1.

Ao1.01. Organisation d'évènements fédérateurs, créatifs et collaboratifs par consortium d'acteurs socio-culturels⁷

Les acteurs du secteur socio-culturel de Kisangani collaborent de manière informelle mais n'ont pas de projet commun formel qui permette à ces derniers de se fédérer afin que le secteur pérennise. Il s'agit pour cette activité d'amener le secteur à se structurer et se rassembler autour de la réalisation d'un projet, évènement ou autre commun pour la cohésion sociale et au service de la communauté.

Ceci permettra aussi aux artistes d'avoir une visibilité plus grande et de participer à ce projet commun. La cible de cette activité est la population locale et les acteurs du secteur local. Il sera question pour Enabel d'encourager les acteurs locaux à se mobiliser et à mettre en pratique les renforcements reçus à travers les différentes activités mises en œuvre à Kisangani.

Un tel évènement mettra en valeur la culture congolaise et la créativité débordante qui existe à Kisangani et peut-être considéré comme l'aboutissement de l'intervention à Kisangani. Il pourra s'agir ici de faire, en attirant un large public, une activité récurrente ou réaliser 2 ou 3 activités très diverses sur l'ensemble de la période du programme. Ces activités devront permettre à un grand nombre de jeunes de venir assister aux évènements culturels. Enabel interviendra de manière subsidiaire, additionnelle et innovante, en termes de volumes et/ou de thématiques, à tout ce que les opérateurs culturels proposent afin de mettre à l'échelle leurs activités et d'encourager un dialogue entre les jeunes de Kisangani et les opérateurs culturels.

L'activité comprendra une action de sensibilisation des jeunes aux méthodes modernes de planification familiale. En dialogue avec la Direction d'Etudes et Planification (DEP) Santé provinciale, partenaire institutionnel en charge des questions de planning familial en RDC, et en synergie avec les interventions Santé de Enabel, il sera mené des actions de sensibilisation à la planification familiale et de distribution de méthodes modernes contraceptives lors de l'évènement. Cette activité sera lancée par appel à proposition depuis l'intervention de Kinshasa.

⁷ Les activités A01-02., A01-03 ne sont pas mises en œuvre à Kisangani.

Ao1.04. Réhabilitation innovante et équipement moderne d'espaces récréatifs et créatifs + appui à la gestion des espaces réhabilités et équipés.

Sur base d'un diagnostic/état des lieux des espaces à Kisangani qui permettent aux jeunes de se rassembler et de se divertir par le sport, les loisirs ou autres, il s'agira d'identifier les lieux qui existent et qui participent à l'épanouissement des jeunes boyomas. Une fois identifiés, l'intervention y apportera une réhabilitation moderne et sécurisée, avec une attention particulière sur l'accès à ces espaces, notamment pour les personnes à mobilité réduite et sur la durabilité de l'activité. Pour ce faire, un plan de développement sera pensé grâce à un appui de la gestion des espaces réhabilités. De plus, il sera important de consulter les jeunes afin d'avoir ensemble une réflexion sur les réhabilitations et de les informer de manière transparente et régulière sur les réhabilitations afin que ceux-ci se sentent concernés et s'engagent dans le processus de durabilité de l'endroit. Notons que, les espaces récréatifs et créatifs publics sont sous la fonction de la commune. Cette activité ne concernera pas que des espaces publics. La sélection des espaces à réhabiliter se fera lors du démarrage de l'intervention et les critères de sélection seront déterminés suite au diagnostic.

L'appui à la gestion et maintenance des espaces réhabilités pourra se faire en lien avec le CdR et les métiers concernés accompagnés par l'intervention FEE.

4.5.3. Résultat 2 – Un écosystème des services socio-culturels plus performant améliore l'accès des jeunes à ses prestations

Voir *sous-portefeuille Kinshasa et interventions transversales* pour plus de détails sur les activités du résultat 2.

Ao2.01. Mise en place d'incubateurs culturels urbains pour la structuration et la bonne gouvernance du secteur culturel des centres urbains ciblés.⁸

Dans le cadre des activités du résultat 2, un dispositif culturel type incubateur culturel urbain sera mis en place et proposera entre autres des ateliers innovants sur la musique, le théâtre, la numérisation, la digitalisation de projets artistiques, ... Ce dispositif rassemblera le Collectif Taccems et le Studio Kabako comme principaux opérateurs culturels de Kisangani qui bénéficieront d'une convention de subsides avec Enabel. L'appui au dispositif culturel pourra être mis en œuvre par la structure du CdR de Kisangani et accompagné par Africalia dans le cadre de l'activité Ao2-02 et pourra prendre place au sein d'une structure culturelle déjà existante à Kisangani. Tous ces acteurs seront fédérés et collaboreront autour d'un projet commun : la mise en place d'un incubateur culturel urbain. Il est important que l'ensemble des acteurs et opérateurs culturels de Kisangani se sentent directement impliqués dans l'élaboration de ce projet afin qu'ils s'engagent et s'approprient le dispositif et que celui-ci puisse être durable. Enabel aura un rôle de coordination et d'appui-conseil à partir d'une ressource humaine qui fera le suivi des activités depuis le CdR de Kisangani, en synergie avec l'intervention FEE.

La convention de subsides sera établie de telle sorte que le Collectif Taccems et le Studio Kabako forment un consortium autour de ce dispositif culturel. En outre, la pertinence de formaliser une seule convention de subsides portée par Africalia avec deux sous-bénéficiaires pré-identifiés (le Collectif Taccems et le Studio Kabako) sera évaluée au démarrage de l'intervention.

Ao2.02. Renforcement du secteur culturel, appui à la chaîne de valeur et accompagnement des acteurs culturels

Il s'agira ici d'appuyer le dispositif culturel, mentionné dans Ao2-01., via la convention de subsides établie avec Africalia. Cette activité contient un appui en matériel et équipement artistiques et

⁸ L'activité Ao2-03. n'est pas mise en œuvre à Kisangani.

énergétique (régie son, lumières, instrument, panneau photovoltaïques, digitalisation...) afin de mener les activités en lien avec le secteur des arts du spectacle, plastique, et/ou autres. Ceci permet de renforcer le dispositif culturel en capacités de création, production et diffusion en vue d'une meilleure qualité de ses services et de ses prestations.

En outre, cette activité rassemble toute action qui contribue à la structuration du dispositif culturel à partir d'outils tels que les plans de développement, les business modèles, les plans de communication, etc. Ces outils permettent d'améliorer le développement administratif du dispositif culturel tout en contribuant à un écosystème culturel plus efficient. Le dispositif culturel rassemblera les opérateurs culturels qui seront amenés à travailler ensemble, à échanger des outils et des bonnes pratiques, à réaliser du peer to peer ou du mentorat avec des artistes congolais de haut niveau et reconnus à l'international, à partir d'une programmation culturelle commune et complémentaire qui permet aux jeunes de Kisangani de s'épanouir et d'avoir accès à une meilleure offre de service et de prestations culturelles.

Africalia, en synergie avec le CdR de Kisangani appuiera l'élaboration d'un plan d'actions annuel commun afin d'améliorer progressivement la gouvernance du dispositif culturel, porté par le Collectif Taccems et le Studio Kabako, et du secteur culturel de Kisangani. L'élaboration d'autres documents cadres qui contribuent à la structuration de l'écosystème culturel à Kisangani et à sa bonne gouvernance pourra également faire l'objet d'un appui.

Cette activité sera mise en œuvre par la convention de subsides avec Africalia, en synergie avec le CdR de Kisangani et avec le Collectif Taccems et le Studio Kabako pour la mise en place du dispositif culturel type incubateur culturel urbain.

4.5.4. Résultat 3 - Des jeunes professionnels sont accompagnés vers des métiers culturels et de l'économie créative à travers les opérateurs culturels soutenus

Voir *sous-portefeuille Kinshasa et interventions transversales* pour plus de détails sur les activités du résultat 3.

Les activités Ao2-01 et Ao2-02 participent également à l'atteinte du résultat 3 en renforçant les capacités de la jeunesse artistique émergente de Kisangani dans la formalisation de leur projet professionnel artistique à partir du dispositif culturel, mentionné dans le résultat 2. En effet, le dispositif culturel proposera une offre de formation en adéquation avec les exigences de l'industrie créative et artistique régionale dans un premier temps, interrégionale dans un second temps. Il visera les artistes en les mettant en réseau par discipline. Les activités du dispositif iront de l'organisation d'ateliers d'écriture pour répondre à des appels à proposition, au renforcement de capacités de communication et d'animation culturelle, en passant par des résidences d'artistes, de l'échange peer to peer, l'accès à de l'équipement. L'activité sera mise en œuvre en synergie avec l'intervention FEE et le CdR de Kisangani en veillant à ce qu'aucune dimension hiérarchique ne se déploie entre les acteurs des entreprises (FEC) et les opérateurs culturels du dispositif culturel.

Ao3.01. Accompagnement, renforcement en capacité des métiers de l'art spectacle et de l'évènementiel (réparation instrument, régie son, technique sonore, ...) et mise en place de modules de formation au métier de régisseur technique pour une meilleure autonomie locale du secteur.

En synergie avec les activités du résultat 2 et ses acteurs, cette activité sera menée par Music Fund pour l'accompagnement des professionnels et par Afriscène pour le renforcement en capacité des métiers de régisseur technique. Une fois la phase pilote avancée à Bukavu, les modules seront testés et modifiés pour ensuite être simultanément mis en place à Kisangani et à Lubumbashi. A Kisangani,

ces modules pourront se retrouver au sein du dispositif culturel ou directement au sein des studios Kabako qui disposent du matériel nécessaire à l'installation des modules digitaux. Il s'agira de modules digitaux sous forme de vidéos, supports écrits et guides pratique avec un encadrement (Q&A, séances pratiques, ...) complétés par des validations de compétences régulières et en personne. Cela soutiendra et permettra la promotion du développement de métiers culturels et de l'industrie créative à Kisangani.

Ao3.02. Renforcement de la mobilité interprovinciale des créations en appui à la diffusion culturelle en RDC.⁹

Les artistes et/ou collectifs accompagnés par le dispositif culturel mentionnés dans le résultat 2 pourront bénéficier du renforcement de mobilité interprovinciale (billet d'avion, logement, transport, per diem, etc.) et aller se produire, participer à un évènement, à une formation ou autres dans les différents centres urbains appuyés par l'intervention Jeunesse et conscience culturelle et sociale. En complément, le dispositif culturel pourrait accueillir des artistes et/ou collectifs des autres centres urbains afin de se produire, de créer, de participer à des formations ou autres dans le cadre proposé par le dispositif culturel.

Cette activité sera réalisée par la convention de subsides avec WBI – CWB Kinshasa.

Il est important de noter que ce dispositif culturel s'intègre aux trois résultats. Premièrement, au résultat 1 par son adaptation au contexte local et permet in fine aux jeunes d'accéder à des prestations culturelles, plus fréquente et de meilleure qualité, telles que l'organisation de concert, d'exposition, du théâtre de rue ainsi qu'à l'occupation des espaces publics par des prestations culturelles. Ensuite, au résultat 2 par une offre de services adaptée aux besoins des acteurs du secteur culturel qui améliore la qualité de leurs services et de leurs prestations. Enfin, au résultat 3, par l'accompagnement et l'insertion de jeunes artistes ou collectifs à Kisangani ou autre part en RDC.

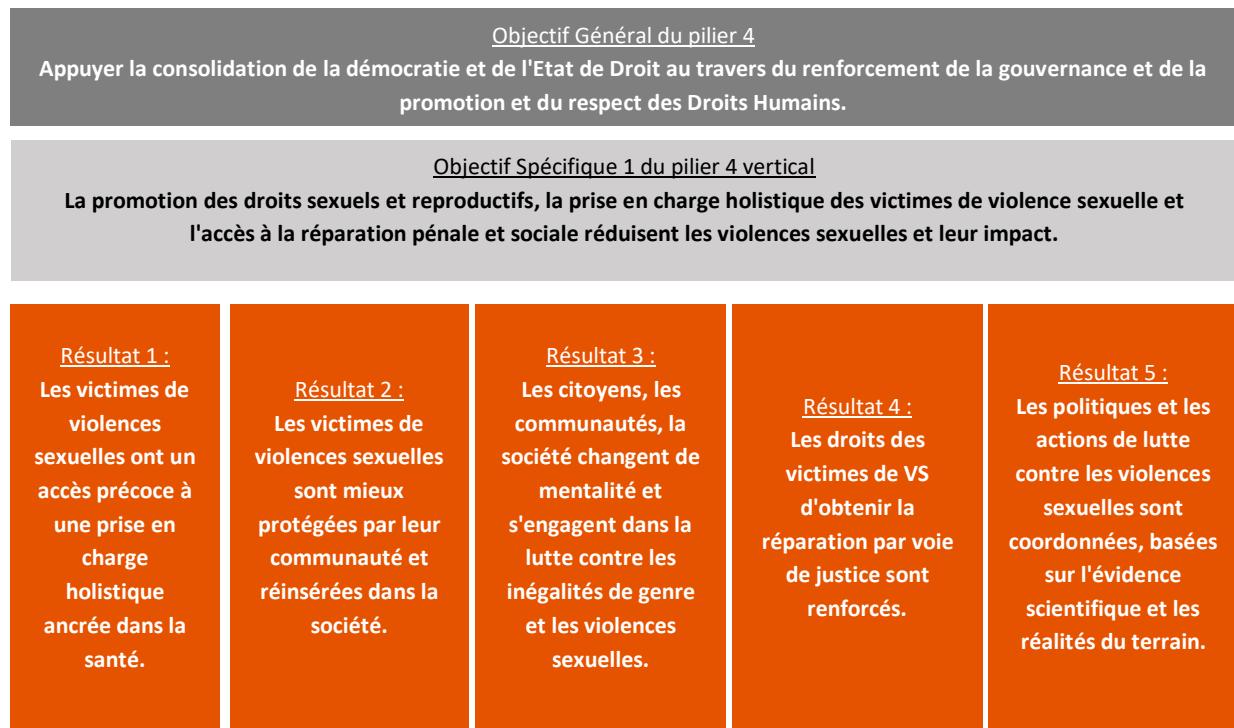
⁹ Les activités A03-03. et A03-04 ne sont pas mises en œuvre à Kisangani.

4.6. Les activités de l'intervention Lutte contre les Violences Sexuelles et l'Impunité

4.6.1. Les objectifs de l'intervention

L'intervention est décrite dans le sous-portefeuille Kinshasa et interventions provinciales. La chaîne de résultat et les conditions de changement sont reprises dans le schéma suivant :

Figure 8 – Chaîne de résultat de l'intervention LVSI



A Kisangani, l'intervention reposera, entre autres, sur la mobilisation désormais existante d'une expertise solide (universités belges et UNIKIS, Enabel, prestataires et gestionnaires de services) ainsi que sur la Division Provinciale de la Santé (DPS) qui a acquis des compétences dans l'intégration de la santé sexuelle des adolescents, les déterminants sociaux et le respect des droits du citoyen. La stratégie commune de mise en œuvre de l'intervention LVSI est détaillée dans la partie du sous-portefeuille Kinshasa et interventions transversales. Dans cette partie, nous ne reprenons que les spécificités de mise en œuvre dans la province de la Tshopo.

L'intervention se déroulera dans le territoire urbain de Kisangani et dans la ZS d'Isangi.

4.6.2. Résultat 1 - Les victimes de violences sexuelles ont un accès précoce à une prise en charge holistique ancrée dans la santé

La province de la Tshopo, qui a déjà intégré le protocole unique, pourra développer l'intégration de la prise en charge des SVSS dans les services transversaux du système de santé dans la première phase de l'intervention. Un CISM est aussi développé à Isangi, ce qui permettra d'adapter les paquets d'activité selon le contexte urbain ou rural.

Les efforts d'intégration de tous les services, y compris assistance sociale et juridique et de mise en place de gestionnaire de cas seront poursuivis au CISM d'Alwaleed. Les équipes de Direction des 2 CISM (Alwaleed et Isangi) et la DPS devront veiller à avoir un nombre adéquat de psychologues,

prenant en compte l'augmentation de la détection des SVSS. Ensuite, des démarches participatives d'amélioration de la qualité, comme par exemple l'intervision, la supervision par la DPS ou par l'UNIKIS, seront effectuées.

Le paquet de prestations pourra être élargi à d'autres prestations pour les 2 CISM. Cependant, cette activité pour le CS Alwaleed est conditionnée par la répartition précise des rôles entre le CS spécialisé et l'HGR.

Au CS d'Alwaleed, l'appui via subside de la tarification forfaitaire sera poursuivi. A Isangi, la mise en place d'un financement plus pérenne intégrera la gratuité pour la prise en charge. Le costing de ces subsides devra être documenté.

4.6.3. Résultat 2 - Les survivantes des violences sexuelles sont mieux protégées par leurs communautés et réinsérées dans la société

Pour la protection dans la communauté, les noyaux d'alerte seront multipliés. Le modèle de famille d'accueil affiné, la ligne verte réactivée. Les méthodes de formation à l'écoute s'inspireront de celles utilisées avec les animateurs d'une radio communautaire au Sud Ubangi (analyse de sa pratique en situation). L'expertise de l'éducation sera sollicitée pour les approches pédagogiques.

Pour le volet de réinsertion, en ville, une synergie sera développée entre le CS Alwaleed et le pilier 1, pour la réinsertion socio-économique de 600 à 700 SVS sur la durée de l'intervention. Les besoins de support psycho – social des SVS pendant leur réinsertion seront assurés avec l'appui de la Division des Affaires Sociales, à travers une convention de subsides.

4.6.4. Résultat 3 - Les citoyens, les communautés, la société changent de mentalité et s'engagent dans la lutte contre les inégalités de genre et les violences sexuelles)

Ao3.01. Développer une stratégie de communication orientée vers le changement de comportement afin d'élaborer le plan de communication pour le changement

Les équipes de Kisangani et d'Isangi seront appuyées par le chargé de communication et l'expert en justice, recrutés pour le programme, pour des appuis méthodologiques dans la planification, l'exécution ou le suivi des interventions. A Isangi, l'équipe d'intervention devra s'appuyer sur les dynamiques communautaires et de concertation intersectorielle déjà développées par le PLVS et l'approche territoriale de développement local.

4.6.5. Résultat 4 - les droits des VVS d'obtenir la réparation par voie de justice sont renforcés

Ao4.01. Améliorer l'accès des victimes à la justice, ainsi que la qualité des procédures juridiques et judiciaires

L'accès à la justice sera amélioré à travers la gratuité des démarches, des initiatives de justice de proximité et de justice réparatrice, l'appui à des cliniques juridiques, en exploitant les données socio – anthropologiques recueillies pour identifier et agir sur les barrières à l'accès, en renforçant les connaissances des SVS sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

L'amélioration de la qualité implique de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans ces démarches, y compris la chaîne pénale, de mener une expérience pilote de la collecte et de la gestion de la preuve, de réaliser une analyse de la jurisprudence (pour les cas traités par les tribunaux civils).

Ao4.02. Promouvoir les lois existantes et améliorer le cadre légal

La vulgarisation des textes de loi et protocoles ratifiés par la RDC en lien avec les VBG y compris les violences sexuelles va contribuer à la lutte contre l'impunité, aux changements de comportement et à la protection des SVS. Certaines dispositions du cadre légal méritent d'être revisitées en vue de leur adaptation à l'évolution du contexte.

Le programme pour tiers (financement UE) de réforme de la PNC (PARP III), exécuté par Enabel, et le Programme d'appui à la réforme de la Justice (PARJ II), exécuté par une coalition pourront aider à identifier les cibles de plaidoyer et de lobbying dans ce domaine. Ces Programmes interviennent au niveau de la PNC et de la justice, deux acteurs clés dans la prise en charge juridique et judiciaire.

4.6.6. Résultat 5 - Les politiques et actions de lutte contre les violences sexuelles sont basées sur l'évidence scientifique et la réalité du terrain

Ao5.01. Poursuivre la démarche de recherche, de capitalisation des expériences et de diffusion au résultat

La faculté de psychologie de l'Université de Kisangani et tous les acteurs impliqués dans les activités du CS d'Alwaleed resteront des partenaires privilégiés pour la recherche – action, le transfert de connaissances et la capitalisation des résultats de l'intervention.

5. L'analyse des risques liés au contexte de la province

La localisation géographique de la Tshopo, entre l'Est et l'Ouest de la RDC, a d'importantes implications sur sa dépendance aux ressources naturelles du milieu et sur la nécessité d'un gouvernement provincial fort en raison de son éloignement du gouvernement central. Le changement climatique et la mauvaise gouvernance sont les deux sources les plus importantes de fragilité et ont des effets tant directs qu'indirects sur les 5 dimensions de la fragilité. Les conséquences les plus importantes de la mauvaise gouvernance dans la Tshopo sont (i) l'exploitation forestière illégale qui entraîne une déforestation massive et (ii) le clientélisme lié à l'acquisition des terres qui se traduit par une augmentation des prix des terres et des conflits sociaux.

L'agriculture est un atout important pour développer la province, mais elle ne peut être valorisée en raison du manque d'infrastructures de transport. De plus, les habitants du territoire d'Isangi se considèrent pour la plupart comme des pêcheurs ou des chasseurs, pas comme des agriculteurs. Dans les programmes précédents, les interventions ont peu travaillé sur les questions de mauvaise gouvernance. En outre, les précédents programmes fonctionnaient en séparant significativement les domaines de la santé, de l'éducation, du genre et des violences sexuelles là où une approche systémique / chaîne de valeur permettrait de mitiger les risques liés à la fragilité environnementale et à la mauvaise gouvernance.

L'analyse détaillée des risques décrites dans le tableau ci-dessous met en évidence les mesures phares de mitigation qui seront mises en œuvre pour atteindre les résultats du programme malgré une fragilité sévère à tous les niveaux.

Tableau 5 – Analyse des risques liés au contexte provincial de la Tshopo

Risques (DEV, OPS, FIN, JUR, REP)	Probabilité 1 à 5	Impact 1 à 5	Sévérité Prob X Impact	Mesures de mitigation
Risques communs au sous-portefeuille				
Risques Opérationnels (liés aux aspects de gestion de l'intervention, tels que la gestion des ressources humaines, de l'information, de sécurité, des capacités des organisations mettant en œuvre, etc.)				
Dégradation des conditions sécuritaires (tensions communautaires, élection, etc.)	2	4	8	Suivi régulier de la situation sécuritaire. Présence d'un conseiller sécurité à la Représentation.
COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi				
Risques Opérationnels (liés aux aspects de gestion de l'intervention, tels que la gestion des ressources humaines, de l'information, de sécurité, des capacités des organisations mettant en œuvre, etc.)				
Délais d'affectation et de mécanisation des agents du CDR.	2	2	4	Concertation permanente avec le partenaire dès Q4 2022.
Détérioration du climat des affaires avec un accroissement des tracasseries	4	3	12	Sécurisation des utilisateurs au travers de faitières mutualisées, coopératives d'activité mieux armées pour se protéger des tracasseries et autre mécanismes corruptifs.
Risques de Développement (liés aux processus de développement de l'intervention) & durabilité				
Indisponibilité du terrain pour la construction du CdR.	3	4	12	Prise en charge de cet aspect crucial par la coordination provinciale et l'IM EDUT dès septembre 2022.
Insuffisance des mécanismes d'accès au financement pour les entrepreneurs et MPMEs.	4	2	8	Alternatives pertinentes à tirer des conclusions de l'étude sur les mécanismes de financement finalisée en septembre 2022.
Portage technique, administratif et politique insuffisant.	4	3	12	Mise en place une gouvernance du sous-portefeuille qui permet l'implication directe des partenaires, dont les services techniques, aux différentes phases de l'exécution. Communiquer de manière intensive auprès des parties prenantes sur les enjeux et effets des actions. Travail de proximité permanent avec le partenaire public et groupes cibles pour renforcer la cohésion sociale (actions relatives au foncier, au dialogue entre acteurs locaux, etc.).

Réticences, voir résistances, des opérateurs privés à intégrer le changement sur les modalités et les droits liés à l'emploi salarié.	3	3	9	Approche de partenariat plutôt que conflictuelle la RSE et des MOU. Collaboration avec les organisations faîtières qui ont l'autorité et le mandat de traiter les questions relatives aux droits des travailleurs (FEC et syndicats).
Accentuation du délitement du tissu économique avec la reprise d'une forte inflation.	4	4	16	Soutien aux entreprises les plus résilientes et intensives en main d'œuvre. Travailler davantage avec la FEC et les opérateurs économiques positionnés sur la zone.
Absence d'une base juridique sur laquelle doit reposer l'incubateur Elikya et les relations entre la FEC et le CdR et qui dont est un facteur bloquant sur la durabilité de l'écosystème	3	4	12	Rédaction d'un texte spécifique à la province sur base du texte national en Q4 2022.
COD2200911 – Santé et protection sociale en santé				
Risques Opérationnels				
Persistances des problèmes de mégestion dans un environnement de sources de financement multiples parfois peu harmonisé entraîne un gaspillage des fonds.	4	3	12	Revitalisation de l'utilisation du contrat unique entre bailleurs et DPS, entre bailleurs et ECZS ainsi que la coordination entre bailleurs au niveau du GIBS provincial. Renforcement du recueil de l'information stratégique au niveau de la DPS. Consolidation de la digitalisation et la gestion de changement des formations sanitaires complexes, tels que les hôpitaux.
Absence d'actions des autorités politico administratives pour déplacer l'ISTEM qui est dans l'enceinte de l'HGR de Makiso Kisangani, ce qui crée une grande nuisance pour les utilisateurs de l'HGR.	4	4	16	Réorientation du budget de l'infrastructure pour cet hôpital vers d'autres infrastructures si en janvier 2024, l'ISTM n'a pas été déplacé.
Absence d'appui du personnel administratif ou politique qui juge la présence de l'intervention intrusive.	3	5	15	Médiation du Ministère de la coopération internationale (et du Plan).
Risques de Développement				
Manque d'appropriation de l'intervention par le partenaire.	4	3	12	Renforcement des plateformes et dispositifs qui activent l'implication directe des partenaires et de la société civile aux différentes phases de l'exécution. Exécution en accord (cogestion technique) et en cohabitation avec les équipes du partenaire et en proximité permanent avec les communautés locales. Renforcement de la cohésion sociale.

La temporalité des réformes (décentralisation et finances publiques) et de la multisectorialité qui affecte le déploiement de la CSU.	4	3	12	Approche progressive avec une période de transition pendant laquelle la tarification forfaitaire subsidiée sera poursuivie tout en développant des modèles de socle de protection sociale. Participation active aux instances de dialogue politique, en binôme avec l'attaché à la santé de l'Ambassade
Inefficacité du dialogue sur les politiques de santé.	2	5	10	Renforcement de l'harmonisation des bailleurs au sein du GIBS en ce qui concerne le dialogue sur les politiques. Participation active aux cadres de concertation existant et stimulation leur création pour les secteurs où ils sont inexistant ou incomplet (exemple MGFE). Financement des études / élaboration des notes politiques pour le plaidoyer.
Instabilité du personnel de santé avec l'affectation de ressources humaines sans tenir compte des compétences nécessaires et mutation de cadres de commandement compétents ou de personnel formé.	3	5	15	Mémorandum d'entente avec le gouvernorat pour le maintien du personnel compétent et formé durant la période de l'intervention, ou en cas de force majeure son remplacement par un personnel compétent. Plaidoyer pour bannir les affectations qui ne sont pas liées à un besoin exprimé et appui de la DEP Santé pour résoudre les problèmes de gouvernance en matière de ressources humaines. Faire assurer le suivi de la stabilité du personnel par le comité de pilotage de l'intervention.
Faible budget consacré à la santé au niveau central et provincial, qui ne permet pas le financement des moyens de fonctionnement quel que soit le niveau, affecte la durabilité de l'impact de l'intervention.	3	4	12	Dans le cadre de l'appui à la gouvernance provinciale, travailler sur la mobilisation des recettes fiscales locales et suivre son exécution effective. Joindre le plaidoyer partenarial d'augmenter le budget national pour les services sociaux de base.
Pérennité des mécanismes installés pour surmonter les barrières d'accès aux soins et services de santé, comme la tarification forfaitaire subsidiée.	3	5	15	Mettre en place dans le cadre de la CSU les mécanismes de financement des soins de santé plus stratégiques et durables : modèles de financements mixtes d'une diversité de sources et acteurs : paiement forfaits par les ménages (diminuer), aide externe (diminuer) et budget de l'Etat (augmenter) avec acteurs comme les mutuelles, les EUP et autres structures de solidarisation.
COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole résilient et durable				
Risques Opérationnels (liés aux aspects de gestion de l'intervention, tels que la gestion des ressources humaines, de l'information, de sécurité, des capacités des organisations mettant en œuvre, etc.)				

Faible capacités ou absence d'ONG locales pour la mise en oeuvre de certaines activités (soutien aux exploitations vulnérables et appui à l'entreprenariat).	3	4	12	Lancement des appels à proposition au niveau national et international. Le montant des appels à proposition est susceptible d'attirer des ONG internationales. Lancement d'appels à proposition groupés avec des lots provinciaux.
Manque d'institutions financières en capacité/volonté d'accompagner les entrepreneurs du secteur agricole.	4	2	8	Multiplicité des approches ne faisant pas forcément intervenir le secteur financier (approche AVEC, approche MSD) mais favorisant le développement économique.
Manque de coordination entre les différents partenaires d'intervention et leurs différentes approches.	3	2	6	Participation au groupe interbailleurs (GIBADER), collaboration et dialogue avec les différents partenaires d'intervention, participation aux structures de coordination provinciales
Risques de Développement (liés aux processus de développement de l'intervention) & durabilité				
Perturbations et impacts liés au changement climatique.	3	3	9	Travail sur des modèles d'agriculture résilients face au changement climatique.
Mauvaise appropriation et défiance face aux concepts et approches liés à l'agroécologie par les partenaires.	3	3	9	Objectivation des résultats issus de l'agroécologie grâce aux collaborations avec les partenaires de recherche. Vulgarisation et diffusion des savoirs par des produits de capitalisation et l'organisation d'évènements publics et didactiques (foires, etc.). Organisation de visites d'échanges.
Mauvaise appropriation des approches d'appui conseil par les STD.	2	2	4	Travail avec le niveau central sur les dispositifs d'appui conseil aux agriculteurs. Repositionnement et implication des STD dans un rôle de suivi évaluation. Travail collectif et participatif sur les rôles de chaque acteur (STD, faitières, OP). Mise en place d'approches standardisées et utilisées par d'autres partenaires (CEP, AVEC, FBS).
Difficultés de pérennisation des dispositifs d'appui à l'entreprenariat (centres de ressources, incubateur).	4	3	12	Travail en collaboration avec le pilier 1 et au niveau central pour la finalisation de l'arrêté interministériel portant sur les centres de ressources. Mobilisation d'une dynamique multi acteurs (secteur privé, autres partenaires).
Risques de Réputation				
Arrêt de l'appui dans certaines zones géographiques (concentration dans la zone d'Isangui)	2	2	4	Communication envers les partenaires à anticiper dans le PRODAT. Maintien d'activités ponctuelles dans certains bassins de productions majeures (tels que Opala).
COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo				

Risques Opérationnels				
La posture de l'IM ancrée au niveau de l'Exécutif n'est pas agréée par l'Assemblée qui la juge partisane.	4	4	16	Recrutement ouvert et participatif, incluant dans le jury décisionnel les deux institutions provinciales partenaires.
L'intervention ne bénéficie pas de l'appui du personnel administratif ou politique qui juge cette présence intrusive.	3	5	15	Recourir à la médiation du Ministère de la coopération internationale (et du Plan).
Risques de Réputation				
Non-opérationnalisation du cadre d'harmonisation et de suivi des interventions des PTF.	3	3	12	(i) Dialogue des bailleurs au niveau central ; (ii) Appui du Ministre du Plan au niveau central; (iii) Recours politique à l'Ambassade de Belgique.
Dérapage politique dans l'accompagnement des consultations des élus et l'encadrement des populations dans leur expression des besoins, ainsi que le suivi citoyen.	4	4	16	Vigilance absolue et code de neutralité à établir de commun accord avec les mandants.

6. Les ressources financières et ressources humaines

6.1. Les ressources financières

Tableau 6 – Budget du sous-portefeuille de la province de la Tshopo

Formation, Entreprenariat, Emploi	BUDGET TOTAL	%	PLANIFICATION				
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Total résultats frais opérationnels	6.778.070	67,8%	864.850	1.690.850	1.573.820	1.967.266	681.284
OS 1: Offrir aux jeunes et prioritairement aux jeunes femmes, une perspective d'avenir en termes de formation et d'intégration socio-économique	6.778.070	67,8%	864.850	1.690.850	1.573.820	1.967.266	681.284
<i>A01 R1. Les jeunes ciblés sont soutenus dans leur employabilité et insertion professionnelle effective via une formation professionnelle et technique consolidée</i>	<i>3.154.370</i>	<i>31,5%</i>	<i>178.450</i>	<i>496.950</i>	<i>882.420</i>	<i>1.304.200</i>	<i>292.350</i>
A0101 Déployer une offre de formation courte et professionnalisante au sein des écoles techniques	577.500		30.000	192.500	197.500	86.250	71.250
A0102 Construire, doter en équipements et opérationnaliser un Centre de Compétences	1.944.470		41.250	136.000	521.470	1.104.500	141.250
A0103 Promouvoir la digitalisation des apprentissages	130.000		-	61.250	56.250	6.250	6.250
A0104 Poursuivre et consolider les activités liées à la compétition World Skills	200.000		40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
A0105 Accompagner les partenaires de mise en œuvre	302.400		67.200	67.200	67.200	67.200	33.600
<i>A02 R2. Les jeunes en priorité des femmes, sont stimulés à l'entrepreneuriat et à l'emploi, les obstacles sont contournés afin de favoriser l'intégration socio-économique .es</i>	<i>2.959.900</i>	<i>29,6%</i>	<i>602.200</i>	<i>1.039.700</i>	<i>527.200</i>	<i>492.200</i>	<i>298.600</i>
A0201 Construire les bureaux et l'incubateur de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)	887.500		380.000	507.500	-	-	-
A0202 Accompagner le renforcement du dispositif d'intermédiation en matière d'emploi salarié	180.000		-	45.000	45.000	45.000	45.000
A0203 Accompagner et renforcer le déploiement de l'offre d'incubation de l'incubateur Elykia (Csusb) via FEC	680.000		155.000	150.000	125.000	125.000	125.000
A0204 Soutenir et accompagner le partenaire chargé du déploiement de l'offre d'incubation	330.000		-	120.000	105.000	105.000	-
A0205 Soutenir l'accès à des services financiers alternatifs adaptés aux entrepreneurs/PMEs	500.000		-	120.000	165.000	120.000	95.000
A0206 Financer l'expertise interne et externe de l'intervention	80.000		-	30.000	20.000	30.000	-
A0207 Accompagner les partenaires de mise en œuvre	302.400		67.200	67.200	67.200	67.200	33.600
<i>A03 R3. La gouvernance sectorielle de la formation-emploi est améliorée au niveau provincial</i>	<i>663.800</i>	<i>6,6%</i>	<i>84.200</i>	<i>154.200</i>	<i>164.200</i>	<i>170.866</i>	<i>90.334</i>
A0301 Consolider la gouvernance des centres de formation via la mise en application du progiciel scolaire et des Plans/Projets d'établissements	35.000		7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
A0302 Promouvoir le CdR comme acteur incontournable de l'écosystème adéquation formation-emploi en milieu urbain au niveau institutionnel	160.000		-	40.000	40.000	40.000	40.000
A0303 Accompagner la bonne gouvernance et la gestion pérenne de l'incubateur du CdR (Elykia)	80.000		10.000	10.000	20.000	26.666	13.334
A0304 Apprentissage et gestion de connaissances, et implémentation d'un dispositif de suivi évaluation interne et externe interconnecté	120.000		-	30.000	30.000	30.000	30.000
A0305 Accompagner les partenaires de mise en œuvre	268.800		67.200	67.200	67.200	67.200	-
MG Moyens généraux	3.221.930	32,2%	793.082	555.897	667.688	562.211	643.051
Z01 Frais de personnel	1.704.415	17,0%	331.203	331.203	331.203	355.403	355.403
Z02 Investissements	328.472	3,3%	235.350	23.166	69.956	-	-
Z03 Frais de fonctionnement.	950.790	9,5%	190.158	190.158	190.158	190.158	190.158
Z04 Audit, M&E et appui	201.952	2,0%	29.110	4.110	69.110	9.390	90.230
Z05 Communication	36.300	0,4%	7.260	7.260	7.260	7.260	7.260
TOTAL	10.000.000		1.657.932	2.246.747	2.241.508	2.529.477	1.324.335

			PLANIFICATION					
Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural		BUDGET TOTAL	%	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Total résultats frais opérationnels		6.207.200	68,2%	866.853	1.624.687	1.452.187	1.267.687	995.787
OS 1: Lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie et de revenus des ménages agricoles dans la Tshopo		6.207.200	68,2%	866.853	1.624.687	1.452.187	1.267.687	995.787
<i>Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs pratiques de gestion technique, économique et environnementale grâce à des modèles agroécologiques, une meilleure intégration aux marchés et une structuration socio-professionnelle</i>		2.629.400	28,9%	497.787	645.953	580.953	533.953	370.753
A01	Diagnostic & co-identification des modèles et approches adaptées au contexte local	130.000		66.000	61.000	1.000	1.000	1.000
A0102	Appui à l'intensification agro-écologique via le déploiement d'un dispositif de champs écoles paysans de qualité	805.000		61.667	230.833	225.833	210.833	75.833
A0103	Appui direct aux exploitations familiales les plus vulnérables	1.172.600		244.120	232.120	232.120	232.120	232.120
A0104	Amélioration de la professionnalisation des exploitations agricoles et des OP	268.000		69.600	65.600	65.600	33.600	33.600
A0105	Accompagner les partenaires de mise en œuvre	253.800		56.400	56.400	56.400	56.400	28.200
A02	<i>Les entrepreneurs des filières agricoles et alimentaires ont accès à des services de qualité qui contribuent à l'émergence et au développement de chaînes de valeur porteuses et inclusives</i>	1.132.700	12,4%	194.267	249.933	249.933	249.933	188.633
A0201	Soutien au déploiement de micro-projets d'entrepreneuriat agricole (PEA) avec un focus sur le stockage & la transformation locale	455.000		20.000	110.833	110.833	110.833	102.500
A0202	Amélioration de l'accès aux marchés grâce à des systèmes de commercialisation plus performants	256.000		66.667	51.500	51.500	51.500	34.833
A0203	Amélioration de l'accès aux intrants grâce à une approche services	95.000		35.000	15.000	15.000	15.000	15.000
A0204	Accompagner les partenaires de mise en œuvre	326.700		72.600	72.600	72.600	72.600	36.300
A03	<i>Les acteurs (locaux, provinciaux, nationaux) se concertent et mobilisent des moyens pour promouvoir un environnement favorable au développement de systèmes alimentaires durables</i>	2.445.100	26,9%	174.800	728.800	621.300	483.800	436.400
A0301	Accompagner la province dans le pilotage de la coordination des acteurs du secteur agricole et de la sécurité alimentaire	365.000		16.000	226.000	91.000	16.000	16.000
A0302	Communication et capitalisation	70.000		2.000	2.000	29.500	7.000	29.500
A0303	Actions relatives au développement local via le désenclavement (dessertes agricoles et fluvial) et la mise en place de concession forestière de communautés locales (CFCL)	1.381.000		17.000	361.000	361.000	321.000	321.000
A0304	Accompagner les partenaires de mise en œuvre	629.100		139.800	139.800	139.800	139.800	69.900
MG	Moyens généraux	2.892.800	31,8%	792.848	471.515	602.116	476.681	549.641
Z01	<i>Frais de personnel</i>	1.480.885	16,3%	288.257	288.257	288.257	308.057	308.057
Z02	<i>Investissements</i>	423.796	4,7%	315.287	18.954	89.555	-	-
Z03	<i>Frais de fonctionnement</i>	777.919	8,5%	155.584	155.584	155.584	155.584	155.584
Z04	<i>Audit, M&E et appui</i>	183.416	2,0%	28.363	3.363	63.363	7.683	80.643
Z05	<i>Communication</i>	26.785	0,3%	5.357	5.357	5.357	5.357	5.357
TOTAL		9.100.000		1.659.701	2.096.202	2.054.303	1.744.368	1.545.428

			PLANIFICATION					
Santé et Protection sociale en santé		BUDGET TOTAL	%	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Total résultats frais opérationnels		8.707.200	70,8%	1.738.050	2.151.300	3.026.300	1.415.800	375.750
OS 1: Contribuer au niveau de santé et de bien être de la population de façon équitable, dans le respect de son environnement quotidien et en renforçant son pouvoir d'agir sur sa santé		8.707.200	70,8%	1.738.050	2.151.300	3.026.300	1.415.800	375.750
A01 Les systèmes de santé sont efficaces, durables et résilients		5.504.400	44,8%	1.171.200	1.331.700	2.207.700	632.700	161.100
A0101	Contribuer à l'amélioration de la couverture de la population en services de santé durables et respectueux de l'environnement	3.841.000		885.000	856.000	1.800.000	300.000	-
A0102	Renforcer le leadership de l'équipe cadre des ZS, des équipes de direction des hôpitaux et développer les compétences des ressources humaines	621.000		140.000	158.000	125.500	125.500	72.000
A0103	Améliorer l'organisation des services, la gestion des activités et des ressources	330.000		17.000	113.000	125.000	50.000	25.000
A0104	Améliorer la qualité des soins	295.000		62.000	115.000	50.000	50.000	18.000
A0105	Développer des services de santé et de bien - être pour les jeunes et les adolescents dans une approche intégrée et multisectorielle	115.000		-	22.500	40.000	40.000	12.500
A0106	Accompagner les partenaires de mise en œuvre	302.400		67.200	67.200	67.200	67.200	33.600
A02	<i>La population est protégée contre le risque financier lié aux dépenses de santé</i>	1.099.400	8,9%	169.450	197.700	256.700	265.200	210.350
A0201	Amélioration de l'accessibilité financière à travers la tarification forfaitaire subventionnée	230.000		25.750	51.500	51.500	51.500	49.750
A0202	Amélioration de l'accessibilité financière et de l'équité à travers un mécanisme mixte de subvention de l'offre, de contribution et de subvention de la demande	567.000		76.500	79.000	138.000	146.500	127.000
A0203	Accompagner les partenaires de mise en œuvre	302.400		67.200	67.200	67.200	67.200	33.600
A0204	Activité	-		-	-	-	-	-
A03	<i>Le capital en santé et bien-être de la population est amélioré en agissant sur les modes et conditions de vie</i>	617.200	5,0%	148.450	246.700	191.700	142.700	- 112.350
A0301	Développer un programme de nutrition à assise communautaire	186.000		51.250	69.500	44.500	15.500	5.250
A0302	Renforcer le droit des individus de décider de manière libre et responsable du nombre et de l'espacement des naissances de leurs enfants	180.000		30.000	60.000	30.000	60.000	-
A0303	Appuyer l'approche intégrée de la riposte aux épidémies	100.000		-	50.000	50.000	-	-
A0304	Accompagner les partenaires de mise en œuvre	151.200		67.200	67.200	67.200	67.200	- 117.600
A04	<i>La population participe aux décisions sur l'action sanitaire, à sa mise en œuvre et à son évaluation</i>	261.200	2,1%	83.950	92.700	92.700	92.700	- 100.850
A0401	Renforcer le dynamisme communautaire, l'action et la participation sociale	110.000		16.750	25.500	25.500	25.500	16.750
A0402	Accompagner les partenaires de mise en œuvre	151.200		67.200	67.200	67.200	67.200	- 117.600
A05	<i>L'appui institutionnel multi -niveaux crée les conditions favorables au développement local</i>	1.225.000	10,0%	165.000	282.500	277.500	282.500	217.500
A0501	Renforcer la Division Provinciale de santé dans son rôle d'appui au développement des ZS	955.000		159.000	206.500	226.500	206.500	156.500
A0502	Assurer le suivi des recherches - action et capitaliser les expériences innovantes de l'intervention	270.000		6.000	76.000	51.000	76.000	61.000
A0503	Accompagnement des partenaires de mise en œuvre	-		-	-	-	-	-
MG	Moyens généraux	3.592.800	29,2%	888.310	618.700	752.335	625.588	707.868
Z01	<i>Frais de personnel</i>	1.893.180	15,4%	368.076	368.076	368.076	394.476	394.476
Z02	<i>Investissements</i>	389.061	3,2%	269.882	25.272	93.907	-	-
Z03	<i>Frais de fonctionnement.</i>	1.064.226	8,7%	212.845	212.845	212.845	212.845	212.845
Z04	<i>Audit, M&E et appui</i>	206.221	1,7%	29.484	4.484	69.484	10.244	92.524
Z05	<i>Communication</i>	40.113	0,3%	8.023	8.023	8.023	8.023	8.023
TOTAL		12.300.000		2.626.360	2.770.000	3.778.635	2.041.388	1.083.618

			PLANIFICATION					
Appui institutionnel au niveau provincial		BUDGET TOTAL	%	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Total résultats frais opérationnels		1.388.690	77,1%	219.209	355.777	375.287	248.473	189.944
OS 1: La mise en œuvre des politiques de développement par les Institutions est améliorée au niveau de la province de la Tshopo		1.388.690	77,1%	219.209	355.777	375.287	248.473	189.944
<i>A01 Une coordination plus efficace des actions de développement est assurée au niveau de la Province.</i>		1.125.690	62,5%	182.389	282.137	296.387	203.763	161.014
A0101	Construire une vision politique et stratégique du développement des territoires, en partant des (et pour les) domaines et territoires d'intervention	126.490	17.709	35.417	37.947	21.503	13.914	
	Appuyer la production d'un plan de développement provincial assorti d'un Plan d'actions prioritaires budgétisé, avec cadre logique, indicateurs de suivi, plan d'investissements prioritaires	99.000		13.860	27.720	29.700	16.830	10.890
A0103	Elaborer et animer un cadre de coordination et de suivi des interventions PTF harmonisées et alignées sur les priorités provinciales	145.000	20.300	40.600	43.500	24.650	15.950	
	Structurer, renforcer, rationaliser le circuit de rapportage et d'instructions, ETD – Territoire – Province – Central	274.000		38.360	76.720	82.200	46.580	30.140
A0105	Mettre en place des plans de communication interne et externe orientés développement et les opérationnaliser	68.000	9.520	19.040	20.400	11.560	7.480	
	Accompagner les partenaires de mise en œuvre	413.200		82.640	82.640	82.640	82.640	82.640
<i>A02 Une législature de développement basée sur une approche participative, intégrée et inclusive est renforcée</i>		263.000	14,6%	36.820	73.640	78.900	44.710	28.930
A0201	Renforcer au niveau des assemblées provinciales, les compétences techniques des élus (Bureau du Président et Commissions) ainsi celles des services administratifs	165.000	23.100	46.200	49.500	28.050	18.150	
	Soutenir une participation citoyenne inclusive dans l'exercice des mandats parlementaires, notamment dans le cycle de Consultations – Restitutions	-		-	-	-	-	-
A0203	Améliorer la qualité de l'exécution budgétaire notamment par un appui au cycle budgétaire édit - suivi – contrôle – reddition	98.000	13.720	27.440	29.400	16.660	10.780	
MG Moyens généraux		411.310	22,9%	91.667	70.266	90.392	71.032	87.952
Z01	<i>Frais de personnel</i>	221.020	12,3%	43.031	43.031	43.031	45.964	45.964
Z02	<i>Investissements</i>	29.951	1,7%	19.209	2.808	7.934	-	-
Z03	<i>Frais de fonctionnement.</i>	115.247	6,4%	23.049	23.049	23.049	23.049	23.049
Z04	<i>Audit, M&E et appui</i>	40.691	2,3%	5.498	498	15.498	1.138	18.058
Z05	<i>Communication</i>	4.400	0,2%	880	880	880	880	880
TOTAL		1.800.000		310.876	426.044	465.679	319.505	277.896

6.2. Les ressources humaines

6.2.1. Les ressources humaines pour la province

Tableau 7 – Ressources humaines pour la province

Titre	Cat	Zone	Statut	Qté	FTE	Durée
SERVICES SUPPORT						
Portfolio manager	7	Tshopo	INT	1	90%	60
Chargé.e de programme/gestion partenariats	6	Tshopo	NAT	1	100%	54
Assistant.e de direction	4	Tshopo	NAT	1	100%	54
Chargé.e suivi, évaluation, apprentissage	5	Tshopo	NAT	1	100%	42
Expert.e Infra	6	Tshopo	NAT	1	100%	48
Ingénieur Infra	5	Tshopo	NAT	1	100%	48
Chargé.e Genre	5	Tshopo	NAT	1	100%	42
Chargé.e gestion RH	5	Tshopo	NAT	1	100%	54
IT et Digitalisation officer	5	Tshopo	NAT	1	100%	42
RAFI	6	Tshopo	INT	1	85%	60
Responsable Admin et Fin	6	Tshopo	NAT	1	100%	54
Controleur.euse de gestion suivi/controle subsides	5	Tshopo	NAT	1	100%	54
Controleur.euse de gestion suivi/controle subsides	5	Tshopo	NAT	1	100%	42
Controleur.euse de gestion rapportage financier	5	Tshopo	NAT	1	100%	54
Comptable	4	Tshopo	NAT	2	100%	54
Caissier.e	3	Tshopo	NAT	1	100%	54
Trésorier.e	4	Tshopo	NAT	1	100%	54
Archiviste	3	Tshopo	NAT	1	100%	54
ECA	5	Tshopo	INT	1	95%	60
Coordinateur.trice logistique	5	Tshopo	NAT	1	100%	54
Gestionnaire petits achats	4	Tshopo	NAT	2	100%	54
Assistant.e Log magasin & stocks	3	Tshopo	NAT	1	100%	54
Assistant.e Log voyages & charroi	3	Tshopo	NAT	1	100%	54
Assistant.e Log générale (infra, sécu, radio)	3	Tshopo	NAT	1	100%	54
Chauffeur	1B	Tshopo	NAT	1	100%	54
Chauffeur	1B	Tshopo	NAT	3	100%	48
Chauffeur mécanicien	2	Tshopo	NAT	1	100%	54
Chauffeur protocole	2	Tshopo	NAT	1	100%	54
Conducteur Canot	2	Tshopo	NAT	1	100%	54
Nettoyeur.se	1A	Tshopo	NAT	1	100%	54
ANTENNE/Isangi						
Coordinateur.trice antenne	5	Tshopo	NAT	1	100%	54
Secrétaire/Caissier.ière	3	Tshopo	NAT	1	100%	54
Assistant.e admin/logistique	3	Tshopo	NAT	1	100%	54
Chauffeur	1B	Tshopo	NAT	1	100%	54

INTERVENTIONS						
FORMATION/ENTREPRENARIAT/EMPLOI						
Intervention Manager Formation Emploi Entreprenariat	6	Tshopo	INT	1	100%	54
Intervention officer Insertion professionnelle, entreprenariat et incubation	5	Tshopo	INT	1	100%	54
Expert.e Formation et Insertion Professionnelle	6	Tshopo	NAT	1	100%	54
Expert.e Incubation, Entreprenariat et Secteur Privé	6	Tshopo	NAT	1	100%	54
Expert.e Gouvernance institutionnelle des partenaires formation emploi	6	Tshopo	NAT	1	100%	48
AGRICULTURE						
IM Agriculture	6	Tshopo	INT	1	100%	54
Expert.e Agronome	6	Tshopo	NAT	1	100%	54
Intervention officer entreprenariat agricole	5	Tshopo	NAT	1	100%	54
Chargé.e C4D (animation)	5	Tshopo	NAT	1	100%	54
Animateur.trice développement local	4	Tshopo	NAT	1	100%	54
Animateur.trice Gestion exploitation agricole	4	Tshopo	NAT	1	100%	54
Animateur.trice agronome	4	Tshopo	NAT	2	100%	54
SANTE ET PROTECTION SOCIALE EN SANTE						
IM Santé	6	Tshopo	INT	1	100%	54
Expert.e système santé	6	Tshopo	NAT	1	100%	54
Expert.e Action communautaire	6	Tshopo	NAT	1	100%	54
Expert.e Gestion hospitalière	6	Tshopo	NAT	1	100%	54
APPUI INSTITUTIONNEL						
Expert.e appui institutionnel provincial	6	Tshopo	NAT	1	100%	50
Animateur.trice politique territoriale	5	Tshopo	NAT	1	100%	36

6.2.2. L'organigramme pour la province

7. La gouvernance du sous-portefeuille Tshopo

Le dispositif du sous-portefeuille s'inscrit dans le dispositif global de gouvernance décrit dans le document Synthèse et Principes généraux. Au niveau de la Tshopo, un Comité de Pilotage (CoPil) sera mis en place. Il se chargera du suivi et de l'orientation globale de l'ensemble des interventions bilatérales dans la province au niveau stratégique. Les attributions précises du CoPil sont reprises en annexe 2 du document de présentation générale.

Outre Enabel et le gouverneur ou son représentant, (coprésidents), le CoPil regroupe les principales parties prenantes étatiques, de la société civile et du secteur privé impliqués dans les différentes interventions.

La composition du CoPil de la Tshopo est la suivante :

Tableau 8 – Composition du CoPil provincial

	CoPil Tshopo
Présidence	Gouverneur
	PM
Membres	Ministères et commissaires ayant dans leurs attributions : Emploi, travail et prévoyance sociale, Formation professionnelle et enseignement technique, EPST, Affaires sociales, Santé, Agriculture, Développement rural, Pêche et Elevage, Décentralisation, Plan, Genre, famille et enfant.
Observateurs sur invitation	Services Techniques Déconcentrés, Partenaires sociaux, ONEM, Cadre de concertation de la société civile, FEC.

Les modalités pratiques de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité. En outre, un Comité Technique (CoTech) sera mis en place au niveau

de chaque intervention pour assurer le pilotage et le suivi au niveau opérationnel, soit un total de 3 comités techniques : un comité technique Appui institutionnel, un comité technique Agriculture, un comité technique Santé et Lutte contre les violences sexuelles. Le comité technique de la Santé et Lutte contre les violences sexuelles est ancré au sein de l'organe de pilotage de la santé, qui comprend actuellement le genre. Si, à l'avenir, le genre dispose de son propre organe de pilotage au niveau du Sud-Ubangi, le comité technique Lutte contre les violences sexuelles y serait alors ancré.

Les attributions précises du CoTech sont reprises en annexe du document de présentation générale.

Pour chaque pilier/intervention le comité regroupera le(s) Intervention Manager(s) de Enabel et des cadres désignés des principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé). Selon les besoins, ces membres peuvent également proposer la participation de l'un ou l'autre acteur à titre de contributeur/observateur.

La composition complète et les modalités pratiques de fonctionnement des CoTech seront décrisées dans un ROI, à valider par le CoPil (provincial) concerné.

Enfin, au niveau de chaque pilier/intervention, une Unité de Gestion (UG) sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations. Dirigée par un program manager ou un intervention manager (dépendant de la composition du pilier) elle sera composée d'une petite équipe technique permanente, des experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative et financière. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions du programme bilatéral ou du programme pour tiers. La composition complète des UG est spécifiée dans le chapitre ressources humaines. Dans le cas particulier du LVSI, l'UG rend compte à l'IM santé.

8. Les Annexes

8.1. Annexe 1 – Tableau des synergies

Tableau 9- Synergies entre les interventions de Enabel, inscrites dans l'approche territoriale à la Tshopo

Intervention A	Intervention B	Enjeux A+B/ Plus-value de la synergie pour l'utilisateur de service	Acteurs impliqués
Intervention COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	Intervention COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	Structuration des chaînes de valeur. La nécessité d'assurer une meilleure connectivité entre les bassins de production et les lieux de commercialisation en zone urbaine en termes d'acheminement, est cruciale pour assurer l'approvisionnement et l'autosuffisance alimentaire de Kisangani. La plus-value va dans le sens de la structuration de la chaîne de valeur, de la création d'emploi. Pour la filière bois, ceci devrait permettre une meilleure traçabilité et une assurance qualité au niveau du respect des normes internationales.	CIFOR, Entreprises certifiées comme CFT, Incubateur Elykja, AJMM OP et producteurs agricoles
		Complémentarité sur les chaînes de valeur agricoles. L'intervention agriculture se concentrera davantage sur les zones de production agricoles tandis que l'intervention FEE sera recentrée sur l'écosystème urbain et péri urbain. De par leur localisation, ces deux interventions viendront se compléter sur les chaînes de valeur agricoles afin de créer de la valeur ajoutée au sein de la province. L'intervention agriculture se concentrera ainsi sur la production agricole et l'intervention FEE sur les aspects transformation et agroalimentaire.	Centre de ressources, producteurs agricoles, entrepreneurs agroalimentaires
		Soutien à l'écosystème financier pour améliorer l'accès au financement L'accès à la finance reste problématique pour les entrepreneurs et constitue un frein au développement de leur activités. Les interventions FEE et agriculture travailleront ensemble à l'amélioration d'offres de services financiers afin de lever ces barrières. L'activité sera menée principalement par l'intervention FEE et l'intervention agriculture contribuera à prendre en compte les spécificités liées au secteur agricole afin de couvrir au mieux les besoins de tous les entrepreneurs quel que soit leur secteur d'activité.	Centre de Ressources, services financiers
Les activités de l'intervention Jeunesse, conscience culturelle et sociale	Intervention COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	Entreprenariat dans le secteur artistique Les opérateurs culturels appuyés et les jeunes artistes accompagnés ont accès à une offre de prestations plus large et plurisectorielle en entreprenariat telle que des formations sur le leadership féminin, sur l'écriture d'un business plan, stratégie marketing ou de communication ou autres d'un projet artistique ou d'économie créative. Les ressources matérielles et équipement nécessaires au déploiement de parcours d'incubation culturelle soient mutualisées. Les jeunes entrepreneurs culturels rencontrent des jeunes entrepreneurs issus d'autres secteurs que le secteur culturel, ce qui permet qu'ils échangent sur les expériences et parcours d'entreprenariat. Des bonnes pratiques en matière d'entreprenariat soient échangées avec l'expertise de FEE et adoptées à l'entreprenariat culturel par l'intervention Jeunesse, conscience culturelle et sociale.	Les Studios Kabako, le Collectif Taccems, Africalia Le CdR, la FEC, l'équipe de FEE + équipe infrastructure Représentation +

		Spécifique à l'activité Ao1-04. : les jeunes apprenants de l'intervention FEE se verront participer à la réhabilitation moderne et innovante des espaces récréatifs et créatifs grâce à l'approche chantier-école mise en place par l'intervention FEE.	contractant marché public
Intervention COD2200911 – Santé et protection sociale en santé	Intervention COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	<p>Droit à la santé sexuelle et reproductive Afin d'améliorer la résilience des ménages agricoles, l'accès à la planification familiale est un élément clé. Ces thématiques seront abordées lors des activités de soutien aux ménages vulnérables, dans les Champs Ecoles Pays et lors des activités de développement du leadership et de la participation féminine.</p> <p>Réduction de la malnutrition dans une approche intégrale La malnutrition repose sur des facteurs multidimensionnels qui nécessitent plusieurs réponses. Ainsi, les interventions santé et agriculture travailleront ensemble sur les différents déterminants de la malnutrition, sur base des résultats de l'étude financée par le PEE. L'approche systémique de la lutte contre la malnutrition part de la production locale de cultures et produits agricoles à haut potentiel nutritionnel, d'un accompagnement à leur préparation et utilisation dans le ménage, et de leur introduction dans le programme de réhabilitation nutritionnelle du MSP. Les deux interventions travailleront au niveau communautaire et en ce sens les approches et temporalités seront harmonisées.</p> <p>Renforcement du dynamisme communautaire et de l'action et la participation sociale L'intervention santé prévoit de travailler avec des cellules d'animation communautaire à caractère multisectoriel qui ont été installées dans tous les villages. L'intervention agriculture pourra également prendre comme point d'ancrage ces structures pour l'implantation des Champs Ecoles Paysans et asseoir les bases communautaires des approches développées et les liens au sein des filières.</p>	PNSR de la DPS, centres de santé, structures d'encadrement des ménages agricoles Services de planification familiale, facilitateurs endogènes des Champs Ecoles Paysans Centres de santé, réseaux communautaires d'animation, Cellules d'animation communautaire, IPA, IPDR
Lutte contre les violences sexuelles et l'impunité	Intervention COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi	<p>Insertion professionnelle des victimes de violences sexuelles Via un dispositif intégré entreprenariat emploi, les VVS seront accompagnées de l'identification du public jusqu'à l'insertion durable et de qualité, avec l'organisation d'espaces sécurisés, un encadrement par une équipe multidisciplinaire, composée des coach et d'assistants psychosociaux des CISM. Il s'agit donc d'une synergie permettant d'assurer la mise en place d'un parcours d'insertion professionnelle personnalisé répondant aux besoins de ce type de public cible.</p> <p>Droit à la santé sexuelle et reproductive L'accès au planning familial est un élément clé afin que les participants aux formations améliorent l'exercice de leur droit à la santé sexuelle et reproductive. Ces thématiques seront abordées lors des activités transversales pendant les cycles de formation.</p>	CISM Al Waleed DIVAS DIVIGenre Incubateur FEC HGR KIsangani et Isangi Centres de santé Incubateur FEC Centre Alwaleed Hôpital Centres de santé DIVIGenre Coach FEE

			PNSR de la DPS Centres de santé
Les activités de l'intervention Jeunesse, conscience culturelle et sociale	Lutte contre les violences sexuelles et l'impunité	<p>Droit à la santé sexuelle et reproductive</p> <p>Afin d'améliorer la résilience des ménages agricoles, l'accès à la planification familiale est un élément clé. Ces thématiques seront abordées lors des activités de soutien aux ménages vulnérables, dans les Champs Ecoles Pays et lors des activités de développement du leadership et de la participation féminine. Afin d'améliorer l'exercice du droit à la santé sexuelle et reproductive, la mobilisation des jeunes permettra aux services pertinents de planning familial en santé d'être les plus adaptés aux besoins spécifiques des jeunes. Les deux interventions travailleront ensemble afin de mobiliser les jeunes à dialoguer avec les services de santé sexuelle et reproductive, de garantir la distribution des méthodes de planning familial et des messages clés pendant les événements culturels. Les événements culturels seront aussi l'occasion de promouvoir la connaissance et l'utilisation du CISM comme endroit de prise en charge holistique et de qualité pour les victimes de toutes types de VBG et VS.</p> <p>L'intervention Jeunesse, conscience culturelle et sociale se concentrera davantage sur les phases d'accompagnement des acteurs culturels dans l'organisation des événements tandis que l'intervention Santé sera centrée sur l'aspect de planification familiale et le lien avec la DPS Santé provinciale afin que des activités de sensibilisation et de distribution de méthodes modernes de planification familiale soient réalisées lors des événements par des partenaires locaux. Cette synergie permet aux jeunes de participer à un événement socio-culturel, vecteur d'épanouissement, tout en prenant part à des activités de sensibilisation, vecteur de bien-être psychosocial.</p>	La DIVIGenre La DPS et l'ECZS PNSR de la DPS Centres de santé Equipe Jeunesse Equipe intervention Santé, DEP Santé provinciale
Lutte contre les violences sexuelles et l'impunité	Intervention COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural	<p>Réinsertion socio-économique des survivantes de violences sexuelles</p> <p>Afin de contribuer à la réinsertion économique des victimes de violences sexuelles, celles-ci pourront être accompagnées par l'intervention agriculture pour développer leurs activités agricoles. Elles pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé, d'une intégration dans des groupes CEP ou AVEC ou encore d'un accompagnement aux activités entrepreneuriales.</p> <p>Communication pour le changement de comportement sur les violences sexuelles</p> <p>La DIVIGenre, PNSR et le CISM se chargeront d'aborder la question des violences sexuelles au sein de ces espaces de cette intervention afin également de contribuer à l'amélioration des rapports hommes femmes au sein des ménages agricoles. Les Champs Ecoles Paysans sont des espaces sociaux au sein desquels différentes thématiques peuvent être abordées afin de contribuer à un développement harmonieux et résilients des ménages. La question des violences sexuelles sera donc abordée au sein de ces espaces afin également de contribuer à l'amélioration des rapports hommes femmes au sein des ménages agricoles. Les Champs Ecoles pourront également être utilisés pour promouvoir les lois existantes et informer sur les droits. La thématique sera également abordée lors du soutien direct aux exploitations agricoles. Ces différentes activités permettront d'élargir les espaces de diffusion et de sensibilisation sur la thématique des violences sexuelles.</p>	DIVIGenre DIVAS PNSR de la DPS Acteurs encadrément ménages agricoles Champs Ecoles Paysans, structures d'accompagnement des survivantes de violences sexuelles

Lutte contre les violences sexuelles et l'impunité	Intervention COD2200911 – Santé et protection sociale en santé	<p>Co-exécution En pratique co-exécution des interventions avec des structures de pilotage partagées.</p> <p>Fonctionnement du CISM. Garantir le bon fonctionnement et la qualité de la prise en charge dans les CISM Al Waleed et le CISM à Isangi.</p>	DPS et ECZS Equipe du CISM DIVIGenre
Intervention COD2201111 Appui institutionnel à la Province	Synergies multisectorielles	<p>Construction d'une vision provinciale des territoires en partant des domaines d'intervention Afin de construire une vision politique et stratégique du développement des territoires, l'intervention appui institutionnel au niveau de la province travaillera en étroite collaboration avec les interventions sectorielles afin de mobiliser les techniciens ressources et de capitaliser sur les expériences de terrain mises en œuvre et observées dans les interventions. A titre d'exemple, l'intervention agriculture prévoit notamment de soutenir la mise en place et le soutien au conseil consultatif provincial de l'agriculture. Cet appui sera fait en étroite collaboration avec l'intervention appui institutionnel au niveau de la province. Également, l'intervention agriculture prévoit de participer à la commission de conciliation foncière, ce travail se fera également en étroite collaboration avec l'intervention appui institutionnel au niveau de la province afin d'intégrer les questions foncières dans les plans de développement des territoires. En outre, les élus seront invités à interpréter la place de la culture dans la politique provinciale, et s'appliqueront à contribuer à la promotion d'une culture de développement et de la lutte contre les anti-valeurs.</p> <p>Cadre de coordination et de suivi des interventions des PTF harmonisé Afin de contribuer au cadre de coordination et de suivi des interventions, l'intervention agriculture prévoit de renforcer les compétences des Inspections Provinciales de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage et du Développement Rural sur le suivi évaluation des projets en lien avec les priorités provinciales et nationales. Pour faciliter ce suivi, l'intervention agriculture prévoit la digitalisation des Inspections. La méthodologie d'appui au niveau des institutions provinciales se basera sur la réalité captée par ces interventions, dans les territoires et au niveau des ETD pour extrapoler dans les autres domaines sectoriels ainsi que sur les autres espaces géographiques. Il s'agira principalement de consolider le système de collecte de données en vue d'une maîtrise effective en matière de transmission d'instructions, de planification, budgétisation et de monitoring. Le renforcement des capacités des acteurs dans la cascade de la décentralisation s'ajustera sur le cycle d'une interaction continue et progressive</p>	Conseil consultatif provincial de l'agriculture, commission de conciliation foncière, STD, Gouvernement Provincial Gouvernement Provincial, SYD AT, ETD, CD, Ministres provinciaux, députés provinciaux, Opérateurs culturels, Ministres et Députés provinciaux AT, CD

8.2. Annexe 2 – Pré-identification des ASC, Conventions de subsides

8.2.1. COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi

Tableau 10 – Asc et convention de subside – Formation, entreprenariat, emploi

ASC ET OCTROI DIRECT		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	OBJET	ARGUMENTAIRE
Budget Résultats/Activités	CSUB / ASC / ConCoop (UN)	
FEC – Fédération des entreprises du Congo Budget : 470.000 € max A0203: Budget : 680.000 € max A020301 : 20 M Scan organisationnel A020302: 50 M Accompagnement gestion A020303 : 550 M - activités A020304 : 60.M – audit	Csub en octroi direct - Appel projets pour accompagnement des porteurs des projets incubés - Appel à projets pour accompagnement des porteurs des projets incubés - Organisation "un rallye de l'emploi /salon de l'entrepreneur - Mise en œuvre First employment facility - Accompagner l'offre de services en accélération de microentreprises existantes	<p>La FEC est l'organisation faitière représentative des employeurs en RDC. Elle joue concomitamment un rôle de chambre de commerce, de syndicat patronal et de centre documentaire.</p> <p>La position de monopole de la FEC comme organisme coupole en soutien aux entreprises de la province de TSHOPO est incontestable. Elle constitue l'interlocuteur patronal de référence en matière de concertation sociale à tous les niveaux et dans chacune de ses entités provinciales. Via son plan Renaissance, la FEC prévoit une extension de leur cible au secteur informel centré sur les femmes.</p> <p>L'expérience du Centres de ressources du projet EDUKAT (MOU) et de l'incubateur du programme EDUT (CSUB) démontre qu'un partenariat public-privé est possible, avec un engagement réel des autorités et du secteur privé. Cette expérience repose entre autres sur un travail pour et avec les entreprises (in)formelles et la FEC. La FEC dispose d'un staff technique et des outils techniques/pédagogiques de qualité. Ses capacités de gestion, organisationnelles et d'absorption sont satisfaisantes.</p>
ONEM – Office National de l'Emploi A0202 : Accompagner le renforcement du dispositif d'intermédiation en matière d'emploi salarié 180 M	Csub en octroi direct	Service Public de l'Emploi de la République Démocratique du CONGO. L'ONEM fonctionne sous la forme d'un établissement public à caractère technique et social, jouissant de la personnalité juridique et d'autonomie financière et administrative. Il a été institué à la fois par la loi n°015/2002 du 16 octobre 2002 portant code du travail en ses articles 204 à 207 et par le décret présidentiel n°081/2002 du 03 juillet 2002. Ses statuts ont été fixés par le décret n°12/003 du 19 janvier 2012 en conformité avec la loi organique n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics. Sa réforme institutionnelle en conformité avec la convention N°88 de l'OIT reste inachevée à ce jour, notamment en matière de gestion tripartite. L'ONEM est placé sous la tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale. Ses capacités de gestion, de gouvernance et organisationnelles apparaissent faibles. Un scan organisationnel approfondi devra démontrer ses capacités sans quoi d'autres modalités devront être privilégiées. Ce scan sera financé en 2022 par le portefeuille protection sociale. En effet des allégations

		de mauvaise gestion voire corruption sont régulièrement mises à jour dans la presse nationale.
AJMM: Association des Jeunes Menuisiers de Mangobo Scan déjà réalisé Budget : 150 M Infrastructures régie: 180 M		<p>L'Association des Jeunes Menuisiers de Mangobo, est une association sans but lucratif créée le 02 janvier 1986 dans la commune de Mangobo à Kisangani en République démocratique du Congo, conformément aux statuts et règlement d'ordre intérieur qui la régissent.</p> <p>Elle regroupe tous les menuisiers de la Commune de Mangobo dans la ville de Kisangani. Elle a bénéficié d'un soutien en infrastructure (inachevée) antérieur au PIC 2010 -2013 de la part de la CTB. Le programme EDUT a soutenu cette association dans le cadre du programme de transition via une convention de subides en octroi direct d'un montant de 30.000 euros. Les résultats engrangés sont positifs tant sur les activités menées qu'en termes de renforcement interne des capacités de gestion. Cette convention vise donc à renforcer, pérenniser et mettre à l'échelle les résultats engrangés lors de l'ancienne programmation.</p>
INPP Budget : 87.500 R1/A010104	Csub en octroi direct Déployer une offre de formation courte et professionnalisaante pour les jeunes apprenants.	L'Institut national de préparation professionnelle, créé par l'ordonnance-loi 64-206 du 29 juin 1964, est une entreprise publique à caractère technique et social dotée de la personnalité juridique. L'Institut est chargé, par association des intérêts et des responsabilités de l'État, des employeurs et des travailleurs, de collaborer à la promotion, à la création et à la mise en application des moyens existants ou nouveaux, nécessaires pour la qualification professionnelle de la population active. L'INPP offre une formation continue aux employés du secteur privé pour compléter ou moderniser leurs compétences, et est financée par les cotisations des employeurs à l'ONSS. L'INPP offre également un service de formation qualifiante, s'adressant aux personnes sans emploi, jeunes sortis du système scolaire, population vulnérable ou aux personnes en reconversion professionnelle. Ces formations déjà initiées dans le programme EDUT seront pérennisées afin d'élargir l'offre de formation, et construire des synergies. Si les capacités de gestion de l'INPP semblent correspondre aux normes, une attention toute particulière devra donnée au risque de fraude et de corruption vu es antécédents connus de cette structure publique gérée paritairement
Des partenariats avec d'autres centre de formations professionnelles et techniques y compris (1) le Complexe Scolaire Marie Reine de la Paix, (2) le Centre de Promotion Social Makiso, (3) l'Institut Technique Industriel Chololo et, (4) le Lycée Technique Mapendano Budget : 250.000 à répartir R1/A010103	Csub en octroi direct Partenariats à définir au début de l'intervention, en fonction du besoin et faisabilité opérationnelle, pour : - Assurer la provision en équipements, consommables et réhabilitation légère pour la mise en œuvre de l'offre de formation (R1/A010103)	Ces établissements ont été identifiés et soutenus dans le cadre de l'ancienne programmation. Ce soutien via le nouveau portefeuille, s'inscrit donc dans la continuité en vue de pérenniser les efforts, de stabiliser ces établissements tout en mettant à l'échelle qualitativement et quantitativement leur offre de formation.

Bibliothèques sans frontières (BSF) Budget: max 60.000 - R1/A010301 : 60.000	Csub en octroi direct - Mise à disposition de contenus numériques dans les écoles techniques et CdR (R1/A010301)	L'association Bibliothèque Sans Frontières (BSF), fondée en 2007 conformément aux dispositions de loi, a pour but de promouvoir partout dans le monde l'accès à l'information, à la culture et à l'éducation pour tous, par l'appui aux bibliothèques sous toutes leurs formes. Une Csub avait déjà été octroyé dans le cadre du programme EDUKOR pour la mise en place de bibliothèque numérique et de son contenu. La nouvelle programmation s'inscrit donc dans la continuité des activités menées dans l'ancienne programmation.
L'ASBL TEXAF-Bilembo Budget : max 60.000 (à déterminer) - R1/A010301 : 60.000	Csub en octroi direct - Mise à disposition de contenus numériques dans les écoles techniques et CdR (R1/A010301)	Texaf-Bilembo est une ASBL de droit congolais qui exerce à Kinshasa depuis 2013. Sa mission principale est éducative et sensibilise les écoles aux enjeux environnementaux et culturels liés aux patrimoines congolais et plus spécifiquement à la protection de la forêt du bassin du Fleuve Congo, enjeu climatique planétaire. L'équipe de Texaf Bilembo a créé un programme inédit d'éducation environnementale et culturelle. Elle a collaboré à l'élaboration de support digitaux et physiques de grande qualité dans le cadre du programme de transition formation emploi, à travers une Csub dans le cadre du programme EDUKOR. La nouvelle programmation s'inscrit donc dans la continuité des activités menées dans l'ancienne programmation.
WorldSkills Belgium Budget : 50.000€ R1/A0104	ASC - Appui en expertise pour l'organisation du concours de compétences au niveau scolaire, provincial et national	WorldSkills Belgium est une a.s.b.l, dont le siège social est établi à Namur. L'asbl représente le Belgique auprès de l'organisation internationale, WorldSkills International, et de l'organisation européenne, WorldSkills Europe. WorldSkills Belgium a pour objectif de promouvoir les métiers techniques et technologiques, en augmenter la notoriété, la valorisation, et la reconnaissance de leur contribution essentielle au succès économique des pays. Le réseau continue de se développer et, ces dernières années, est devenu de plus en plus populaire en Afrique. WorldSkills s'est avéré être un outil hautement efficace dans la promotion de la formation professionnelle dans le programme EDUKOR. L'Accord-cadre avec WorldSkills Belgique sera mobilisé pour la mise en œuvre de l'activité.
Des partenariats actifs avec des institutions publiques belges travaillant sur la formation professionnelle, l'entreprenariat et l'appui aux entreprises seront mobilisés à travers un ACC-ASC. Les partenaires déjà identifiés sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les agences régionales pour l'emploi (FOREM, VDAB, et ACTIRIS) • Les structures belges de formation et accompagnement à l'entreprenariat (Syntra, IFAPME (ACC en discussion), 	ASC Agence et partenariat à définir au début de l'intervention pour: <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation expertise via ACC pour renforcement des compétences techniques des formateurs (R1/A010110) - Activation Peer to Peer Congo/Belgique (R2/A020304) - Activation de l'expertise internationale pour soutien aux services d'incubation 	

Hub Brussels, OvO, Vito, Exchange Expertise, Africalia, Be Code (ACC en discussion), etc)	et accélération d'entreprises (A020303)	
<ul style="list-style-type: none"> Le Service Public Fédéral de l'Emploi, du Travail et du Dialogue Social <p>Budget : entre 30.000 et 225.000</p>		
Forem Budget: 30.000€ R1/A010203	ASC Echanges d'expertise via ASC Forem sur le modèle de gouvernance et d'implémentation (R1/A010203)	L'accord spécifique de collaboration avec le Forem pour la RDC a déjà été une activité dans le cadre du programme EDUKOR et a montré des résultats probants dans l'amélioration de l'offre de service dans la formation professionnelle du CdR. Il sera à nouveau monopolisé dans le programme bilatéral.
Des partenariats avec des institutions publiques congolaises comme : 1. Ministère EPST (niveau déconcentré) 2. Ministère FPM (niveau déconcentré) ONEM (niveau provincial)	Csub en octroi direct Partenariats à définir au début de l'intervention, en fonction du besoin et faisabilité opérationnelle	

8.2.2. COD2200911 – Services de santé et systèmes de protection sociale en santé

Tableau 11 – ASC et convention de subside – Santé et protection sociale en santé

ASC ET OCTROI DIRECT		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	OBJET	ARGUMENTAIRE
Budget		
Résultats/Activités	CSUB / ASC / ConCoop (UN)	
Le Ministère est la personne juridique dans les signatures de Csub ou autres documents légaux et délègue et responsabilise la mise en œuvre des activités à l'ECZS concerné. Dans cette logique, il est important de maintenir des Conventions de subsides individuelles par Zone de Santé. L'objectif est de focaliser le suivi par zone et de permettre une responsabilisation de la ZS concernée.		
NOM : MSPHP Equipe cadre ZS (ECZS) Isangi Budget : 290.000 EUR (CSub) R1/ A 01 02 03 Renforcement des capacités 15.000 euros (ECZS + HGR)	CSub en octroi direct Améliorer l'offre de soins de santé dans la Zone de Santé d'Isangi	L'équipe cadre de ZS, qui fait partie du Ministère de la Santé (MSPHP) est responsable du développement de la Zone de Santé. Domaines de résultats : innovations dans une approche de recherche action, offre de soins de qualité accessibles à travers la formation continue, et développement de la mutuelle. Scan organisationnel interne / 1ère année probablement en régie
NOM : MSPHP ECZS urbaine à identifier Budget : 180.000 EUR (CSub) R1/ A 01 02 04 Renforcement des capacités 15.000 euros (ECZS + HGR)	CSub en octroi direct Améliorer l'offre de soins de santé dans la Zone de Santé XXX (urbaine)	L'équipe cadre de ZS qui fait partie du Ministère de la Santé (MSPHP) est responsable du développement de la Zone de Santé. Domaines de résultats : innovations dans une approche de recherche action, offre de soins de qualité accessibles à travers la formation continue, et développement de la mutuelle. Scan

		organisationnel interne / 1ère année probablement en régie
NOM : ONG belge Médecins sans Vacances Budget : 150.000 EUR (CSub) R1/ A 01 03 03	CSub en octroi direct Développer la maintenance préventive et curative de base dans un HGR urbain et à l'HGR d'Isangi	ONG internationale, spécialisée dans le parcours de formation des personnels hospitaliers (sa spécificité), entre autres sur la maintenance hospitalière ; expérience africaine et en RDC avec Enabel dans ce domaine au Burundi
NOM : MSPHP Hôpital Général de référence de Makiso Kisangani Budget : 216.000 EUR (CSub) R1/ A 02 01 01	CSub en octroi direct Améliorer l'accès aux soins à travers la tarification forfaitaire subsidiée	L'équipe direction de l'hôpital s'engage à fournir des prestations de qualité aux usagers et à gérer avec efficience le subside reçu. Cette structure a déjà bénéficié d'une convention subside avec le PADP (programme antérieur)
NOM : ONG Internationale ADRA Budget : 100.000 EUR R1/ A 03 01 01 Renforcement Capacités 15.000 euros	CSub en octroi direct Améliorer les pratiques familiales en matière de nutrition, mais aussi en termes de prévention du paludisme, de planification familiale et de protection de l'environnement	Active déjà dans le même domaine pour une agence internationale dans la ZS d'Isangi; avec une belle dynamique et réussite dans l'aire de santé de Yalosase; synergies et bonne collaboration avec Enabel pendant le PADSP. Convention subside / scan organisationnel interne (poursuite de cette dynamique dans le portefeuille).
NOM : MSPHP Division provinciale de la Santé Tshopo Budget : 900.000 EUR (CSub) R1/ A 05 01 01 Accompagnement notre expert sectoriel gestion Scan Organisationnel 15.000 euros et audits 20.000 euros Renforcement capacités 20.000 euros	Csub en octroi direct Fournir le support pour le développement des ZS, assurer la coordination des acteurs et des actions en santé, dégager les leçons tirées des expériences de terrain et les faire remonter vers le niveau central	La DPS est en charge de l'opérationnalisation des politiques nationales ; elle gère des fonds de bailleurs ; existence de gestionnaire comptable à la DPS ; Convention de subsides / subside sur 2 périodes/ scan organisationnel externe et 2 audits
NOM : Université de Kisangani - UNIKIS Faculté de médecine Département de Santé Publique Budget : 80.000 EUR R1/ A 05 01 02 Renforcement des capacités 10.000 euros	CSub en octroi direct Appui à la recherche - action, la capitalisation et l'évaluation des interventions dans le domaine du renforcement du système de santé	Dynamique au sein de département d'un doctorant avec des approches qualitatives et de recherche sur les systèmes de santé ; déjà une dynamique via le PLVS de collaboration avec la faculté de psychologie de cette université, également dans des approches qualitatives. Le service de l'UNIKIS ciblé pour cette intervention est en train d'effectuer une étude pour le PEE et bénéficie de renforcement des capacités pour la gestion des CSub.

APPELS À PROPOSITION		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	OBJET	OBJECTIF RECHERCHES
Budget Résultats/Activités	CSUB / ASC / ConCoop (UN)	
A identifier Convention subsides Budget : 180.000 EUR R1/ A 03 02 02	Booster la planification familiale volontaire à travers le marketing social, la distribution à base communautaire et l'intégration du secteur privé	Plusieurs ONG internationales actives en RDC avec une bonne réputation dans le domaine, donc mise en concurrence Acteurs à inviter : DKT, Marie Stoops, MSI, IPAS
A identifier	Via des appuis scientifiques ou d'autres expertises belges, en collaboration avec	Domaine de collaboration / trois grands axes :

<p>Universités belges ou autres expertises belges avec qui Enabel a un ACC</p> <p>Budget : 100.000 EUR</p> <p>R1/ A05 01 02</p>	<p>l'UNIKIS, d'une part progresser dans les domaines cruciaux pour le secteur santé en synergie avec le niveau central et les autres provinces, et d'autre part, accompagner les acteurs provinciaux dans la recherche de solution à des problèmes rencontrés sur le terrai</p> <p>Les domaines de collaborations sont variés. Des collaborations auront une portée provinciale, d'autres nationale Des budgets d'appui scientifique ou d'expertise sont présents dans toutes les interventions santé et PLVS</p> <p>C'est après la période de mise en place du nouveau portefeuille, 6 à 9 mois de travail effectif par les experts, que les opérateurs de l'intervention, Enabel et partenaires nationaux pourront décider de la forme que prendra cet appui en expertise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Problèmes de santé et organisation des services : nutrition, santé urbaine, services adaptés aux jeunes, etc. Approches méthodologiques intéressantes pour le développement : *recherche action, évaluation réaliste des interventions <p>Plusieurs instituts académiques ont déjà collaboré selon les thématiques (IMT, ULB, Université de Liège, UCL)</p> <ul style="list-style-type: none"> La protection sociale en santé dans un contexte de parcours vers la couverture santé universelle, où les instituts académiques peuvent jouer un rôle mais aussi d'autres acteurs tels que les institutions de protection de sécurité sociale belges, qui ont créé pour faciliter leur appui à projets internationaux un centre de service partage le BELINSOC
---	--	--

8.2.3. COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole résilient et durable

Tableau 12 – Asc et convention de subside – Agriculture familiale et entreprenariat agricole Et rural

ASC et OCTROI DIRECT		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	OBJET	ARGUMENTAIRE
Budget Résultats/Activités	CSUB / ASC / ConCoop (UN)	
Université de Liège, faculté Gembloux Agro-Bio Tech Budget : 45.000 EUR R1/ A 010208	ASC pour développement de biopesticides destinés à améliorer la conservation des denrées alimentaires	L'Université de Liège est une université publique belge. Elle dispose, à travers sa faculté Gembloux Agro-Bio Tech, d'une expertise reconnue en matière d'agronomie , notamment via son unité de recherche interdisciplinaire TERRA qui étudie et développe l'ingénierie biologique dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'agriculture, de la biotechnologie, de l'environnement et de la foresterie. Des partenariats de longues dates lient L'ULiège et plus particulièrement la faculté Gembloux Agro-Bio Tech à des acteurs de la recherche en RDC tels que l'ERAIFT et l'UNIKIS, notamment dans la Tshopo.
CIFOR Budget : 350.000 EUR R1/ A010206	CSub en octroi direct pour : <ul style="list-style-type: none"> L'accompagnement des ménages agricoles (Champs école paysans) dans la mise en œuvre des pratiques agroforestières (point 3) (en associant équipe de projet Enabel et agents techniques afin de contribuer à leur formation in situ) ; La mise en place et lancement du processus de création de 1 ou 2 concession forestière de 	Le CIFOR est une institution scientifique à but non lucratif qui mène des recherches sur les questions les plus urgentes pour la gestion des forêts et des paysages dans le monde. Grâce à une approche globale et multidisciplinaire, elle cherche à améliorer le bien-être humain, à protéger l'environnement et à accroître l'équité. Pour ce faire, des recherches avancées sont menées, le développement des capacités des partenaires est recherché et un dialogue actif est mené avec les acteurs impliqués, pour informer sur les politiques et pratiques qui affectent les forêts et les populations. <p>Le CIFOR est un acteur clé de la province de la Tshopo dans le domaine de l'environnement. Présent dans la province depuis 2017 à travers le projet FORET financé par l'Union Européenne, il dispose d'une expertise avérée sur l'environnement, l'agriculture et l'éducation environnementale. Enabel et le CIFOR travaillent déjà en synergie dans le cadre des programmes EDUT et PRODAT.</p>

	communautés locales (CFCL)	
UGent (Université de Gand) Budget : 140.000 EUR R1/ A010207	ASC pour accompagnement de la filière cacao	L'Université de Gand est une université publique belge. Elle est reconnue pour son expertise en matière d'agronomie et de renforcement des filières agricoles. Elle est déjà active dans la province de la Tshopo pour étudier et accompagner la filière cacao. Elle est dotée d'un staff et d'outils techniques/pédagogiques de qualité
EUCORD Budget : 200.000 EUR R2/ A020202	CSub en octroi direct pour l'accompagnement et le renforcement de capacités techniques des faïtières pour l'amélioration des circuits de commercialisation.	EUCORD (European cooperative for rural development) est une ONG néerlandaise qui vise à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et à favoriser les consommateurs locaux en développant un secteur agricole efficace et compétitif qui stimule l'économie rurale. EUCORD a bénéficié d'une convention de subides dans le cadre du PRODAT pour l'accompagnement de la faïtière UPDKIS dans la mise en place de systèmes de ventes groupées et de manière générale dans l'amélioration de ces circuits et ses techniques de commercialisation. Une relation de confiance s'est donc instaurée entre UPDKIS et EUCORD. EUCORD bénéficie d'une bonne connaissance de la zone et des acteurs en présence, ainsi les activités d'accompagnement d'UPDKIS et éventuellement d'autres faïtières seront poursuivies.
APPELS À PROPOSITION		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB / ASC / ConCoop (UN)	OBJECTIF RECHERCHES
Université avec qui enabel a un ACC Budget : 90.000 EUR R1/ A 010102	ASC avec structure de recherche à déterminer Objet : Diagnostic pour recherche action	Dispositif de recherche action visant à accompagner l'équipe du projet sur : (i) typologie des ménages agricoles et des systèmes d'activités, (ii) modèles agro-écologiques (y compris agro-forestiers) pertinents pour assurer la sécurité alimentaire des ménages et la lutte contre la déforestation ; (iii) pistes de réduction des pertes et gaspillages alimentaires & identification d'opportunités de transformation locale et opportunités sur les marchés urbains locaux
Université ou centre de recherche Budget : 50.000 EUR R1/ A 010203 Renforcement capacité : 5.000 € R1A 010204	Csub Objet : appui à la mise en place des champs école paysan	L'objectif est d'accompagner la mise en place des dispositifs de champs école paysan par des acteurs locaux de la recherche
ONG nationale ou internationale Budget : 1.090.600 EUR R1/ A010301 Evaluation organisationnelle externe : 12.000 € R1/A010302 Audit : 50.000 € R1/A010303	Csub Objet : Appui individualisé aux ménages agricoles vulnérables	L'objectif est d'apporter un appui direct aux exploitations familiales les plus vulnérables afin d'améliorer leur résilience, face aux chocs (climatiques, alimentaires, ...). L'approche utilisée est le conseil individualisé à l'exploitation et comprend trois volets afin d'apporter un appui holistique aux ménages appuyés : (1) appui technique : appui à la diversification des productions, intégration agriculture-élevage, valorisation du foncier (rotation, fertilité,...), (2) appui en gestion : comptabilité simplifiée, compte d'exploitation, diversification économique, (3) appui transversal: nutrition (repas équilibré), accès à l'eau, alphabétisation, répartition des tâches entre les hommes et les femmes.

ONG nationale ou internationale Budget : 410.000 EUR R2/ A020102 Renforcement de capacité : 25.000 € R2/ A020103	Csub Objet : déploiement du micro-projets d'entreprenariat agricole	L'objectif est d'accompagner le déploiement et le soutien financier à des micro-projets d'entreprenariat agricole portés par des collectifs (OP), groupes de base (exemple : groupes CEP, groupes de gestion forestière) ou par des entrepreneurs individuels. L'accent sera mis sur les opportunités/innovations au niveau de la production et surtout de la valorisation de la production « conservation et transformation locale » (potentiellement identifiées via les études réalisées en 1.1). Il s'agira par exemple d'initiatives visant à minimiser les pertes et gaspillages alimentaires ou d'améliorer la qualité de certains produits ou d'introduction d'innovations ou encore de dispositifs de commercialisation innovant
Faïtière paysanne Budget : 50.000 EUR R2/ A020201 (RMQ : renforcement de capacité prévu via la convention de subside avec EUCORD en A020202	Csub Objet : Soutien au système de ventes groupées afin d'améliorer les circuits de commercialisation	L'objectif est d'aboutir à la mise en place de systèmes de commercialisation plus performants afin d'obtenir des prix plus rémunérateurs, une possibilité d'accès aux marchés importants ainsi qu'un partage et une minimisation des risques (concurrence, spéculation des intermédiaires). La convention de subides permettra d'accompagner la faïtière dans l'enclenchement des mécanismes de ventes groupées et leur professionnalisation.

8.2.4. COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo

Tableau 13 - Asc et convention de subside – Appui institutionnel à la province de la Tshopo

ASC et OCTROI DIRECT		
ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE Budget Résultats/Activités	OBJET CSUB / ASC / ConCoop (UN)	ARGUMENTAIRE
SPF BOSA R2 A_02_01 +120 kEUR	ASC Contribution à structurer, renforcer, rationaliser le circuit de rapportage et d'instructions, ETD – Territoire – Province – Central	Les contributions de SPF Bosa à la formation des Enarques ont été fortement appréciées. La formation par des hommes de métier est davantage indiquée pour questionner les pratiques en place, et conduire à des changements réalistes, pertinents sur toute la ligne de commandement. Un lien direct sera fait avec l'appui institutionnel envisagé au niveau central.
Ministère du Plan - Senarec R2/A_02_0 R/A_03_04 +60 kEUR	CSUB en octroi direct Création et structuration d'un cadre pérenne de renforcement des capacités de l'Assemblée provinciale (personnel administratif et élus) et des Régies financières +services d'assiette	Senarec est l'organe technique du Ministère du Plan ayant dans ses attributions le renforcement des capacités du personnel politique et administratif de toutes institutions publiques. Il recherche les formateurs sous tous les cieux et dans tous les espaces afin de rencontrer les attentes des besoins formulés par les demandeurs. Il a également la mission d'évaluation des besoins par analyse des performances institutionnelles ou par anticipation en raison des changements et évolutions.
Parlement Région wallonne R2 A_02_01 + 120 kEUR	ASC Contribution au renforcement des compétences techniques de l'Assemblée provinciale (personnel administratif et élus)	Organe de niveau similaire. Les formations attendues proviendraient tant du personnel administratif que des élus. Échanges des pratiques. Approche andragogique. Orientation pratique et résultats.
APPELS À PROPOSITION		

ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE	OBJET	OBJECTIF RECHERCHES
Budget Résultats/Activités	CSUB / ASC / ConCoop (UN)	
Institut supérieur ou université privé R2 A_02_03 +40 kEUR	Participation à l'amélioration qualitative du cycle budgétaire à travers un appui technique à l'Assemblée provinciale	<p>L'université de Kisangani est une université publique de la République démocratique du Congo, située à Kisangani dans la province de la Tshopo. Le personnel académique s'imprègne du monde réel. Les étudiants sont investis de recherche et pratique dans un cycle qui doit être de leur intérêt ; donc, participation citoyenne de la jeunesse.</p> <p>Les équipes n'étant pas les mêmes sur l'analyse des maillons du cycle budgétaire, la rigueur analytique est accrue, d'une année à l'autre.</p> <p>Faire croiser les contributions institutionnelles pour éliminer tout risque de complaisance.</p>

8.3. Annexe 3 – Matrice des indicateurs

Les indicateurs objectivement vérifiables seront systématiquement désagrégés selon le genre afin de mieux rendre compte des résultats atteints en termes de réduction des inégalités de genre.

8.3.1. COD2200711 – Formation, entreprenariat, emploi

Les indicateurs objectivement vérifiables seront définis de manière plus précise au cours de la période de démarrage du projet pendant laquelle des études de base seront réalisées. Ils seront validés par le Comité de Pilotage de l’Action.

Tableau 14 – Matrice des indicateurs Formation, entreprenariat, emploi

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeurs de base	Valeurs cibles	Sources de vérification
Objectif général de la province de la Tshopo : Contribuer à l'amélioration structurelle et durable des conditions de vie des populations de la province de la Tshopo qui vivent sous le seuil de pauvreté en promouvant leur résilience et leur autonomie.				
- Evolution des proportions de la population vivant sous le seuil de pauvreté sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille/ Enquête				
Objectif Général Pilier : Valoriser le potentiel de la jeunesse congolaise.	Evolution des proportions du taux d'emploi des jeunes entre 16 et 30 ans sur l'ensemble des territoires ciblés par le portefeuille/ compilation des enquêtes au niveau des provinces	RDC (2012): jeunes hommes (15-24) 28,6%, jeunes femmes (15-24) 36,6% A définir pour les territoires	ND ¹⁰	Enquêtes menées par le bureau de statistique congolais et enquête internationale (OIT, UN statistique) Enquête au sein des territoires ciblés
Objectif spécifique : Offrir aux jeunes et prioritairement aux jeunes femmes, une perspective d'avenir en termes de formation et d'intégration socio-économique.	Nombre de jeunes accompagnés ¹¹ vers l'insertion professionnelle désagrégés par activités	Programme EDUT (rapport annuel 2022) ¹² : 1288	1340 ¹³	Base de données sectorielle RDC
	Nombre de bénéficiaires insérés ¹⁴ dans un emploi décent, ventilé par sexe, âge, secteur et type de travail, durée de travail	Programme EDUT (rapport annuel 2022) : 101	250	Base de données sectorielle RDC et Tracer study
Résultat attendu 1 :	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation additionnelle ¹⁵ désagrégré par secteur, par vulnérabilité, et par opérateur	ND	500	Base de données sectorielle RDC et résultats des examens

¹⁰ Non déterminé au démarrage du projet

¹¹ Les jeunes accompagnés via les incubateurs, les stages, le mécanisme de 'premier emploi' et chantiers-école dans les écoles techniques partenaires

¹² Le Programme EDUT intervenait sur dans la zone urbaine de Kisangani, ainsi qu'en zone rural de Isangi, Yangambi, et Yanonge

¹³ 500 formés, 250 en stage, 50 à travers le mécanisme 'premier emploi', 500 entrepreneurs, 20 entreprises d'au moins 2 personnes

¹⁴ Dans un emploi salarié, auto-emploi et saisonnier du secteur informel suivant l'appui du programme (après accompagnement, à 3 mois et à 6 mois)

¹⁵ Avec l'INPP, le Centre de Compétence , le CdR

Les jeunes ciblés sont soutenus dans leur employabilité et insertion professionnelle effective via une formation professionnelle et technique consolidée	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un stage en entreprise (non) formelle, par secteur, par vulnérabilité.	Programme EDUT (rapport annuel 2022) : 275	250 stages, et 50 à travers le mécanisme 1er emploi	Base de données sectorielle RDC et Tracer study
	Nombre d'entreprises partenaires désagrégées par secteur, par type et taux de satisfaction	Programme EDUT (rapport annuel 2022) : 10	150	Base de données sectorielle RDC
	Indicateur genre : Nombre de jeunes bénéficiaires sensibilisés aux obstacles à l'égalité de genre	ND	85%	Enquête spécifique Genre
	Indicateur genre : Nombre de jeunes filles intégrées dans des filières techniques considérées masculines (hors coupe/couture)	Programme EDUT (rapport annuel 2022)	25% de l'ensemble des étudiants de ces filières	Enquête spécifique Genre
Résultat attendu 2 : Les jeunes en priorité des femmes, sont stimulés à l'entrepreneuriat et à l'emploi, les obstacles sont contournés afin de favoriser l'intégration socio-économique jeunes en priorité	Nombre d'incubés développant une activité et atteignant le stade de la vente sur le marché (ventilé par sexe, par secteur et vulnérabilité)	ND	250 (50% des incubés)	Base de données sectorielle RDC
	Nombre de bénéficiaires, propriétaires de start-up ou de micro/petites entreprises, ayant accès aux services financiers (ventilé par sexe, par secteur et vulnérabilité)	ND	80 start-ups (50% des start-up – 75 des projets push, et 5 pull) et 10 MPME (50% des MPMEs accompagnées)	
	Nombre de MPME déclarant une augmentation de leur revenu net en conséquence directe du soutien à l'intensification reçu (ventilé par sexe, par secteur, etc.)	ND	10 MPMEs	
	Indicateur genre : nombre de mentorats féminins d'accompagnement à l'entreprise créés	ND	20% des jeunes filles sont accompagnées par des femmes "modèles"	Enquête spécifique Genre
	Indicateur genre : Capacité des femmes à gérer de façon autonome ou en commun l'argent généré par leurs activités	ND	50% des femmes parviennent à gérer leurs revenus	Enquête spécifique Genre
Résultat attendu 3 : La gouvernance sectorielle	Nombre d'établissements utilisant l'ensemble des modules du progiciel de gestion scolaire	0	7	Base de données sectorielle RDC

Formation emploi est améliorée au niveau provincial et national	Taux de réalisation des plans de développement des écoles techniques/CdA, CdR, y inclus incubateurs et centre de compétence	Etude base line	100%	Base de données sectorielle RDC
	Nombre de personnes qui ont fréquenté les écoles techniques, CdR, incubateurs et centres de compétence désagrégé par taux moyen de satisfaction.	ND	2500	Une enquête menée auprès des bénéficiaires

8.3.2. COD2200911 –Santé et Protection Sociale en Santé (SPSS)

Les indicateurs objectivement vérifiables seront définis de manière plus précise au cours de la période de démarrage du projet pendant laquelle des études de base seront réalisées. Ils seront validés par le Comité de Pilotage de l’Action.

Tableau 15 – Matrice des indicateurs Santé et Protection Sociale en Santé

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeurs de base	Valeurs cibles	Sources de vérification
Objectif général de la province de la Tshopo : Contribuer à l'amélioration structurelle et durable des conditions de vie des populations de la province de la Tshopo qui vivent sous le seuil de pauvreté en promouvant leur résilience et leur autonomie.				
- Evolution des proportions de la population vivant sous le seuil de pauvreté sur l'ensemble des territoires ciblés par le portefeuille/ Compilation des indicateurs des OG des provinces				
OG Pilier Améliorer l'accès aux services sociaux de base promouvant une protection sociale	Evolution de l'accès à des soins de santé de qualité sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille / compilation des données des provinces Taux de mortalité maternelle par zone de santé ciblés par le sous-portefeuille / compilation des données des provinces	Baseline		
OS Contribuer au niveau de santé et de bien-être de la population de façon équitable, dans le respect de son environnement quotidien et en renforçant son pouvoir d'agir sur sa santé	Existence d'une cartographie multisectorielle sur les ressources territoriales et des 2 plans de couverture sanitaires des Zones de Santé validés par les autorités politico-administratives Nombre d'hospitalisations par an, ventilé par sexe Nombre d'utilisateurs des nouveaux CS, ventilé par sexe Population couverte par une assurance maladie, ventilé par sexe	NA Baseline NA Baseline	1	L'équipe d'intervention déterminera les populations cibles pour chaque indicateur en fonction des options opérationnelles : hôpitaux appuyés, services de 1ère ligne développés comme modèles, ZS urbaine, rurale ou les deux
Résultat attendu 1 : Les systèmes de santé sont efficaces, durables et résilients	Taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en âge de procréer Taux de malnutrition chronique chez les moins de 5 ans Taux d'utilisation des services parmi les adolescents, ventilé par sexe Pourcentage des supervisions et des stratégies mobiles effectuées par les équipes cadre des ZS	Baseline Baseline Baseline Base line	Supérieure à 25 % Réduction de 50%R ≥ 0,3 consultation par an 80%	

	Pourcentage des hospitalisations des HGR référés par les CS	Base line	50%	
	Nombre de cas d'hypertension et de diabète pris en charge par année	Base line	Nombre de cas pris en charge triplé en 5 ans	
	Existence d'un plan et d'un suivi budgétaire annuel digitalisé au niveau des HGR de Makiso Kisangani, de Kabondo et d'Isangi	Matériel installé	Un par an	
	Personnels intégrés, compétents et stables pour les postes clés : médecin chef de ZS, équipes de direction des hôpitaux, des services de 1er échelon à haut potentiel de développement appuyés et tout personnel formé pur l'atteinte des résultats	Baseline	100 % stable	Listes de ces personnels présentées aux séances de COPIL Stabilité des postes de commandement et du personnel formé
Résultat attendu 2 : la population est protégée contre le risque financier lié aux dépenses de santé	Taux de pénétration de la mutuelle, ventilé par sexe	NA	15 %	
	Pourcentage des hospitalisés ayant bénéficié de l'assistance médicale, ventilé par sexe	NA	Entre 7 et 10 % des hospitalisés	Système de gratuité pour les plus vulnérables
Résultat attendu 3 : le capital en santé et bien-être de la population est amélioré en agissant sur les modes et conditions de vie	Taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes	Baseline	Au moins de moins de 25 %	
	Taux de malnutrition chronique chez les moins de 5 ans	Baseline	Réduction de 50 %	
Résultat attendu 4 : la population participe aux décisions sur l'action sanitaire, à sa mise en œuvre et à son évaluation	Taux de satisfaction des patients en relation avec leur utilisation des centres de santé	Baseline	80%	
	Actions menées suite aux concertations entre prestataires et usagers	NA	Au moins trois actions par an pour améliorer les services offerts et / ou la qualité de la demande	
	Pourcentage des villages où les cellules d'animation communautaires sont fonctionnelles	Baseline	90 %	

	Pourcentage du personnel des centres de santé formé à la contraception moderne et aux VBG	Baseline	85%	
Résultat attendu 5 : l'appui institutionnel multi –niveaux crée les conditions favorables au développement local	Nombre de décisions prises par le gouvernorat suite à la tenue des Comités Provinciaux de Pilotage	NA	Au moins trois par an	

8.3.3. COD2201011 – Agriculture familiale et entreprenariat agricole et rural

Les indicateurs objectivement vérifiables seront définis de manière plus précise au cours de la période de démarrage du projet pendant laquelle des études de base seront réalisées. Ils seront validés par le Comité de Pilotage de l’Action.

Tableau 16 - Matrice des indicateurs Agriculture familiale et entreprenariat agricole résilient et durable

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeurs de base	Valeurs cibles	Sources de vérification
Objectif général de la province de la Tshopo : Contribuer à l'amélioration structurelle et durable des conditions de vie des populations de la province de la Tshopo qui vivent sous le seuil de pauvreté en promouvant leur résilience et leur autonomie. - Evolution des proportions de la population vivant sous le seuil de pauvreté sur l'ensemble des territoires ciblés par le portefeuille/ Compilation des indicateurs des OG des provinces				
Objectif Général Pilier : Lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie et de revenus par une agriculture durable.	Evolution de la proportion de la population totale en situation d'insécurité alimentaire, par sexe, âge (ODD 2.) (%) sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille	Baseline		Enquêtes nationales
	Proportion de la population déclarant avoir amélioré leurs revenus sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille / compilation des données des provinces	Baseline		Enquêtes nationales
	Evolution des proportions des zones agricoles exploitées de manière productive et durable sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille / compilation des données des provinces	Baseline		Enquêtes nationales
Objectif spécifique : Améliorer la gouvernance et la performance économique, sociale, et environnementale des systèmes alimentaires, générateurs de sécurité alimentaire et de revenus grâce à des agricultures familiales et entrepreneuriales résilientes et inclusives pour les jeunes et les femmes.	Proportion de ménages qui estiment que leurs revenus ont augmenté depuis le début du programme	N/A	75%	Enquêtes et base de données de l'intervention
	Indice agro-écologique (TAPE)	à déterminer en début de projet	+ 20%	base de données de l'intervention
	Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture	à déterminer en début de projet	+ 10%	Enquêtes réalisées par le projet
Résultat attendu 1: Les exploitations agricoles familiales améliorent leurs pratiques de gestion technique, économique et	Nombre de producteurs ayant augmenté la valeur de la production agricole par ha (désagrégé par type) (ODD 2.4.1 sous indicateur 1)	N/A	6300	Enquêtes réalisées par le projet en collaboration avec les partenaires institutionnels

environnementale grâce à des modèles agroécologiques, une meilleure intégration aux marchés et une structuration socio-professionnelle	Nombre de femmes ayant augmenté la valeur de la production agricole par ha	N/A	1890 (30 % de 6300)	Enquêtes réalisées par le projet en collaboration avec les partenaires institutionnels
	Proportion de producteurs ayant intégré au sein de leur exploitation les bonnes pratiques de gestion de la fertilité des sols et de la biodiversité (désagrégée par pratique environnementale)	N/A	75%	Enquêtes réalisées par le projet en collaboration avec les partenaires institutionnels
	Nombre de producteurs directement touchés par des activités d'amélioration de la nutrition (désagrégé par type)	N/A	3800	Enquêtes réalisées par le projet en collaboration avec les partenaires institutionnels
	Proportion des producteurs satisfaits par rapport au soutien reçu (désagrégé par type)	N/A	85%	Enquêtes réalisées par le projet
	Proportion de ménages bénéficiaires sensibilisés aux inégalités de genre	N/A	85%	Enquête spécifique genre
Résultat attendu 2: Les entrepreneurs des filières agricoles et alimentaires ont accès à des services de qualité qui contribuent à l'émergence et au développement des chaînes de valeurs porteuses et inclusives	Nombre d'entrepreneurs agricoles touchés par des activités qui augmentent leurs revenus.	N/A	50, dont 20 femmes	Base de données de l'intervention
	Nombre de jeunes entrepreneurs agricoles (< 35 ans) touchés par des activités qui augmentent leurs revenus.	N/A	40, dont 10 femmes	Base de données de l'intervention
	Nombre de micro-projets soutenus	N/A	53	Base de données de l'intervention
	Nombre de services de qualité (semence, outillage, etc.) viabilisés au sein des filières agricoles	N/A	3	Enquêtes réalisées par le projet
	Proportion des entrepreneurs et acteurs des filières satisfaits par rapport aux services disponibles (désagrégé par âge).	N/A	85%	Enquêtes réalisées par le projet
	Proportion de femmes entrepreneurs accompagnées par l'intervention qui disposent de façon autonome de leurs revenus créés	N/A	85%	Enquête projet et enquête spécifique genre

Résultat attendu 3 : Les acteurs (locaux, provinciaux, nationaux) se concertent et mobilisent des moyens pour promouvoir un environnement favorable au développement de systèmes alimentaires durables	Nombre de structures de gouvernance fonctionnelles (cadre provincial relatif à la nutrition, comité local de gestion des CFCL)	N/A	2	Base de données de l'intervention
	Nombre d'initiatives locales soutenues	N/A	2	Base de données de l'intervention
	Nombre de produits de capitalisation et vulgarisation conçus et diffusés	N/A	8	Base de données de l'intervention
	Nombre d'actions de promotion de l'agriculture réalisées	N/A	2	Base de données de l'intervention
	Proportion des autorités locales satisfaites du soutien reçu	N/A	60%	Enquêtes réalisées par le projet
	Nombre de concessions forestières de communautés locales créées	N/A	2	Base de données de l'intervention
	Nombre d'action de promotion du droit des femmes dans l'agriculture réalisées et soutenues	N/A	5	Base de données de l'intervention et enquête spécifique genre

8.3.4. COD2201111 – Appui institutionnel à la province de la Tshopo

Les indicateurs objectivement vérifiables seront définis de manière plus précise au cours de la période de démarrage de l'intervention pendant laquelle des études de base seront réalisées. Ils seront validés par le Comité de Pilotage de l'Action.

Tableau 17 – Matrice des indicateurs Appui institutionnel à la province de la Tshopo

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeur de départ	Valeurs cibles	Sources de vérification
Objectif général de la province de la Tshopo : Contribuer à l'amélioration structurelle et durable des conditions de vie des populations de la province de la Tshopo qui vivent sous le seuil de pauvreté en promouvant leur résilience et leur autonomie. <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des proportions de la population vivant sous le seuil de pauvreté sur l'ensemble des territoires ciblés par le portefeuille/ Compilation des indicateurs des OG des provinces 				
Objectif Général : Appuyer la consolidation de la démocratie et de l'état de droit à travers le renforcement de la gouvernance et de la promotion et du respect des Droits Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures incitatives et campagnes de sensibilisation mises en œuvre par les détenteurs de devoirs pour traiter les questions spécifiques relatives aux droits de l'homme sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille/ compilation des données des provinces - Evolution de la perception citoyenne sur sa participation aux décisions au sein des secteurs et des territoires, sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille/ compilation des données des provinces - Nombre de décisions ayant fait l'objet d'une concertation citoyenne sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille/ compilation des données des provinces - Evolution de la perception des citoyens sur l'amélioration des droits sur l'ensemble des territoires ciblés par le sous-portefeuille/ compilation des données des provinces 		Pas de valeur cible pour l'OG car sphère d'intérêt	Source ?

Objectif spécifique : La mise en œuvre des politiques de développement est améliorée par les institutions au niveau provincial.	Le taux de réalisation du budget prévisionnel. Le niveau de réalisation des rubriques budgétaires de la province		Atteindre 90% Ne pas dépasser 15% les prévisions ni en plus, ni en moins.	Budget de la province, validée par la Cour des comptes
Résultat attendu 1 : Une coordination plus efficace des actions de développement est assurée au niveau de la Province.	Un cadre multi partenarial ‘unique’ de suivi des actions de développement est opérationnel.			
	Des CFCL sont mises en place		Au moins 4 dossiers de demande de CFCL ont été déposés. Au moins 2 CFCL ont été octroyées.	
Résultat attendu 2 : Une législature de développement basée sur une approche participative, intégrée et inclusive est renforcée.	Un site internet de restitution des cycles des vacances parlementaires est opérationnel.		Niveau de satisfaction des parlementaires vs des électeurs.	Enquête de satisfaction sur le site. Enquête auprès des jeunes.